



Université Libre de Bruxelles
Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du
Territoire (IGEAT)



Faculté des Sciences

Master en Sciences et Gestion de l'Environnement

***La décentralisation de la gouvernance des espaces protégés,
entre refonte institutionnelle et inertie des dynamiques de la
micropolitique locale***

***Une étude de cas du socio-écosystème de montagne du Valgaudemar
dans le Parc National français des Ecrins.***

Mémoire de fin d'études présenté par

Orson DUBOIS

En vue de l'obtention du grade académique de
Master en Sciences et Gestion de l'Environnement

Finalité Gestion de l'Environnement M-ENVIG

Année académique 2021-2022

Directrice-promotrice : María MANCILLA GARCIA



“The challenge is not to preserve (or restore) 'the wild', but peoples' relationships with the wild. Without contact with nature, people's capacity to understand it and engage with it withers. The future of conservation will turn on the extent to which a strong individual connection to nature and natural processes is maintained”

(Adams, 2004, pp. 235-236)

*À toi, Maria,
Pour ton accompagnement et tes conseils,
Pour cette passion que tu transmets avec tant de vigueur,*

*À vous, Pierre, Alain, Jean-Claude C., Noël, Etienne, Olivier, Tommy, Jean-Claude A., Ivan, Jean-Baptiste
Pour le temps et l'attention que vous m'avez consacrés durant nos entretiens,*

*A vous, ami-es, Kim, papa
Qui m'avez encouragé durant cette recherche et m'apprenez tant au quotidien*

*À toi, Marie-Magdeleine,
Pour ton incroyable soutien tout au long de ce cursus,*

*À toi, maman,
Qui continue à me porter vers le vent,*

Résumé

Cette recherche interroge la conservation de la nature au regard d'un des débats contemporains qui l'anime : l'inclusion des populations et activités humaines. Nous avons choisi d'analyser les enjeux historiques et contemporains des aires protégées en nous appuyant sur la *political ecology*. Pour cela, nous nous attardons sur l'héritage historique des logiques conservationnistes et leurs impacts quant à la gouvernance et aux modes de gestion des Parcs Nationaux aujourd'hui. Ce mémoire contribue à éclairer les recherches sur la décentralisation de la gouvernance des Parcs Nationaux français (PNF), plébiscité par un « tournant participatif » des aires protégées à l'international. Plus précisément, nous avons traité cette question à partir d'entretiens réalisés dans le cœur du Parc National des Ecrins (PNE). Par ce travail de terrain, nous avons tenté de saisir les dynamiques politiques locales et les relations entre acteurs en lien avec la protection de la nature. Cette approche centrée sur les lieux a pour but de nourrir les débats relatifs aux réformes de gouvernance comme potentielles politiques transformatrices vis-à-vis de l'héritage conflictuel des espaces protégés. Malgré une décentralisation accrue de la gouvernance des PNF, nos résultats semblent montrer un relatif *statu quo* des relations entre acteurs des PNF et acteurs locaux. La sanctuarisation du cœur de Parc, inchangée, paraît subsister comme le nœud du conflit historique. À l'heure actuelle, si l'institution entame un tournant discursif d'inclusion des « territoires », la décentralisation se borne à la collaboration croissante avec les élus et non pas avec les acteurs locaux. Pour garantir la nécessaire acceptabilité des Parcs Nationaux, l'institution gagnerait sans doute à instaurer davantage d'écoute et de dialogue avec les acteurs locaux, voire à leur octroyer plus de marge de manœuvre dans la gestion du territoire. Enfin, il est important d'encapaciter les gardes-moniteurs, relais locaux du Parc, et de leur donner l'espace pour nourrir ces relations avec le territoire. Autant d'éléments qui contribueraient sans doute à réaliser le souhait d'aujourd'hui des espaces protégés : de véritables outils de conservation qui prennent en compte les enjeux et préoccupations locales.

Mots-clés

Conservation de la nature – Parcs Nationaux de France – Political Ecology – tournant participatif – héritage – conflit – politique locale – Alpes

Table des matières

RÉSUMÉ	I
MOTS-CLÉS	I
TABLE DES FIGURES	IV
TABLE DES TABLEAUX	IV
LISTE DES ACRONYMES	V
GLOSSAIRE	VI
I. INTRODUCTION	1
II. CADRE THÉORIQUE : LA <i>POLITICAL ECOLOGY</i>	3
III. ETAT DE L'ART	5
1) LA CONSERVATION DE LA NATURE DANS L'HISTOIRE : DE LA GÉNÉALOGIE D'UN CONCEPT À LA MATÉRIALISATION DE L'HÉTÉROTOPIE	5
a) <i>Face à une nature menacée, le choix de la sanctuarisation</i>	5
b) <i>Les Parcs Nationaux français : quand le discours conservacionniste divise les territoires</i>	7
i. Généalogie des espaces protégés en France	7
ii. Les « Parcs Nationaux » : une naissance sous le signe de la difficile légitimation territoriale	8
2) EN CHEMIN VERS UNE COGESTION ADAPTATIVE ? LE MODÈLE D'ESPACES PROTÉGÉS FACE À UNE REMISE EN QUESTION.....	10
a) <i>Emergence de « l'écosystème » et refonte des paradigmes scientifiques</i>	10
b) <i>Les PNF entre constat d'échec et adaptation aux changements de registres de légitimité</i>	14
3) LE « TOURNANT PARTICIPATIF » DES PNF : UNE DÉCENTRALISATION PARTIELLE DE LA GOUVERNANCE	16
a) <i>Les Chartes, une gouvernance transformatrice ? Les PNF entre inertie institutionnelle et conflictualité historique</i>	19
IV. MÉTHODOLOGIE	26
1) DESCRIPTION DU CAS D'ÉTUDE.....	26
2) COLLECTE DE DONNÉES	28
a) <i>Entretiens</i>	28
3) MÉTHODE D'ANALYSE DES DONNÉES.....	29
a) <i>Analyse de contenu et des relations de pouvoir</i>	29
b) <i>Analyse critique de discours</i>	30
V. RÉSULTATS	30
1) CONTEXTE HORS ENTRETIENS.....	30
2) LE PARC ET LES CHAPELINS : VISIONS DIVERGENTES, DUALISMES DANS LE DISCOURS.....	32
3) DES RELATIONS HISTORIQUEMENT FRAGILES	35
4) FACE AU CONFLIT, UN SYSTÈME POLITIQUE ACTIF ?	37
5) UNE MICROPOLITIQUE EN TRANSFORMATION ? LE PNE ENTRE AJUSTEMENTS ET HÉRITAGE HISTORIQUE.....	39
VI. DISCUSSION : UNE NOUVELLE GOUVERNANCE MOTRICE DE TRANSFORMATIONS DES RELATIONS HISTORIQUES À L'ÉCHELLE LOCALE ?	43
1) LIMITES DE L'ÉTUDE ET RÉFLEXIVITÉ	48
VII. CONCLUSION	50
TABLEAUX ET FIGURES	54
ANNEXES	61
ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE D'ENTRETIEN	61

<i>Questionnaire pour acteurs non PNE</i>	61
<i>Questionnaire pour acteurs du PNE</i> :.....	61
ANNEXE 2 : PROCESSUS DE COLLECTE DE DONNÉES	62
ANNEXE 3 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT	63
ANNEXE 4 : PORTRAITS DES RÉPONDANTS.....	67
BIBLIOGRAPHIE	72

Table des figures

FIGURE 1: CARTE DES ESPACES PROTÉGÉS ALPINS EUROPÉENS.....	54
FIGURE 2: CARTE DE LA LOCALISATION DU PNE EN FRANCE ET DU CAS D'ÉTUDE DANS LE PNE	55
FIGURE 3: LOGIQUE RADIO-CENTRIQUE HISTORIQUE DE ZONAGE DES PARCS NATIONAUX FRANÇAIS, TELS QUE PENSÉS À LEUR CRÉATION.....	56
FIGURE 4: EVOLUTION DES LOGIQUES DE CONSERVATION.....	56
FIGURE 5: EVOLUTION DU CONCEPT D' AIRE PROTÉGÉE : DES ILES AUX RÉSEAUX AUX PAYSAGES À L' APPROCHE SOCIO-ÉCOLOGIQUE ...	57
FIGURE 6: GRAFFITI À PROPOS DU LOUP DANS LE VALGAUDEMAR	58
FIGURE 7: SIGNALÉTIQUE DU PARC CASSÉE PAR LES HABITANTS DE LA CHAPELLE	58
FIGURE 8: ORGANIGRAMME DU PNE	59

Table des tableaux

TABLEAU 1: LISTE DES ACTEURS INTERROGÉS POUR LES ENTRETIENS.....	60
--	----

Liste des acronymes

CA	Conseil d'administration
CBD	Convention cadre sur la diversité biologique. En découle la tenue régulière de conférence des parties (COP) sur la diversité biologique, semblables à celles qui existent pour les enjeux climatiques.
DDT	Direction Départementale des Territoires (organe étatique décentralisé qui travaille à l'aménagement du territoire ainsi qu'à son développement durable).
IPBES	Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (<i>Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques</i>).
MAE	Mesures agri-environnementales
ONF	Office National des Forêts.
PNE	Parc National des Ecrins
PNF	Parcs Nationaux Français
PNM	Parc National du Mercantour
PNV	Parc National de la Vanoise
SES	Social-Ecological Systems (<i>Systèmes socio-écologiques</i>).
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature.

Glossaire

Aire d'adhésion (PNF)	« Espace de cohérence et de solidarité écologique avec le cœur du parc, constitué des territoires des communes ayant adhéré à la charte » (Coulmin, Delelis & Boussou, 2021, p.7).
Cœur de Parc (PNF)	« Espace au sein duquel s'exerce une réglementation particulière en faveur de la protection de la nature. Cette réglementation encadre les activités humaines pouvant s'y exercer, en cohérence avec le décret de création et les objectifs de la charte » (Coulmin, Delelis & Boussou, 2021, p.7)
Discours	« Ensemble d'idées, de concepts et de catégories au travers desquelles une signification est donnée aux phénomènes sociaux et physiques, et qui est reproduit à travers un ensemble identifiable de pratiques ¹ » (Hajer, 1995, p.44)
Ecosystème	« Complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui par leur interaction forment une unité fonctionnelle » (United Nations, 1992, p.3)
Espace protégé	« Espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par des moyens juridiques ou d'autres moyens efficaces, pour assurer la conservation à long terme de la nature ainsi que des services écosystémiques et des valeurs culturelles qui lui sont associés » (Dudley, 2008, p.8)
Gouvernance	« La gouvernance concerne les formes de pilotage, de coordination et de direction des individus, des groupes, des secteurs, des territoires, et de la société, <i>au-delà des organes classiques du gouvernement</i> » (Le Galès, 2019, p. 297). Il s'agit d'un « processus d'agrégation, de coordination et de direction <i>d'acteurs</i> , de <i>groupes sociaux</i> et d'organisations, en vue d'atteindre des <i>objectifs</i> définis et <i>discutés collectivement</i> ». (Le Galès, 2019, p. 298)

¹ Toutes les traductions depuis l'anglais sont du chercheur.

Héritage (dans les SES)	Nous entendons par héritage(s) les ressources, sociales comme écologiques, ayant co-évolué dans le temps et l'espace et qui forment des entités intégrées (Grosinger <i>et al.</i> , 2021). Ces éléments deviennent un héritage (<i>legacy</i>) dès lors que leurs formes et fonctions continuent à influencer les processus futurs. Par exemple, des spécificités sociales ou culturelles peuvent se structurer en systèmes de valeurs, en comportements coutumiers, voire en des formes d'organisation sociale et politique, en des structures institutionnelles particulières.
Hétérotopie	Terme proposé par Michel Foucault, décrivant des « utopies localisées », l'hétérotopie désigne la différenciation des espaces, souvent clos ou enclavés (Valette, 2017). Ce sont des lieux autres, singuliers et isolés dans lesquels l'expérience est ritualisée, qui sont en contestation voire en miroir des autres espaces, et où une conception idéalisée est concrètement mise en forme. Il entend ici les prisons, les hôpitaux, les cimetières, mais le terme a été appliqué aux Parcs Nationaux, construits artificiels présentant une nature pensée comme « parfaite », lieu d'exclusion des populations humaines et miroir des impacts néfastes de celles-ci sur l'environnement (Martin, 2014). Ces utopies localisées, opposés fondamentaux au « dehors », sont pour autant en négociation constante avec ceux-ci, s'adaptent continuellement pour maintenir cette dimension d'opposition.
Légitimité	« Valeur par laquelle quelque chose ou quelqu'un est reconnu et accepté comme juste et approprié » (O'Neil, 2010 <i>in</i> Arpin & Cosson, 2021). La légitimité engage les gens à « consentir à une règle ou à une politique même si celles-ci nuisent à leurs propres intérêts » (Arpin & Cosson, 2021).
Résilience	« La capacité d'un système à absorber les perturbations et à se réorganiser tout en subissant des changements, de manière à conserver sa fonction centrale essentielle, sa structure, son identité et ses [boucles de] rétroactions (Walker <i>et al.</i> , 2004, p.2)
Systèmes socio-écologiques (SES)	Ce sont des systèmes liés, interreliés, de l'humain et de la nature. Le concept souligne que les groupements humains doivent être considérés comme faisant partie de la « nature » et non pas comme étant à part (Berkes, Folke & Colding, 2000). Plus

	<p>précisément, il s'agit d'un <i>système</i>, une unité « homogène », qui combine des facteurs biophysiques et sociaux qui <i>interagissent</i> régulièrement et durablement (Berkes, Folke & Colding, 2000). Les auteurs soulignent par ailleurs qu'un SES s'adapte continuellement et est en interaction constante avec d'autres échelles spatiales et temporelles. Ils fonctionnent donc de façon <i>intégrée</i>.</p> <p>Le concept permet d'attirer l'attention sur les acteurs, les ressources, les systèmes de gouvernance, les systèmes d'utilisation des ressources et le dialogue entre échelles au sein d'une « box », du système analysé et d'en analyser la complexité.</p>
--	---

I. Introduction

Cette recherche est née de l'observation d'une tension double à laquelle se confronte la protection de la nature. *Premièrement*, nous faisons aujourd'hui face à une inquiétante érosion de la biodiversité fonctionnelle, côtoyant l'accroissement des zones artificialisées. La diversité biologique étant fondamentale pour le vivant dans son ensemble, en ce compris la survie de l'espèce humaine, l'enjeu appelle à une action coordonnée massive à travers le globe. Nombre de chercheurs appellent à l'action, notamment par la création et le maintien d'espaces voués à accueillir une diversité biologique riche. Les aires protégées sont à cet égard toutes désignées pour être les sentinelles de la sauvegarde de la biodiversité, tels des hotspots de naturalité. Ces espaces circonscrits de protection stricte de la nature voient en effet le jour depuis plus de cent ans. Ils sont constitués en étroite relation avec les sciences naturelles et se présentent comme de véritables sanctuaires de nature préservée. *Deuxièmement*, toutefois, les aires protégées font justement face à un lourd héritage de conflits avec les populations humaines vivant en leur sein ou à leurs abords. Les critiques affluent aujourd'hui contre un modèle historique de sanctuarisation de la nature, véritable mise sous cloche stricte d'une nature idéalisée et menacée, aux dépens des populations locales. Toutefois, les modèles évoluent et les aires protégées font aujourd'hui face à un impératif grandissant d'intégration des sociétés humaines à la gestion de ces environnements.

Cette étude souhaite donc interroger la protection et la conservation de la nature au regard d'un des débats contemporains qui l'anime : l'inclusion des populations et des activités humaines. Pour ce faire, nous nous appuyons sur le courant de la *political ecology*, approche critique analysant les enjeux environnementaux comme façonnés par les sociétés humaines et les dynamiques de pouvoir. Ce cadre théorique invite par ailleurs à considérer les dynamiques locales dans leurs interconnexions avec d'autres échelons de pouvoir, plus larges. Au regard de la tension double qui anime les espaces protégés, peut-on concevoir une cohabitation et une coévolution des populations humaines avec leurs environnements ? C'est visiblement le pari récent des aires protégées, dont le leitmotiv semble être l'instauration d'une gestion décentralisée, avec les populations locales, et interconnectant les différents échelons de décision. Une logique poussée par les recherches contemporaines sur la conservation de la nature dont héritent tant les publications des organismes internationaux que les lois nationales, voire les cadres de gouvernance locale. Dans cette recherche, nous aurons donc particulièrement à cœur d'étudier ce nouveau « tournant participatif » des aires protégées, dans le cadre des Parcs Nationaux de France et plus précisément une vallée du Parc National des Ecrins, afin de saisir les effets de cette évolution paradigmatique à l'échelle *locale*.

La loi encadrant les Parcs Nationaux dans le pays a connu d'importantes modifications en 2006, se dirigeant vers un modèle de gestion davantage décentralisé. Dans le cadre de ce travail, nous avons souhaité examiner de façon critique l'impact local de ces changements. Nous cherchons en effet à

déterminer dans quelle mesure la loi, ainsi que le processus d'écriture de la charte du PNE, ont permis le dépassement d'un héritage de tensions vives entre Parc et acteurs locaux. Cette étude vise à saisir comment, dans ce tournant participatif, l'institution traite son passé et convie les acteurs locaux à cette gestion décentralisée tant plébiscitée. Un regard historique nous apparaît fondamental compte-tenu de l'empreinte notable des discours issus du mouvement de conservation de la nature sur la gestion de ces espaces. C'est donc au regard de l'héritage conflictuel et de l'impact des changements institutionnels sur le terrain que notre recherche questionne l'évolution des paradigmes de protection et de conservation de la nature. (Comment) les PNF et le PNE parviennent-ils à dépasser les conflits historiques d'acceptabilité sur le terrain ? La refonte de la loi et le long processus d'écriture des chartes créent-ils de nouvelles dynamiques sur le terrain ? Notre question de recherche est par conséquent la suivante : **en quoi le tournant participatif des PNF, effectué via l'innovation institutionnelle que sont les Chartes, change les relations entre acteurs et leurs positions à l'échelon local, dans le Valgaudemar ?**

Cette recherche se divise en plusieurs sections. Dans la *première* section, notre revue de la littérature, nous revenons d'abord sur les prémices et le discours du mouvement de conservation de la nature. Nous tenterons d'explicitier la vision des relations sociétés-environnement dont les conservationnistes se faisaient le relais tout en montrant l'influence de ces conceptions sur la création des premières aires protégées, y compris celles de France. Nous décrirons ensuite les changements de paradigmes qui ont modifié le discours sur la protection de la nature, en nous focalisant particulièrement sur le « tournant participatif » et la décentralisation de la gouvernance des Parcs Nationaux en France. Nous déroulerons cet état de l'art par des allers-retours réguliers entre l'histoire générale des espaces protégés et le cas des Parcs Nationaux français. Nous décrirons la méthodologie utilisée dans notre étude de terrain dans la *deuxième* section. Il s'agit d'un travail effectué dans le Valgaudemar, une vallée du Parc National des Ecrins. Nous y avons fait un séjour afin d'y conduire une série de neuf entretiens portant sur la gestion en cœur de parc avec les acteurs vivant sur place. Le *troisième* volet exposera les résultats de notre recherche, analysés sous le prisme de l'analyse critique de discours afin de déceler les rapports (et leurs changements récents) entre acteurs en présence. Dans notre discussion, objet de la *quatrième* section, nous tenterons de relier ces résultats à la littérature et aux enjeux contemporains de la décentralisation de la gouvernance des Parcs Nationaux.

II. Cadre théorique : La *Political Ecology*

La *political ecology*², courant post-structuraliste, pourrait être décrite comme une école de pensée qui tente de mettre au jour les processus par lesquels les environnements, les façons d'y agir sont le reflet des sociétés humaines et de leur histoire. Le courant, généralement critique, invite à considérer les enjeux environnementaux comme véritablement façonnés par ces sociétés et particulièrement par les relations et dynamiques de pouvoir (Robbins, 2004). L'étude des rapports de force entre acteurs face à « l'environnement » (ou ses ressources) et l'identification des mécanismes de pouvoir liés sont donc deux fondamentaux dans le courant. La *political ecology* met aussi en évidence les réseaux d'acteurs et les dialogues entre échelles spatiales, qui font justement émerger les dynamiques asymétriques observées. Cette approche s'attèle à intégrer des dynamiques opérant à l'échelle locale dans un dialogue permanent avec des échelles plus larges, notamment afin de saisir les différences d'interactions avec l'environnement qu'entretiennent les groupes sociaux (Bixler *et al.*, 2015). Les chercheurs de ce courant tentent généralement de saisir les facteurs sous-jacents à la formation de rapports de pouvoir, qui soient à la fois contextuels et intégrés dans des logiques plus globales.

Le pouvoir n'est pas appréhendé de façon structuraliste, c'est-à-dire détenu par certaines structures qui conditionnent ou structurent les vies d'entités figées, vues comme passives. Le pouvoir y est plutôt perçu comme une chose vivante, négociée, qui circule, produisant des réalités socio-spatiales inattendues. Le courant post-structuraliste tente en effet de dépasser une lecture marxiste du pouvoir (observant le pouvoir comme force consciemment utilisée et planifiée) en analysant les *relations* entre acteurs, les flux de pouvoir, les discours et les réalités tangibles qui en émergent avec originalité et récurrences (Escobar, 1996). Le pouvoir circule, passe de contextes très locaux à des tendances supranationales dans un dialogue constant, via les interactions entre acteurs mais aussi les enjeux politiques de terrain. La *political ecology* ravive donc la dimension résolument politique du pouvoir, mais aussi ses asymétries, les deux prenant des formes très concrètes spatialement.

Selon ce courant, les mises en forme concrètes du pouvoir s'exercent donc dans un dialogue avec les contextes locaux, le plus souvent avec une impressionnante adaptation à des territoires et des groupes sociaux divers ayant leurs dynamiques propres, mais aussi souvent dans un déséquilibre, une inégalité notoire entre certains (groupes d') acteurs. Certains acteurs exercent, consciemment ou non, un pouvoir sur d'autres, qui ont des capacités et outils variables de réaction. Ces « autres » y répondent voire réagissent et initient alors une *relation* entre les différentes parties. Cette relation prend parfois la forme de conflits, souvent latents, dont la nature est complexe de déceler car les différents agents se

² Nous ne pouvons ici nous permettre de discuter des débats (toujours vifs et passionnant) qui animent ce courant théorique ou cette école de chercheurs. Nous essayons ici d'en décrire de façon synthétique les éléments fondamentaux, mais notre choix pourrait être soumis à de nombreuses critiques. Pour une invitation à des réflexions davantage approfondies sur le sujet, voir (Robbins, 2004 ; 2012 ; Walker, 2005 ; 2006)

coconstruisent en permanence au travers de cette relation. La *political ecology* s'engage dans l'analyse de ces conflits plus ou moins discernables, dans le fouillis des contextes locaux, considérant leur complexité en tant que telle, en tentant de dépeindre la diversité des positionnements des acteurs et leurs mutations à travers le temps mais aussi les régularités visibles.

La *political ecology* fournit donc des guides conceptuels permettant d'étudier des événements par le prisme du dialogue entre échelles, par exemple entre les dynamiques de pouvoir observables dans les interactions quotidiennes et celles présentes au sein des lieux décisionnels formels. Cette démarche consiste à analyser les façons dont l'environnement et les ressources sont utilisés et *produits*. En cela, ce courant s'intéresse à la fois à l'environnement tangible et à toutes les façons avec lequel les discours le construisent. Le discours y est entendu au sens foucauldien, c'est-à-dire comme véhicule de savoir et de pouvoir, un agent actif construisant le réel et les relations. Si la *political ecology* considère la « nature » comme une construction sociale, le discours y prend une place cruciale et active (Escobar, 1996 ; 1998) en ce qu'il construit les façons de connaître et d'appréhender des réalités biophysiques. Les chercheurs de cette école de pensée analysent, distinguent souvent les contextes *politiques* de production des savoirs *scientifiques*. Ils envisagent ces savoirs comme des discours une fois que des acteurs politiques les utilisent. En effet, les discours dépeignent des situations ou des enjeux sous certains angles, y placent des éléments à l'avant plan, en extraient d'autres du cadre, ... des constructions discursives qui sont depuis toujours au cœur de la « conservation de la nature » et des concepts liés, et qui ont contribué à produire ces espaces particuliers que sont les Parcs Nationaux.

Nous mobilisons ce courant dans notre recherche justement parce qu'il pousse à considérer sérieusement les discours portés par les différents acteurs, et leurs effets. Il nous guide pour percevoir la production d'un certain sens donné à un objet. Les productions discursives ont une capacité de savoir-*pouvoir* : cadrer les enjeux selon certaines acceptions contribue à les faire exister selon un certain jour. Aussi, les discours expriment des visions du monde et distribuent des rôles, des places aux différents acteurs en vue d'ordonner ce monde. Les discours incluent certains, excluent d'autres et entrent en compétition et en dialogue en permanence. Car, si certains acteurs ont la puissance de produire des discours bientôt relayés et érigés en discours hégémoniques, d'autres discours coexistent à leurs côtés. Ceux-ci sont négociés, revus par les personnes qui les portent, ils se structurent et s'institutionnalisent parfois, mais ils demeurent toujours dans une « arène discursive » avec d'autres narrations. La dominance de certains discours sur d'autres structure profondément les relations de pouvoir qui en résultent car cela légitimise ou invalide des programmes, des actions politiques très concrètes (Bixler *et al.*, 2015). La *political ecology* nous permettra, peut-être, d'entrevoir cette arène, dans le cas de la conservation de la nature menée par le PNE.

L'école critique nous sera par ailleurs utile pour observer les facteurs qui donnent leurs formes aux relations de pouvoir entre les différents groupes sociaux. Les questions guides de notre partie pratique

(listées dans la méthodologie) reflètent cette volonté de compréhension du système d'acteurs en jeu, leurs relations, les asymétries de pouvoir qui les lient, mais aussi les potentielles évolutions ou transformations du système et des rôles. Et enfin, nous avons choisi de nous appuyer sur la *political ecology* parce qu'elle nous permet d'appréhender les relations de pouvoir asymétriques et les potentielles inégalités que vivent différents groupes de la population. En effet, le courant est aussi sensible aux enjeux de justice, qu'elle soit sociale, environnementale ou socio-environnementale. Dans le cas des espaces protégés, l'école analyse le bricolage politique local via l'héritage historique de l'entreprise de conservation de la nature, et pour en saisir les dynamiques d'exclusion potentielles qui ne se laissent pas entrevoir au premier regard.

III. Etat de l'art

1) La conservation de la nature dans l'histoire : de la généalogie d'un concept à la matérialisation de l'hétérotopie

a) Face à une nature menacée, le choix de la sanctuarisation

L'alarmante érosion de la biodiversité fonctionnelle planétaire appelle à l'action. Les données scientifiques s'accumulent sur les enjeux de perte massive de diversité biologique à travers le globe (IPBES, 2019) comme conséquence intrinsèque aux activités humaines, tout comme sur le changement climatique d'origine anthropique et ses effets sur cette biodiversité (IPCC, 2021, 2022). Le constat de l'impressionnant déclin des écosystèmes et de la biodiversité, fruit des actions humaines, est grave : « 75% de la surface terrestre est altérée de manière significative, [...] 85% de la surface des zones humides a disparu, [...] environ 1 million d'espèces sont déjà menacées d'extinction » (IPBES, 2019, p.11). L'érosion de la biodiversité s'accélère avec les transformations croissantes d'affectation des sols et des paysages, des enjeux qui ne sont pourtant pas nouveaux. En effet, bien que ces éléments soient mesurés avec une précision croissante via des données qui couvrent une multitude de dimensions des écosystèmes, le constat de l'empreinte des sociétés humaines sur leurs environnements suscitait déjà nombre de discussions au 19^{ème} siècle. Un rapide détour historique semble dès lors important afin de saisir les logiques qui sous-tendent la protection et conservation de la nature et à la création d'espaces protégés.

Dès la fin du 19^{ème} siècle, des élites intellectuelles urbaines alertaient leurs contemporains sur la nécessité de protéger une nature menacée par les activités industrielles et l'expansion des villes (Kupper, 2014). Inscrits dans la Révolution Industrielle, les pays occidentaux connaissaient depuis le milieu du siècle une expansion rapide des terres cultivées et des pâturages. Associé à une densification et un étalement des villes, les écosystèmes naturels voyaient leur surface conséquemment réduite (Foley *et al.*, 2005). Dès 1890, un mouvement de conservation de la nature émerge donc, composé d'élites

urbaines européennes. Ces groupes produisent peu à peu un discours critique de l'expansion de l'humain sur la terre qui s'uniformise, stimulant la peur de déclin des sociétés européennes. Ils s'appuient sur les dualismes déjà ancrés qui divisent nature et société, naturel et civilisationnel, sauvage et domestiqué, ... pour ériger une conception de la nature comme antithèse des sociétés humaines.

Ces élites environnementalistes s'inscrivent donc dans un long processus de construction théorique et pratique de l'ontologie dualiste et naturaliste occidentale. Ils façonnent une nature discursive entendue au sens de *naturelle* ; c'est-à-dire sauvage, immaculée, vierge, extérieure à la société (Debaise, 2017 ; Descola, 2004). Les barrières avec cette dernière deviennent alors immuables (Castree, 1995), évacuant la possibilité d'interrelations entre sociétés humaines et nature : le monde s'organise en paires duales, la nature est un espace domestiqué non naturel *ou* à l'écart des actions humaines donc pur et primitif (Descola, 2004). Cette production discursive crée l'image d'une nature originelle, d'antan, rêvée, où l'humain joue l'unique rôle de perturbateur de l'harmonie naturelle et organique, donc de prédateur. Critiques de leur société qui s'industrialise, ces acteurs créent donc dans le discours une nature réifiée, parfaite, où l'humain n'aurait plus cours : ils naturalisent la « nature » (Debaise, 2017 ; Descola, 2005, pp. 114-165).

Miroir de l'*anthropos*, cette nature idéalisée est dès lors un objet menacé à protéger de la main de l'Homme. La mise sur pied d'espaces de protection de la nature émerge comme un moyen d'action plébiscité par ces intellectuels urbains pour endiguer la destruction des écosystèmes (Kupper, 2014), mais pas seulement. Puisqu'ils s'appuient sur une cosmologie dualiste, ces espaces étaient aussi conceptualisés comme de véritables remparts face à l'extension du progrès, de la « culture » (West, Igoe & Brockington, 2006). La création de ces espaces *à part* est d'abord discursive et extrait ses producteurs de l'analyse : ces acteurs influents ont le pouvoir de créer *un* entendement de la nature qui laisse prétendre à l'universalité de leur vision duale³ (Debaise, 2017 ; Castree, 1995). Le mouvement de conservation, mu par une crainte de disparition du « naturel » désire donc créer de véritables forteresses, enfermées, surveillées, qui maintiennent cette nature conçue comme intacte et immuable (Kupper, 2014 ; Peet, Robbins et Watts, 2010). Le premier sanctuaire à voir le jour dans cette logique d'ultime refuge symbolique de la nature est le Parc National de Yellowstone, fondé en 1872. La raison de cet espace fut la protection d'un site et d'espèces *exceptionnelles*, symboles de cette nature sans artifice (Martin, 2014 ; Schullery, 2004, pp. 17-50). Le Parc s'érige comme premier modèle de sanctuaire

³ Nous nous devons ici de mentionner que la constitution progressive du mouvement de conservation de la nature fut accompagnée de débats et visions divergentes, avant d'aboutir à ce discours hégémonique : "The global spread of the national park should not be understood as a linear transfer but as a complex game of takeover and appropriation, imposition and rejection, dependence and isolation, fostered by a global conservation movement that grew rapidly after 1900" (Kupper, 2014, p.33). Pour une plongée dans le dialogue conservateur international de l'époque voir (Kupper, 2014 ; Pouillard 2019).

national, abritant des monuments naturels conservés, paradoxalement ouvert au public tel un musée grandeur nature (Doran & Richardson, 2010).

Le mouvement de conservation, porté par cette intelligentsia, acquiert une renommée internationale et s'institutionnalise dans plusieurs pays à partir du 20^{ème} siècle. Les Parcs créés revêtent rapidement une dimension symbolique nationale et l'Etat accroit son contrôle sur ses territoires, notamment après la création du Parc *National* de Yellowstone. À cette quête de légitimité national(ist)e, surtout marquée en Europe, s'ajoute une collaboration étroite avec les sciences naturelles, puisque ces zones protégées représentent la quintessence d'une nature pouvant se développer sans entraves, dont il faut dès lors suivre l'évolution parfaite et asseoir scientifiquement la légitimité. En Europe d'abord, les espaces protégés se muent en laboratoires à ciel ouvert où les scientifiques sont mandatés pour observer et recenser espèces animales et merveilles naturelles (Kupper, 2014). L'état des connaissances des sciences naturelles de l'époque a fixé l'attention sur l'inventorisation et la protection de quelques espèces végétales et animales, perçues comme exceptionnelles. Bien loin de l'attention de l'écologie contemporaine sur la connectivité entre espaces et les services écosystémiques.

b) Les Parcs Nationaux français : quand le discours conservationniste divise les territoires

i. Généalogie des espaces protégés en France

La conceptualisation de la conservation de la nature en France, et plus précisément celle des Parcs Nationaux, rejoint en grande partie cette logique. Les élites conservationnistes françaises, composées d'intellectuels, de naturalistes et d'artistes⁴ (Therville, Mathevet & Bioret, 2012, p.2) ont été acteurs du mouvement international, dès ses débuts (Pouillard, 2019), et ont par là même nourri la vision française de la préservation de l'environnement. D'abord à l'échelon national, les « Eaux et Forêts » – futur Office National des Forêts (ONF) – militait durant le 19^{ème} siècle aux côtés de la « Société nationale pour la préservation de la nature » et de la « Ligue de protection des oiseaux » (LPO) pour la création de réserves forestières (Frochot, 2017). Plus important, dès 1923 se tint le premier Congrès international pour la protection de la nature au Muséum d'histoire naturelle à Paris, animé par des discours de sauvegarde d'une nature somptueuse *et* d'utilisation raisonnée des ressources (Blandin, 2009, p.13). La création à Fontainebleau en 1948 de « l'Union internationale pour la protection de la nature » (UIPN), qui deviendra peu après l'UICN que l'on connaît aujourd'hui (Blandin, 2009), témoigne de l'entrelacs d'acteurs français et internationaux dans le mouvement.

Reflet de l'étroite relation entre le mouvement international et les acteurs français, la conservation à la française prit la forme d'espaces protégés comme laboratoires grandeur-nature. La relation avec les

⁴ Pour une vue plus précise et complexe des mouvements qui animaient la création de PNF, voir (Alban & Hubert, 2013)

sciences naturelles fut en effet celle d'une étroite collaboration (Cosson, 2014), suivant la logique de « savoir pour protéger et protéger pour pouvoir savoir » (Arpin & Cosson, 2021, p. 183). La force du discours conservacionniste à l'international fait des espaces protégés français le relais de la vision d'une nature sauvage à protéger du joug de la prédation humaine. La protection de la Nature sera pensée et construite selon une logique de ségrégation (Cosson, *et al.*, 2017). L'idée est bel et bien de (re)créer des espaces autres, des sanctuaires, dès lors imposés par un Etat central (Laslaz *et al.*, 2014). Des espaces protégés imposés de façon verticale, déconnectés des territoires dans lesquels ils s'inscrivent (Brouard & Prevost, 2019). Les discours qui délimitent une *nature* particulière – en se structurant peu à peu en institutions et administrations – établissent un gouvernement de l'environnement, donc des territoires. La logique institutionnelle centralisatrice en France fera fi des populations locales, enrayant dès ses débuts l'acceptation sociale et la légitimité locale de cette entreprise (Siniscalchi, 2008 ; Stephan, 2010). Pleins de paradoxes, on peut observer dans cette conception à la fois l'invitation des élites à la visite récréative, contemplative, et la ségrégation des populations locales (Kalaora, 1998). De plus, un discours de « patrimoine » naturel et *rural* à conserver accompagnera la mise sur pied des Parcs Nationaux malgré une dépossession patrimoniale dans les faits. Historiquement, la vision française s'inscrit donc fortement dans le registre d'exceptionnalité de la nature (Arpin & Cosson, 2015), cette entité refuge pour le monde naturel et sauvage, hors du monde humain (Siniscalchi, 2008).

ii. *Les « Parcs Nationaux » : une naissance sous le signe de la difficile légitimation territoriale*

Reflète du discours international, la conceptualisation des aires protégées françaises s'appuie sur une ontologie naturaliste dualiste, un intense suivi scientifique et une logique de gouvernement étatique de ces environnements ruraux. L'Etat français institue donc les « Parcs Nationaux » en 1960, une administration publique chargée de créer et gérer des aires du même nom. Les premiers Parcs voient le jour dans la foulée, quelque peu tardivement par rapport aux autres pays européens (Sabatier *et al.*, 2010) : la Vanoise (1963), Port-Cros (1963), les Pyrénées (1967), les Cévennes (1970), les Ecrins (1973) et le Mercantour (1979). Aujourd'hui au nombre de onze, les six premiers PNF sont donc créés par l'Etat en une quinzaine d'années. Les PNF appartiennent à la catégorie II d'aire protégée prévue par l'UICN, catégorie qui vise à protéger la « biodiversité naturelle » (IUCN, 2022a), et « conserver et protéger les écosystèmes » (Dudley, 2008, p.4). Elle est aussi destinée à des « fins récréatives » (Martinez *et al.*, 2007). L'instauration de ce système de classification, qui ordonne les espaces protégés par ordre hiérarchique de degré de protection, avait pour objectif l'harmonisation internationale des types d'aires et de gestion associée (Dudley, 2008).

Lors de leur création, les PNF ont pour but de protéger des espaces naturels des dégâts causés par l'Homme. En mettant des espaces sous cloche, l'idée est de protéger une nature esthétisée : « est digne d'être conservé ce qui est considéré comme beau » (Podgorski., 2016, p.186). En cela, les PNF

répondent au registre de légitimation international via la conservation de l'exceptionnalité de la nature. Les Parcs adoptent aussi une logique de conservation du *patrimoine*. Un patrimoine défini par l'Etat, entendu principalement comme naturel, mais aussi humain puisqu'il s'agit de « sauver la civilisation montagnarde » (Sabatier *et al.*, 2010, p.17). Ce discours puise dans un registre de légitimité davantage national en mandatant l'Etat d'une protection de ses zones rurales en péril et de leur identité. Cette inscription dans la logique de patrimoine passe par l'esthétisation des caractéristiques du monde alpin en sélectionnant et figeant quelques-uns des attributs de ces sociétés rurales (Kupper, 2014). De cette façon, on cherche notamment à encourager l'acceptation des Parcs dans les vallées, chose difficile puisque les Parcs instaurent avant tout une privation et une dépossession spatiale dans leur centre (Laslaz & Leblan, 2020). À leurs débuts, les Parcs peinent à asseoir leur légitimité localement tant le modèle reste imposé par une administration centralisée (Arpin & Cosson, 2015). L'étonnante logique de patrimonialisation se pense sans les acteurs locaux, par l'institution, qui maintient sa conception de division de l'espace entre nature et civilisation. La légitimité des PNF est légale et s'appuie sur un appareil technique rationnel où la « nature » existe comme entité et sa protection a force de loi (Arpin & Cosson, 2021).

Dans les faits, le modèle de Parc « à la française » établit un zonage centre-périphérie qui classe légalement l'espace, décrit le type de nature qui s'y trouve, les missions scientifiques à y effectuer, et les règles de protection à mettre en place (Laslaz & Leblan, 2020). Plus précisément, le zonage établit des réserves intégrales, situées dans une zone centrale, entourée d'une zone périphérique (voir *Figure 3*). Cette classification réglementaire divise une nature jusqu'alors parcourue et aménagée par les populations locales. Par conséquent, ceux-ci voient leurs activités strictement réglementées en zone centrale, qu'elles soient agricoles, pastorales, sylvicoles, de cueillette, de pêche, ou plus généralement de gestion environnementale (Laslaz, 2006a). Les habitants font face à une dépossession de leur patrimoine naturel et culturel. Cette nouvelle politique publique de l'Etat instaure donc verticalement une gouvernance environnementale centralisatrice (Selmi, 2006) dans des territoires habités par des populations habituées à une gestion autonome. Même si cette politique fut intensément discutée avec les acteurs locaux, les Parcs s'amènent avant tout avec une stratégie coercitive puissante en zone cœur. Cette zone, à l'importante superficie dans les Parcs de montagne qui nous intéressent, sera bel et bien un sanctuaire protégé par l'administration, où il n'est pas question de gestion commune (Alban & Hubert, 2013).

Certaines prérogatives d'acteurs locaux, comme les maires, sont ainsi transférées au directeur de Parc (Alban & Hubert, 2013), et une équipe de gardes-moniteurs est mise en place dans chaque Parc, chargés de surveiller le cœur et de faire respecter la stricte réglementation (Sabatier *et al.*, 2010). Puisque les Parcs ont été pensés comme un appareil extérieur à la réalité locale, l'arrivée des Parcs nourrit un rapport conflictuel au pouvoir central de l'Etat, particulièrement dans les milieux de montagne. Le gouvernement central a implanté une logique protectionniste dans la fonction des Parcs, détachée du

contexte avec une mise sous surveillance qui provoquera de nombreux conflits (Laslaz, 2006b). Les années 1960 à 1970 sont marquées par d'intenses dialogues et négociations entre agents de Parc et acteurs locaux, aboutissant à certains relâchements, souvent mineurs, relatifs aux activités agricoles et au transfert des pouvoirs des maires (Sabatier *et al.*, 2010).

La démarche de conciliation, laborieuse, ne séduit que peu les acteurs des PNF. Les établissements administratifs feront parfois le choix de se recroqueviller sur leur mission réglementaire en zone cœur, là où ils ont les pleins pouvoirs (Alban & Hubert, 2013). Cela va renforcer l'idée d'un projet essentiellement technique chez les autochtones. La dimension patrimoniale de l'entreprise sera limitée à un discours qui fige les territoires en musées. Le Parc y joue par ailleurs principalement le rôle d'un « empêcheur » de faire (Laslaz, 2006b), un organe extérieur qui impose sa vision et restreint les libertés locales. Ces éléments ancreront les conflits sur le temps long entre des localités et cette administration exogène de l'Etat, sourde aux contestations fondamentales du cadre conceptuel et légal des aires protégées. Le Parc National des Ecrins, bien que souvent décrit comme largement accepté, dut affronter de nombreuses tensions avec les acteurs locaux. Des réunions de concertations avec les habitants, chasseurs et élus locaux auront lieu avant sa création, donnant lieu à d'intenses négociations et oppositions envers le projet du Parc, qui verra malgré tout le jour en 1973 (Sabatier *et al.*, 2010, p. 30).

2) En chemin vers une cogestion adaptative ? Le modèle d'espaces protégés face à une remise en question

a) Emergence de « l'écosystème » et refonte des paradigmes scientifiques

Sur le plan international, l'évolution des discours sur la gestion environnementale de 1970 à 2010 forcera les acteurs de la conservation à une réflexion existentielle des espaces protégés. Grâce aux recherches en biologie, écologie, science et gestion de l'environnement sans oublier les sciences sociales, les approches de la gestion du milieu vont évoluer. L'attention sur la « biodiversité » devient croissante au fil des années 1970-1980, tout comme on parle de façon croissante de « développement durable » de 1970 à 1990. Dans les années 1990, les approches s'attardent sur la gestion coordonnée d'une « Terre » commune et dont il faut protéger les « écosystèmes ». Depuis une vingtaine d'années, c'est finalement le discours sur « l'entrelacs » ou « l'imbrication » dans le temps et l'espace de « socio-écosystèmes » qui prend le dessus. Ces évolutions à l'échelon transnational percolent à l'échelon national et ont ravivé les questionnements sur la raison d'être des Parcs Nationaux, en ce compris en France. Nous tentons donc dans cette section de retracer succinctement ces évolutions paradigmatiques en vue d'explicitier l'avènement en 2006 d'une Loi sur les PNF qui visait à transformer leur gouvernance.

Les années 1970 à 2000 sont en effet marquées par une série d'évènements internationaux importants pour la conservation de la nature. Les questions environnementales et les enjeux de développement durable émergent sur la scène internationale en 1968, puis prennent forme avec la Conférence de Stockholm, en 1972, conférence qui produit la base des conventions internationales sur les enjeux environnementaux. C'est à la suite de la Conférence et de la naissance du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)⁵ – qui voit le jour en 1973 – que L'UICN publie une stratégie de conservation qui va davantage vers la notion de durabilité (Blandin, 2009). Surtout, se tient en 1992 le « Sommet de la Terre » à Rio, dont découle la notion de *biodiversité* et la mise sur pied de la « Convention cadre sur la diversité biologique » (CBD). La conservation de la biodiversité est une des composantes de la structure de la Convention, qui prévoit pour cela des plans nationaux de conservation *in situ* et *ex situ* de la biodiversité.

Il s'agit là d'un momentum pour la structuration et la coordination de la conservation de la nature et des aires protégées. Un cadre légal appuie la conservation de la nature, en définit les notions clés, et des objectifs (inter)nationaux sont décidés conjointement lors de conférences regroupant tous les acteurs de la conservation. Bien qu'empreinte du discours d'une nature « isolée » (Palomo *et al.*, 2014, p.2), la CBD effectue tout de même un cadrage de la *biodiversité* et de l'*écosystème*, deux concepts qui attireront l'attention sur l'importance des processus et leurs interconnexions au sein d'un environnement. En ce qui concerne les espaces protégés, la nature reste un espace à caractère exceptionnel, pur, à devoir conserver, mais s'y ajoute l'idée d'une nature « fonctionnelle » composée d'une série de compartiments (Blandin, 2009). Ces évolutions opèrent un décalage de la défense d'espèces emblématiques, naturalisées, vers la conservation d'un milieu composé du sol, de l'atmosphère, de la faune et de la flore.

Peu à peu, le discours de la biodiversité, poussé par les recherches des écologues, s'adapte et souligne l'importance de la *fonctionnalité* des *territoires* complexes, la *connectivité* entre espaces via les *processus* écosystémiques, et commence à articuler une logique de gestion en système (Gavin *et al.*, 2018 ; Walker, *et al.* 2004). Ces approches écosystémiques se dégagent d'un regard moral, normatif sur la « nature » et débouchent sur une pensée visant la gestion pérenne d'espaces, d'environnements. Les recherches décalent progressivement la focale vers les *relations* entre les éléments, comme l'unité de référence fondamentale qui caractérise l'environnement (Olsson, Folke & Berkes, 2004 ; Mancilla Garcia *et al.*, 2020). Dans la pratique, le regard relationnel et processuel rend caduque la protection espèces pour leurs caractéristiques esthétiques, donc le registre de « l'exceptionnalité » de la nature du discours conservacionniste.

L'approche invite en outre à analyser *l'héritage* historique des écosystèmes. Puisqu'il s'agit là de systèmes dynamiques complexes et non plus statiques, leur gestion requiert une compréhension des

⁵ C'est notamment sous l'égide du PNUE que l'IPBES est créée en 2012, organe crucial qui joue le rôle d'interface entre les savoirs scientifiques sur la biodiversité et les services écosystémiques et les politiques internationales et nationales liées. Il s'agit, en court, de l'équivalent du GIEC pour les enjeux de biodiversité.

temporalités et trajectoires d'adaptation (Nelson *et al.*, 2014 ; Beilin & West, 2016). Leur histoire est structurante : les évènements passés façonnent les relations et la fonctionnalité ayant cours au temps présent – c'est la « dépendance au sentier » – tout en conservant une marge de manœuvre pour l'émergence de processus neufs, d'adaptations, réorganisations, voire de transformations (Waylen, Blackstock & Holstead, 2015). S'il s'agit de systèmes mouvants, en constante adaptation et caractérisés par des interrelations complexes, la quête d'une nature originelle vierge est vaine : une telle chose n'a jamais existé.

Plus fondamental encore, les dialogues interdisciplinaires animent les enjeux de gestion environnementale et approfondissent les débats vers les notions de *socio-écosystèmes* et de « cogestion adaptative », formulés notamment par Fikret Berkes et Carl Folke (Berkes, Folke & Colding, 2000 ; Berkes, Colding & Folke, 2008). Les sociétés humaines sont interreliées aux environnements dits « naturels » dans des relations complexes de *coévolution* ou de coconstitution, et les différents « compartiments environnementaux » s'adaptent en réalité constamment et conjointement (Schlüter, Hertz & Mancilla Garcia, 2020 ; Blandin, 2009). Les systèmes socio-écologiques (SES) sont caractérisés par une série de processus et rétroactions – que l'on peut appréhender comme des cycles adaptatifs (Gunderson & Holling, 2002) – que le gestionnaire d'espaces protégés ne peut dès lors maîtriser ni mettre sous cloche (Berkes, Folke & Colding, 2000 ; Olsson, Folke & Berkes, 2004). Le discours scientifique s'agence donc autour du concept de *résilience*⁶ des SES qui permet de développer des cadres d'analyse regroupant les notions de capacité d'adaptation, d'héritage historique, d'incertitude permanente, de rétroactions et équilibres, et enfin de gouvernance (Walker *et al.*, 2004 ; Folke *et al.*, 2010).

Des recherches sur les aires protégées mettent aussi en exergue la nécessité d'une protection juste socialement, tant pour sa dimension morale que fonctionnelle. Le paradigme participatif gagne en popularité et souligne le manque de justice sociale derrière les conflits récurrents dans les aires protégées, donc la nécessité d'inclure les personnes concernées aux processus de décision. En outre, travailler avec les populations locales en tenant compte de leurs activités, en mettant en place ces systèmes de gouvernance et gestion décentralisés des ressources, aboutirait à gestion plus durable de l'environnement, serait *plus efficace* (Oldekop *et al.*, 2016). Le sujet fait toutefois l'objet de nombreux débats vu la complexité pour démontrer un lien causal entre inclusion des populations et gestion de la biodiversité (Holmes, 2013). Ces recherches, initiées par les sciences sociales, invitent malgré tout à analyser l'interaction des aires protégées avec les populations locales, au regard des relations de pouvoir, des mécanismes de résistance et de collaboration. Les courants transdisciplinaires confortent en outre la validité d'une série de connaissances locales, traditionnelles et non scientifiques, et encouragent un effort de décentrage des chercheurs (Arpin *et al.*, 2019 ; Crouzat, *et al.*, 2018). Ces évolutions marquent

⁶ Voir définition dans le glossaire

un tournant en ce que les populations locales sont nouvellement appréciées comme des gestionnaires durables de leurs environnements, c'est là la reconnaissance de l'autochtonie comme nouveau prérequis à la gestion d'aires protégées (Bouet, 2019).

Les études sur le changement climatique – et particulièrement sur les capacités d'adaptation – de ces dernières années appellent alors à « démocratiser » les sciences. Elles encouragent l'attention aux connaissances situées, soulignent l'importance du maintien des paysages agropastoraux construits historiquement ainsi que la nécessaire refonte des structures de gouvernance de l'environnement (Bruley, 2021 ; Bruley, Locatelli et Lavorel, 2021 ; Beniston, Stoffel & Hill, 2011). Ces recherches permettent de légitimer scientifiquement les approches participatives comme des outils d'opérationnalisation d'une gestion adaptative et résiliente (Arpin & Cosson, 2021). Les SES de montagne sont à cet égard particulièrement étudiés⁷, et mis en avant comme de potentielles sentinelles d'une gestion résiliente et d'une gouvernance localisée et efficace. Les chercheurs travaillent durant de longues périodes avec les habitants locaux pour collecter des données de façon collaborative sur le changement climatique (Dobremez *et al.*, 2014), pour comprendre les dynamiques de (perception de la) contribution de la nature aux modes de vie locaux (Bruley, Locatelli et Lavorel 2021), tenter d'appliquer le cadre d'analyse de la résilience de Brian Walker à un territoire alpin (Boulangeat, 2018 ; Nettier *et al.*, 2017), ou encore pour construire une vision résiliente, commune et prospective du développement local (Oteros-Rozas *et al.*, 2015 ; Thorn *et al.*, 2020)

Ces sciences, dites « post-normales », préconisent de réaliser la gestion des environnements en s'attelant sérieusement à la compréhension des institutions, valeurs et systèmes de *gouvernance*, puisqu'elle prend place dans des territoires habités. L'approche est « bioculturelle » (Gavin *et al.*, 2018) : les acteurs locaux font partie intégrante d'un SES, leurs structures culturelles, sociales et politiques façonnent l'environnement (Ostrom, 2009). Agir sur les modes de gouvernance de l'environnement apparaît comme fondamental pour tendre vers une gestion adaptative de l'environnement et des ressources (Cundill & Fabricius, 2010). Se dessine alors un « tournant participatif » dans la littérature qui met l'emphase sur l'importance d'une gestion décentralisée et collaborative des ressources. Les chercheurs et chercheuses de ces courants tentent, encore aujourd'hui, de produire des cadres opérants pour une gestion adaptative des ressources *et* qui considère sérieusement les enjeux d'héritage historique, de pouvoir, voire de conflit. Les questions demeurent nombreuses, notamment en ce qui concerne les relations de pouvoir au sein des mécanismes de gouvernance, tant elles façonnent l'accès à l'espace et aux ressources (Bruley, Locatelli & Lavorel, 2021).

⁷ Il est impressionnant de constater le nombre de laboratoires de recherche en sciences environnementales, parfois interdisciplinaires voire transdisciplinaires, qui se sont attelés à travailler sur le sujet de la gestion résiliente des territoires et espaces protégés alpins. On peut par exemple citer le programme [Alpages Sentinelles](#), la Zone Ateliers Alpes ([ZAA](#)), le LABEX d'innovations et transitions territoriales en montagne ([ITTEM](#)), le laboratoire écosystèmes et sociétés en montagne ([LESSEM](#)), le laboratoire d'écologie alpine ([LECA](#)), le [Portal Project](#), le programme [MtnPATHS](#) ou encore le [MonViso Institute](#).

Il n'en demeure pas moins que l'attention aux structures de gouvernance invite à considérer sérieusement le poids de l'héritage historique et des rapports de pouvoir dans les systèmes analysés. Qui a historiquement défini l'espace à gérer et ses usages ? Pour qui ? Quelles ressources sont considérées comme étant à conserver et pourquoi ? Qui a le pouvoir d'agir dans l'espace et qui en est exclu ? Comment se dégager d'un héritage conflictuel pour tendre vers une gestion juste ? Ces questions sont particulièrement saillantes en ce qui concerne la gouvernance des aires protégées, surtout compte-tenu de leur histoire. Nous reviendrons sur les enjeux de pouvoir et de conflit ci-après, lors de la clôture du volet théorique de la recherche. Nous tenterons dans la prochaine section de comprendre comment l'évolution des paradigmes scientifiques a percolé jusqu'à les pratiques de gouvernance des aires protégées.

b) Les PNF entre constat d'échec et adaptation aux changements de registres de légitimité

Ces « tournants » paradigmatiques, expliqués ici de façon simplificatrice, animent la conceptualisation et la gestion des espaces protégés depuis les années 1980. En effet, la proximité historique des institutions de conservation avec les sciences naturelles a permis un dialogue permanent avec ces avancées. Cependant, notons qu'au début des années 2000, le constat d'échec des missions de conservation des aires protégées a entraîné une profonde remise en question du modèle (Cosson *et al.*, 2017). Pour une visualisation claire et détaillée des évolutions de paradigmes de conservation, voir *Figure 4* et *Figure 5*.

Comme noté plus haut, la théorie sous-jacente des PNF était axée sur le patrimoine naturel, donc au-delà d'une attention portée sur quelques espèces et davantage sur les milieux ; notion que l'Etat inscrit dans un texte de loi en 1976 (Therville, Mathevet & Bioret, 2012). L'attention internationale croissante à la « biodiversité » (Escobar, 1998), qui s'érige progressivement en discours hégémonique, force l'abandon discursif de la protection de la nature pour une gestion dynamique d'écosystèmes (Cosson, 2014). On parle alors davantage « d'environnement » et les actions viseraient à se concentrer sur les conditions d'habitabilité (Fondation François Sommer, 2018). Puisque l'attention se détourne de l'exceptionnalité et du sauvage vers la fonctionnalité et l'ouverture des territoires, les espaces protégés se sont aussi emparés d'un discours de durabilité (Laslaz *et al.*, 2014) : le développement des zones périphériques au cœur doit se faire en conciliant activités économiques, écologiques et sociales (Stephan, 2010). Bien que la logique en zone cœur demeure celle d'un sanctuaire, la période des années 1990 est marquée par un paradigme intégratif croissant. La Convention Alpine, signée en 1991 par les différents ministères de l'Environnement de l'arc alpin (une zone où se situent nombre d'espaces protégés alpins), arbore par exemple une approche holistique des enjeux de montagne et pousse à l'agenda une logique d'intégration des activités humaines (Gerbaux et Zuanon, 1995).

C'est aussi un constat d'échec des missions de conservation de la biodiversité qui ébranlera les aires protégées au début des années 2000, y compris en France (Cosson *et al.*, 2017). Alors que les aires protégées se multiplient et couvrent une surface toujours plus importante, elles ne permettent pas de garantir la conservation d'une biodiversité en chute croissante (Palomo *et al.*, 2014). Le modèle de Parc, qui découle du mouvement conservateur et fonctionne comme des isolats de protection stricte, est critiqué comme étant désuet – carrément non *fonctionnel* – au regard des avancées scientifiques qui promeuvent la connectivité des territoires, les corridors écologiques et la gestion intégrée de territoires larges. Les méthodes employées par les agents de Parc ne sont pas toujours le fruit d'une bonne compréhension des dynamiques en jeu, et sont donc en décalage par rapport aux réalités de terrain (Lepart *et al.*, 2016). Le constat après plusieurs décennies de protection stricte est négatif : le modèle des aires protégées ne fonctionne pas bien quand il est strict, tant d'un point de vue biologique que social (Oldekop *et al.*, 2016).

En effet, c'est aussi sur le plan social que le bilan est négatif. Puisque la nature mythifiée n'existait pas en substance, il a fallu la créer. Il fallut créer ces espaces autres et à part dans des environnements habités, parcourus par des populations humaines et que ces dernières façonnaient. En ayant ordonné une hiérarchie de préoccupations, le discours conservateur a mis sur pied des zones protégées qui excluaient l'anthropos au sens propre et figuré.

. Dans certains cas, les zones protégées ont conduit à l'éviction, au déplacement forcé de populations locales⁸ (Brockington & Igoe, 2006). Plus souvent, les populations ont été infériorisées, et leurs pratiques interdites ou limitées spatialement, qu'elles soient d'ordre religieuses, culturelles, agricoles ou de production alimentaire (Brockington, 2002 ; West, Igoe & Brockington, 2006). Tout au long du 20^{ème} siècle, les autochtones ont dû faire face à un modèle imposé, à la logique de « command and control » mise en place à l'échelon national (Apostolidis, 2009 ; Igoe & Igoe, 2004). Les coûts et les bénéfices de l'érection de forteresses protégées furent donc inégalement distribués.

Particulièrement dans le cas français, la conservation de la nature ne séduit pas dans les territoires où elle s'implante, même après plusieurs décennies. Les populations locales gardent un goût amer de la venue imposée des PNF. Les populations locales ont historiquement fait face au rejet de leurs activités, principalement leur liberté de gestion agricole et sylvicole. Les conflits en présence sont l'expression d'un sentiment local de schisme culturel entre une culture urbaine envahissante face à une ruralité fragilisée : c'est un pouvoir central et extérieur qui impose son gouvernement de l'environnement (Barthod, 2010). Aussi, la négligence des territoires avoisinant la zone de stricte protection est pointée

⁸ Bien que de nombreuses évictions aient eu lieu lors de l'installation d'aires protégées, il est important de mentionner que l'accès à des données exactes est complexe, donc l'évaluation de l'ampleur du phénomène difficile. Aussi, le phénomène a pris place dans certains contextes et pas d'autres, certains étant davantage caractérisés par le rejet des activités économiques, sociales et culturelles de la zone protégée que par l'éviction physique. Pour un approfondissement de ces questions, voir Brockington et Igoe (2006)

du doigt comme une incohérence profonde du projet de conservation (Laslaz et Leblan, 2020), qui apparaît ségrégant, fermé sur lui-même. Précisons pourtant que ce bilan n'est pas uniforme sur tout le territoire français. Ainsi, le modèle cévenol est régulièrement cité en exemple pour sa gestion collaborative de l'espace et l'intégration des activités agricoles au Parc (Lepart *et al.*, 2016). Il n'en demeure pas moins que les populations vivant dans les territoires des PNF ont été généralement maintenues à distance de la gestion des Parcs. La tradition centralisatrice dans le pays aura en effet soustrait ou rendue impossible la capacité des populations locales de façonner ces aires protégées (Arpin, 2020).

A l'aube du nouveau millénaire, les PNF se retrouvent pris en tenaille entre un constat d'échec des missions de conservation des Parcs, d'échec de leur acceptation sociale, ainsi que la désuétude progressive du modèle de gouvernance centralisée des Parcs. Ce sont donc des petites révolutions qui animent les Parcs Nationaux et leur légitimité est profondément remise en cause. À quoi servent finalement les aires protégées ? Les Parcs pourraient-ils renouveler leur légitimité pour devenir des SES à la gouvernance adaptative ? Les aires ne peuvent certainement plus puiser dans leur légitimité légale-rationnelle et scientifique tant les discours et les paradigmes scientifiques ont changé (Arpin & Cosson, 2015 ; 2021). La légitimité doit maintenant s'appuyer sur la logique de résilience des espaces et particulièrement sur l'implication des acteurs locaux, une légitimité procédurale nouvelle et complexe à intégrer.

Par son interconnexion entre échelles globales et locales, la gestion des PNF doit dès lors faire avec une composition discursive complexe entre lutte contre un déclin environnemental et alliance avec des cultures locales et rurales (Bouet, 2019). Le tournant participatif incitera en effet le modèle français, particulièrement centralisateur, à entreprendre une mue institutionnelle avec la Loi de 2006 et le système de Charte qui en découle. Dans le cadre de cette recherche, nous nous intéressons particulièrement aux dimensions de dévolution des prérogatives des PNF aux contextes locaux, donc à la logique de gouvernance participative.

3) Le « tournant participatif » des PNF : une décentralisation partielle de la gouvernance

Il est maintenant évident que le projet de Parcs Nationaux est un processus particulièrement *politique*, dont la raison d'être est construite à travers le temps et évolue au gré des paradigmes majoritaires de légitimité. Ainsi, les remises en question fondamentales du modèle de Parc National vont pousser de façon croissante les institutions et gestionnaires de ces espaces à opérer un décalage de discours vers une gestion collaborative et adaptative, voire une coproduction des connaissances à l'échelle des communautés. Le chemin est long, mais progressivement « la nature s'estompe » (Blandin, 2009, p.23) dans le discours au profit d'une gestion bio-culturelle ou participative, dans une véritable

mise en récit du territoire de Parc. La logique suit le nouvel impératif participatif et de gestion communautaire porté avec une surprenante harmonie dans les documents de l'IPBES (Diaz *et al.*, 2015), de l'UICN (Dudley, 2008 ; IUCN, 2022b), de la CBD (CBD, 2010), ainsi que des PNF (PNF, 2014) et du PNE (2013). L'évolution discursive est progressive mais aujourd'hui impressionnante. Comme le note Siniscalchi (2008, p.51) : « la « nature » se transforme sous l'action de l'homme et c'est la « culture » qui devient garante de continuité ».

Cette transformation du discours des Parcs Nationaux français est notamment le fruit de la loi de 2006. En effet, cette loi ancre le discours de la patrimonialisation en s'appuyant sur les débats contemporains. On parle alors de la réappropriation d'un cœur, nouvellement intégrateur, par et pour les locaux (Laslaz et Leblan, 2017), la gestion d'un patrimoine territorial en commun devient centrale et place l'héritage culturel et pastoral au centre (Del Mármol, Siniscalchi & Estrada, 2016). Plus fondamentalement, la loi formule une nouvelle structure de gouvernance qui vise à acter l'impératif délibératif dans les aires protégées et à renverser la gouvernance historique (Cosson, 2014 ; Cosson & Tournay, 2018). Comme le décrit clairement Cosson *et al.* (2017), la Loi vise à opérationnaliser la logique de SES et le tournant participatif via une intégration *sectorielle* (les rôles et outils de conservation se diversifient), *spatiale* (les liens entre cœur et lieux environnants vont croissant) et *institutionnelle* (la gestion est participative et dite de biens communs).

La refonte légale des PNF réaffirme tout d'abord la légitimité scientifique historique des Parcs en faisant du nouveau Conseil Scientifique (CS) de chaque PNF le garant de la continuité scientifique des Chartes (PNE, 2010). L'idée n'est plus de faire de « la science » le bras armé de la conservation appliquée de façon descendante, mais de faire « descendre » les chercheurs dans les enjeux de la dévolution nouvelle. Les chercheurs jouent dès véritablement un rôle d'interface entre science et politique, une position difficile qui exige une rigueur dans la simplification d'enjeux complexes (Crouzat *et al.*, 2018) mais aussi un recul, une réflexivité par rapport à ces collaborations avec l'institution « PNF » et les différentes communautés de pratiques locales (Arpin *et al.*, 2019). Cette intégration aux processus décisionnels requiert en outre l'entrée de chercheurs en sciences sociales, une ouverture nouvelle pour les acteurs de la conservation (Bruley, Locatelli et Lavorel, 2021), qui viendra nourrir les recherches croissantes sur les enjeux des gouvernances décentralisées : conflits, acceptation, agencéité des acteurs locaux, ... (Nettier *et al.*, 2017)

La Loi change la logique de zonage : les zones centrales, devenues *cœurs* de Parcs demeurent comme les espaces « à protéger » (Depraz & Laslaz, 2017), mais les zones périphériques sont maintenant basées sur une adhésion volontaire des communes au projet de Parc (Légifrance, 2006). En outre, elle donne davantage de pouvoir aux élus locaux dans le conseil d'administration (CA) des Parcs. Représentants politiques de leurs communes, mais aussi relais d'une identité et culture locales, les élus bénéficient d'une opportunité non négligeable pour participer aux décisions relatives aux Parcs. En outre, après

l'entrée en vigueur de la Loi, un Conseil Economique, Social et Culturel (CESC) est mis sur pied afin de rassembler les acteurs et habitants locaux, de délibérer sur les enjeux territoriaux de fond liés au projet du Parc (PNE, 2008) et d'assurer le suivi des Chartes une fois celles-ci signées (PNF, 2021). Le CESC est conçu comme un lieu de débat dans le PNE, un espace pour une « écoute du territoire » en mettant tout le monde autour de la table (PNE, 2014). Il vient en appui *consultatif* au CA et s'organise en plusieurs commissions thématiques ainsi qu'une série de groupes de travail, dont le travail est synthétisé et rapporté par la commission permanente (PNE, 2014).

La loi pose les bases pour un changement important de gouvernance via les Chartes, véritable projet concerté de territoire cocréé à l'échelon local avec les associations, les socioprofessionnels, les élus, et autres acteurs (Micoud, 2010). Le document est ainsi le fruit de cette écriture concertée sur les objectifs de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager du cœur de Parc (Légifrance, 2016). Le processus de rédaction conjointe vise donc à atteindre un projet de vision partagée du territoire pour quinze années, centrée sur les usages, les paysages, l'habitat et le patrimoine (Bouet, 2019, p. 114). La mission est ambitieuse et vise à répondre à cet enjeu, devenu central, de légitimité procédurale visant l'acceptation et l'adhésion des populations locales aux Parcs (PNE, 2010). La Charte en elle-même n'a pas force de loi mais se veut davantage décrire les orientations générales pour le Parc et les communes adhérentes pour la zone d'adhésion. La régulation du cœur est inchangée, et ce sont des ajustements de sa protection qui sont décrits dans chaque Charte. Si le document final décrit des mesures et objectifs concrets, c'est autant pour le *processus* de rédaction que tout cela fut mis en place. La Charte peut être vue comme un contrat de confiance, l'aboutissement d'une collaboration, d'une co-constitution, menant supposément vers un esprit commun (Depraz & Laslaz, 2017). Il s'agit par conséquent ici, avec le CESC, de *la* dimension participative de la nouvelle politique de gouvernance : la gestion des Parcs se fera *a posteriori* de la consultation des acteurs locaux et non plus *a priori* (Bouet, 2019).

C'est ainsi que la Charte du PNE vit le jour en 2013, aboutissement de plusieurs années de processus délibératifs et consultatifs. Le texte prête une attention conséquente et nouvelle à la zone d'adhésion, où l'idée de développement durable et de valorisation des savoirs-faires est plus que jamais présente (Légifrance, 2006 ; PNE, 2013), ce qui reflète l'attention grandissante à la connectivité entre espaces ou solidarité écologique. La logique de patrimonialisation est aussi bel et bien présente dans le cœur, où il est prévu de préserver le patrimoine culturel, l'histoire agro-pastorale, la mémoire locale, tout comme le petit patrimoine bâti (cabanes pastorales et refuges) (PNE, 2013, pp. 98-115). Le texte semble toutefois avoir opéré des réajustements de gestion et non une refonte de la gouvernance future du cœur. Le projet est louable en ce qu'il vise à soutenir l'agriculture et les modes de vie locaux, mais on peut se demander si, au vu de la logique de sanctuaire sauvage en zone cœur qui transparait du texte, la cocréation de cette Charte a réellement abouti à une remise en question du modèle initial de Parc National, à l'écoute des besoins des acteurs locaux, ou du moins à une reconfiguration des relations de pouvoir historiques en présence dans le PNE. Le Valgaudemar, vallée du PNE où nous avons effectué

nos entretiens, est historiquement opposé au Parc. Malgré cette vive réticence de la vallée envers le Parc National – réticence coutumière dans les villages de fond de vallée situés en partie en cœur de Parc – Les acteurs du Valgaudemar ont toutefois signé la Charte en fin de processus. Plus généralement, 78% des communes consultées ont adhéré à la Charte, un taux d’adhésion haut et similaire à celui des autres Parcs Nationaux, mais qui ne dit pas grand-chose de l’acceptation d’un point de vue qualitatif (Depraz & Laslaz, 2017) : au-delà de la signature, qu’en est-il réellement de l’acceptation et de l’appropriation du PNE dans les vallées ?

La Loi aura donc amorcé un renversement de la gouvernance historique via une visée territoriale et délibérative. Cela passe par la logique inversée de libre adhésion des communes à l’aire périphérique au cœur (1) par l’ouverture du CA aux élus locaux (2), la création du CESC (3) et le processus de coécriture des Chartes (4), projet territorial sur quinze ans. Ces processus ont permis de soulever des questions fondamentales quant à l’articulation d’un cadre réglementaire de protection de l’environnement avec la mise en forme d’une gouvernance territorialisée qui rende compte de la diversité des représentations sociales (Micoud, 2010). Toutefois, selon des auteurs comme Isabelle Arpin (2020), Arnaud Cosson (2014 ; & Tournay, 2018) ou Lionel Laslaz (& Depraz, 2017), qui travaillent pour beaucoup sur les nouveaux enjeux que pose l’entame d’une décentralisation de la gouvernance des PNF, les grandes avancées de la Loi et des Chartes permettent difficilement la rupture avec l’héritage historique. Si l’impératif délibératif vise initialement à faire de l’action publique un processus davantage démocratique, il semble qu’il est ici plutôt question d’un travail visant à l’acceptabilité des objectifs nationaux de protection auprès d’une population locale qui s’approprierait alors fatalement la conservation. Le geste institutionnel se cantonnerait à la reconnaissance de l’existence du territoire et des gens du « cru », de la *culture* en somme, comme élément à considérer. Cette opération laborieuse de reconnaissance de la « culture dans la nature » ferait des Parcs des objets de proximité, ancrés localement et donc nécessairement davantage légitime (Bouet, 2019). Dans les faits, la logique est bien moins linéaire, et les Parcs se frottent aux difficultés de leur lourd héritage historique que des processus participatifs très ouverts – voire apolitiques – permettent difficilement de dépasser.

a) Les Chartes, une gouvernance transformatrice ? Les PNF entre inertie institutionnelle et conflictualité historique

Il est indéniable que les Parcs Nationaux de France se sont attelés à renverser la gouvernance historique centralisatrice dont la légitimité était en berne. Propulsés par le tournant participatif plébiscité à l’international, les PNF ont ainsi travaillé au changement de leur discours sur la nature et sa protection. Plus concrètement, un mouvement non négligeable de considération des « territoires » et des enjeux politiques de la conservation a été lancé avec la Loi. Un mouvement que l’écriture des Chartes a poursuivi en invitant tous les acteurs, citoyens compris, autour de la table. Mais, *in fine*, les changements institutionnels allant vers davantage de décentralisation ne semblent pas avoir permis une accalmie des

tensions historiques autour des Parcs (Depraz & Laslaz, 2017). Nous souhaitons donc, dans cette dernière section de l'état de l'art, soumettre ce « tournant participatif » des PNF à l'examen critique, en tentant de déceler de potentiels écueils qui résideraient dans cette refonte de la gouvernance. Précisément, nous nous attarderons sur les questions de rapports de pouvoir et d'héritage historique dans la nouvelle gouvernance des PNF.

Le tournant participatif a donc été acté en grande pompe, puisqu'il était question d'établir une légitimité procédurale nouvelle pour les PNF (Arpin & Cosson, 2021). En opérant son glissement discursif vers une logique intégrative, l'institution Parcs Nationaux s'est inscrite dans une théâtralisation des processus en cours. Une mise en scène des processus délibératifs ayant cours, et un effort important de modification du discours des Parcs, qui court alors le risque de créer des attentes inévitablement positives pour les architectes de cette logique nouvelle. C'est là un paradoxe : si les PNF sont passés d'une logique descendante à l'institutionnalisation *a posteriori* des négociations via les Chartes (Cosson, 2014), la réussite restait pour autant prédite ou, autrement dit, l'amorce de la participation était vue comme la panacée face aux conflits. L'entendement des événements a donc peut-être pris une tournure linéaire, apolitique, où l'ancienne gouvernance centralisatrice et de sanctuarisation de la nature devait se muer en un dialogue riche *donc* une résolution des conflits, en passant par ce moment institutionnalisé de participation (Cosson *et al.*, 2017). Puisque cet organe étatique s'ancre, se rapproche du territoire, de surcroît par un geste participatif, il devrait en résulter une pacification des relations et davantage d'acceptation des Parcs à l'échelon local.

Les Chartes demeurent pourtant le produit d'une Loi nationale qui conserve *in fine* un cadre réglementaire de protection stricte du cœur de Parc (Depraz & Laslaz, 2017 ; Cosson, 2014). Les enjeux traités en commissions sont donc partiellement prédéfinis par ce cadre, ce qui réduit la capacité d'action ainsi que l'appropriation de « l'objet Charte » par les acteurs locaux (Bouet, 2019). Si la logique est intégrative – territorialement et socialement – elle émane bel et bien d'un organe de l'Etat, le moment participatif n'est pas le fruit d'un récit coconstruit. Tout comme le récit du « patrimoine », cher aux PNF, la participation par les Chartes se présente comme une construction située, fruit d'un imaginaire du consensus acté par les PNF, projeté sur ces lieux et qui les reproduit en retour (Del Mármol, Siniscalchi & Estrada 2016). L'exercice est donc difficile : même s'il semble important de faire la publicité de la tenue d'enquêtes publiques, de processus consultatifs et de réunions de coécriture de la Charte, ceci pour faire naître une légitimité nouvelle, l'opérationnalisation de la logique intégrative se trouve coincée dans un cadre de pensée idéalisé et un cadre réglementaire rigide (Cosson *et al.*, 2017). La Loi apparaît peut-être finalement comme l'étrange combinaison de la volonté de refonte d'une politique publique aux prises de ses logiques de gouvernance historique à la forte inertie (Cosson, 2014). Il semblerait que, concernant l'élaboration de la Loi elle-même, la logique historique s'est auto-entretenu dans une dépendance au sentier malgré une volonté de changement de gouvernance vers la gestion d'un patrimoine territorial en commun. C'est ainsi que les Chartes sont rêvées comme des

moments de rupture d'un héritage conflictuel, par le glissement discursif et le dialogue, alors même que la Loi maintient concrètement un cadre réglementaire fort d'un cœur comme sanctuaire, hors de contrôle des acteurs locaux.

L'acceptation attendue telle une résultante linéaire d'un processus de co-construction apparaît en réalité quelque peu illusoire. Cette acceptation est en effet complexe à atteindre au vu de ce lourd héritage, de ce moment choisi par l'institution étatique, ainsi que des processus mis en place. Les processus délibératifs ont permis l'ouverture des Parcs aux acteurs locaux, mais ces derniers s'en sont saisis comme un espace d'expression des mécontentements vis-à-vis des PNF (Laslaz, 2011 ; *et al.*, 2014). En principe, les Chartes étaient façonnées comme des outils apolitiques. En réalité, ce fut l'occasion d'une réactualisation des rapports de force historiques, qui ont pu pousser au clivage bien plus qu'à une acceptabilité automatique des Parcs : le problème des aires protégées n'est pas technique mais bien souvent politique (Celata & Sanna, 2012). Selon Depraz et Laslaz (2017), la plupart des Chartes n'ont pas été des outils de médiation mais plutôt des opportunités pour l'expression de tensions en jeu (souvent enfouies). Moment de cristallisation des positions conflictuelles, les Chartes auraient permis une affirmation d'identité et de cultures divergentes, donc la réinscription forte de groupes en opposition. La culture du refus – historique dans les PN alpins – a pu être incarnée par les acteurs en présence, qui ont réaffirmé leur volonté de faire de la protection de la nature autrement, rejetant la validité d'un cœur protégé tel que cela est fait dans les Parcs.

C'est là l'épicentre de la difficulté des processus participatifs : leur annonce en grande pompe, puis leur organisation de façon *ouverte*, ne peut être la fin en soi d'une logique intégrative. Au-delà de la simple consultation des acteurs locaux, il est fondamental que ces processus consacrent une réelle attention aux rapports de pouvoir en présence, à l'héritage historique de la conservation de la nature, ainsi qu'à la capacité d'action concrète des acteurs locaux dans la future gouvernance une fois le processus délibératif clos (Bixler *et al.*, 2015). L'impératif délibératif des théories de conservation contemporaines, dont se sont saisis les PNF, court le risque d'être acté de façon simpliste une fois des programmes mis en place dans les zones protégées. Si comprendre la logique théorique derrière l'appel à la participation est aisé (la protection de l'environnement peut se faire par le dialogue et la négociation, outil de dépassement des conflits), la réalisation de processus participatifs est fondamentalement complexe. Au-delà du label « participation », il est important de considérer sérieusement le cadre institutionnel d'application, le choix des méthodes employées, des acteurs conviés et de leurs places respectives, tout comme la perpétuation de cette participation (Wallner & Wiesmann, 2009). Il convient de se demander qui a concrètement le pouvoir d'imposer les décisions après le processus ? Attend-on du processus qu'il aboutisse à quelque chose ? Les attentes diffèrent-elles entre acteurs ? Y a-t-il une place pour la négociation et le désaccord ? Les instances créées sont-elles à visées consultatives où ont-elles force d'application ? Qui peut cadrer et déterminer les procédures de respect de ces décisions (Martinez-Alier *et al.*, 2010) ? Qui donne le sens à l'objet (l'aire protégée) au cœur de la délibération ? Cette acception

reflète-t-elle les différentes visions présentes et permet-elle l'appropriation nouvelle de cet objet par les acteurs historiquement exclus ?

Il est crucial de saisir au préalable à quelles fins un processus participatif est mis en œuvre, quel en est le déroulement et les thèmes traités, pour qui, qui s'y trouve exclus, et de sélectionner à cet égard des processus pertinents (Bixler *et al.*, 2015 ; Arpin, 2020). La participation est un outil qui soulève avant tout une série de questions pour les aires protégées de montagne (Del Mármol, Siniscalchi & Estrada 2016) : qui a (eu) le pouvoir de définir l'identité du Parc ? Que faut-il protéger et de quelles manières ? Qui définit les usages possibles de l'espace et des ressources, et quels sont ces usages ? Chaque programme de participation mérite donc d'être pensé précautionneusement en incluant les acteurs concernés dès le début s'il veut accroître la légitimité de l'institution qui le met en place. En effet, les études transdisciplinaires soulignent l'importance d'une définition commune ou coopérative des enjeux à traiter (Bruley, Locatelli et Lavorel, 2021), chose que les Chartes instaurées verticalement et émanant d'un souhait étatique ne permettaient pas. Les parties prenantes ont des conceptions différentes du but de la participation, mais aussi de la hiérarchie des objectifs pour un territoire donné, tout comme des stratégies à mettre en place pour les atteindre (Wallner & Wiesmann, 2009). Puisque la participation soulève d'importantes questions, il convient donc peut-être d'organiser moins de programmes participatifs, mais de les faire mieux, en prenant le temps de les rendre pertinents pour leur contexte d'application (Arpin, 2020).

Ces interrogations au cœur des politiques participatives soulèvent en réalité la question fondamentale de l'ouverture des institutions à l'opinion autre des acteurs qui sont consultés. Les parties prenantes ont des visions différentes, fondamentalement et ce sont donc des conceptions du monde et de la nature qui se « rencontrent » lors de ces moments délibératifs. Sans essentialiser les cultures des villages de montagne, leurs habitants interagissent différemment avec la « nature » que les acteurs de la conservation. Ainsi, les perspectives, le sens donné à un même espace, les fonctions attendues de l'environnement, les perspectives sur le sauvage et le domestique, entre autres, divergent entre les communautés nouvellement réunies (Arpin *et al.*, 2019 ; Bruley, 2021 ; Fondation François Sommer, 2018). Il peut donc se jouer dans l'arène délibérative des enjeux de « politique culturelle », c'est-à-dire : un « processus à l'œuvre lorsque des ensembles d'acteurs sociaux façonnés par, et incarnant, des significations et des pratiques culturelles différentes entrent en conflit les uns avec les autres » (Escobar, 1998). Dans la production du discours nouveau de participation et d'ancrage local, les acteurs des aires protégées gagneraient sans doute à reconnaître les différences culturelles, à opérer un décentrage et adopter une réflexivité quant à leurs cultures et conceptions, afin d'ouvrir la voie à une rupture avec l'héritage historique d'agent externe et policier.

C'est à la suite des nombreux écueils (relatifs à l'histoire institutionnelle et à la prise en compte des relations de pouvoir) rencontrés dans les processus de participation dans les Parcs, que certains auteurs,

spécialistes des PNF, ont pu souligner la tension fondamentale des Chartes entre l'inclusion des acteurs locaux et la poursuite du travail de protection de l'environnement et de la biodiversité (Arpin, 2020 ; Laslaz, 2011 ; Laslaz *et al.*, 2014). Après l'émergence des essais de gouvernance participative dans les années 1990, les théoriciens des SES et de la cogestion adaptative ont relevé l'importance de l'histoire et des relations de pouvoir, comme étant des variables lentes mais critiques dans la gestion des aires protégées (Walker *et al.*, 2004 ; Berkes, Folke & Colding, 2000). L'héritage historique conflictuel des PNF est indéniable au vu des années de sanctuarisation du cœur, qui s'est appuyé sur (et a perpétué) les visions divergentes de la nature et de sa protection entre acteurs du Parc et acteurs locaux. Une vision portée par cette administration que sont les Parcs Nationaux de France, acteur de l'Etat et symbole homogénéisé de la structure imposée aux yeux des populations locales (Del Mármol, Siniscalchi & Estrada, 2016). Il semblerait que les PNF aient difficilement pu s'atteler à la nécessaire ouverture de cet héritage tendu, mus par une logique de gain urgent d'acceptabilité des Parcs, ne laissant que peu de place au détour historique de tensions entre acteurs donc à l'écoute des ressentiments ancrés.

Ce sont des visions différentes de la nature et de la protection qui alimentent le schisme entre les groupes et en fait un conflit culturel. Les acteurs des PNF sont inévitablement des « outsiders » en étant le relais d'une conception de la nature comme objet à protéger qui perpétue une perception par les « insiders » comme étant détachés des réalités locales, souhaitant eux voir un développement de la région (Wallner & Wiesmann, 2009). Ces cultures divergentes façonnent les rapports que les individus entretiennent entre eux, et font du conflit de vision une dimension centrale de la gouvernance locale et multi-acteurs (Laslaz, 2011). On peut se demander, à la lecture des documents liés aux Chartes où se trouvent les enjeux de conflits de visions et de cultures, les questions des rapports de pouvoir, les mécanismes concrets de résolution de conflits qui sont prévus. Les recherches qui s'attardent à l'adaptation des territoires de montagne aux changements climatiques et aux nouveaux cadres scientifiques de gestion en SES soulignent justement l'importance des barrières sociales (Bruley, 2021 ; Nettier *et al.*, 2017), de confiance envers les organes institutionnels, les enjeux d'accès et de capacité d'action des acteurs locaux (Bruley, Locatelli et Lavorel, 2021) dans ces transitions.

Si la volonté des programmes participatifs est de faire des Parcs des entités considérées comme justes et légitimes localement, il paraît pertinent de créer de réels espaces à l'expression des conflits latents, et à l'émergence de solutions coconstruites notamment afin de dépasser l'héritage sensible (Alban & Hubert, 2013). La participation gagnerait à être pensée en amont comme un outil de répartition nouvellement équitable des bénéfices de la conservation, en zone d'adhésion comme en cœur. Cela pousserait l'institution qui l'organise à un regard réflexif quant à son rôle, le discours dont elle est le relais, ainsi que son histoire relationnelle avec les acteurs conviés à participer. Une approche de l'histoire des institutions, de l'environnement, et des relations politiques en jeu centrées sur les *lieux*, permettrait peut-être de réaliser des processus adaptés à chaque contexte (Arpin, 2020). Les mécanismes de participation gagneraient à être ancrés contextuellement et souhaités par les acteurs de la conservation

et les acteurs locaux car ils pourraient alors permettre de répondre à des besoins (Alban & Hubert, 2013), voire être des lieux pour l'élaboration d'une justice réparatrice des manquements passés. L'engagement des Parcs pour une gouvernance nouvelle, donc une adaptation de la « façon de faire conservation » requiert une posture réflexive, une considération pour l'impact de l'histoire localement (Bruley *et al.*, 2021 ; Brouard & Prevost, 2019). Puisque l'amorce d'une gouvernance décentralisée est inévitablement politique, l'administration gagnerait à s'engager dans ce processus pour ce qu'il est, faisant de l'acceptabilité des Parcs un chantier en construction dans des lieux habités par des individus aux cultures fortement différentes, pour autant fondamentales dans la matrice de gestion socio-environnementale des Parcs.

On constate en outre que, malgré l'impératif délibératif qui « rapprocherait » les aires protégées des systèmes où elles sont implantées, les rapports entre les cultures et communautés en présence sont en réalité *contractualisés* par les acteurs de la conservation, dans une logique de négociation individualisée (Zhouri, 2015). Le cadre ne permettant pas la transformation du modèle de conservation, les interactions sont réduites à des aménagements mineurs et isolés, actés entre des individus qui s'accordent sur un point précis. Une telle mise en œuvre de la gestion ne permet plus la contestation, empêche la possibilité du conflit culturel ; une façon de faire qui vide le politique de sa substance, pourtant au cœur des espaces protégés (Peet, Robbins et Watts 2010). Pareille gestion, dite post-politique, cantonne l'expression des revendications à de la négociation, elle supprime la possibilité d'expression d'une opposition à la conservation. La post-politique est justement caractérisée par la conversion de la politique en des formes de gestion et d'organisation techn(olog)iques. Un processus qui donne lieu à une mise sous silence des questions profondément politiques, réduites à une gestion sociale institutionnalisée, c'est-à-dire par des moyens techniques, organisationnels et administratifs (Wilson & Swyngedouw, 2014). En ce qui concerne le thème de la conservation, les acteurs locaux qui s'opposeraient à la rationalité de la conservation sont rejetés comme immoraux (Celata & Sanna, 2012), c'est là le règne d'un discours hégémonique de protection de la nature. Or, on pourrait attendre de la gouvernance des aires protégées qu'elle vise à tendre vers une transformation politique de l'héritage conflictuel, une transformation qui rend possible l'antagonisme des visions et l'expression d'opinions autres sur la gestion des biens communs (Celata & Sanna, 2012).

Les Chartes peuvent être vues sous ce jour de conservation comme *post-politique* en ce qu'elles imposent aux acteurs une narration morale et dépolitisée d'une nature à conserver qui ne leur appartient pas, qui ne peut être modifiée par leur inclusion, et vise à faire des acteurs locaux des nouveaux collaborateurs de ce projet de conservation. La mainmise sur le cœur est conservée, tout comme la logique de surveillance et de contrôle des pratiques en son sein. Le processus des Chartes est traité comme le moment de résolution des conflits, surtout de réduction de l'antagonisme alors même que les paradigmes de conservation maintiennent le rôle de police des acteurs du Parc envers les usages locaux. Un fonctionnement qui bride l'existence de relations politiques, de désaccord et de contestation, en ce

que l'impératif de « sauvegarde de la biodiversité » est moralement inopposable. L'arène de discussion mise en place par ce discours ne prend alors pas la forme d'une politique transformatrice car elle met en interaction des *intérêts* opposés entre individus traités de façon équivalente.

Bien entendu, la mission n'est pas aisée. Les conflits peuvent être structurants et leur amorce peut permettre la transformation politique du système, mais leur ouverture peut aussi bloquer le dialogue dans une séparation destructrice des groupes en présence (Skogen, Mauz et Kränge 2008). S'ouvrir à la prise en compte réelle des opinions locales, des besoins des vallées, tout en faisant des Parcs un outil clair, ayant une mission de gestion environnementale, est une opération difficile à réaliser. En outre, une décentralisation de la gouvernance visant à transformer les rapports politiques à l'échelon local demande une attention considérable aux relations entre acteurs sur le terrain. Dans chaque SES, il s'agit aujourd'hui pour les acteurs des aires protégées de gérer les relations tendues entre des groupes et cultures différents, tout en perpétuant un cadre de légitimité à l'international. Et ce particulièrement dans les Parcs alpins, devenus des archétypes miniatures du changement climatique global (Arpin & Cosson, 2015). Tirillés entre cadres de légitimité locaux, nationaux et globaux, les PNF débutent encore dans la construction d'une gestion pertinente localement. Une gestion locale véritablement modifiée doit outiller les gardes-moniteurs – acteurs du Parc et symboles de sa présence – à la gestion de conflit et à l'écoute des acteurs locaux, alors même que leur posture d'évitement du conflit est notoire (Arpin, 2020).

Des enjeux cruciaux résident dans la façon avec laquelle la politique locale, le bricolage est aujourd'hui acté par les Parcs Nationaux, et donc par les gardes-moniteurs au jour le jour. Comment les gardes jonglent-ils entre l'application technique du cadre réglementaire des Parcs et des pratiques de concertation ou de conflit avec les acteurs locaux ? Comment les Parcs réalisent-ils concrètement, dans les pratiques, cette trajectoire vers davantage de cogestion avec des acteurs aux volontés parfois opposées ? Puisqu'ils incarnent l'autorité du Parc, comment les gardes-moniteurs pilotent-ils cette potentielle refonte du cadre de légitimité à l'échelle locale ? Voit-on l'amorce de changements de gouvernance, vers la décentralisation des capacités de gestion de ces espaces ? Les Chartes ont-elles permis de créer un espace pérenne pour l'expression des désaccords et pour le dialogue entre acteurs dans les vallées ? Comment s'agence et s'hiérarchise la reconfiguration des missions des PNF, donc des gardes ? Les gardes, élus locaux et habitants tissent-ils de nouvelles relations de confiance après les Chartes ? Autant de questions centrales qui demeurent après l'analyse de la littérature sur le tournant participatif dans les PNF. Au-delà d'un processus théâtralisé et cadré comme l'élaboration des Chartes, il est donc question d'observer si, par après, le système politique local a traversé un nouveau bricolage, une reconfiguration de la micropolitique. Notre question de recherche est donc la suivante : **en quoi le tournant participatif des PNF, effectué via l'innovation institutionnelle que sont les Chartes, change les relations entre acteurs et leurs positions à l'échelon local, dans le Valgaudemar ?**

Avant de clôturer ce chapitre, il est important ici de souligner que l'exercice historique auquel nous sommes prêtés nous force à condenser des évolutions complexes. Tout d'abord, nous avons choisi de ne pas nous attarder sur les apports du mouvement de conservation mais il faut dire qu'il a entraîné d'importants enjeux environnementaux sur la scène internationale (Blandin, 2009). Aussi mettons-nous ici en exergue la trame générale implicite au discours de conservation de la nature et à la gouvernance des aires protégées de façon synthétique. Cet exercice nous amènera par ailleurs à laisser de côté une négociation constamment renouvelée entre un discours hégémonique et des contre-narrations complexes, entre localités et Etat central. Cela se reflète dans les entretiens réalisés dans le Valgaudemar, mais une fois implantés, les Parcs font souvent l'objet de bricolages de gouvernance sur le terrain. Notre volonté n'était pas, dans cette section, de présenter les populations faisant face à la création d'espaces protégés comme des agents passifs ou de les essentialiser.

Nous souhaitons plutôt considérer la conservation comme discours construit et performatif (1) basé historiquement sur une nature mythifiée et naturalisée (2), mise en opposition de l'humain, de la culture (3) et portée par un réseau d'acteurs influents de l'époque, issus d'élites sociales et politiques (4). Ce discours aboutit à la création d'espaces contenus et conçus comme vierges, à distance des sociétés humaines (5). Nous l'avons vu, les registres de légitimité de ces espaces ont évolué dans le temps (6), suivant les évolutions des paradigmes scientifiques, mais semblent avoir conservé une recherche de légitimité à *l'extérieur* des lieux où ils s'inscrivent jusqu'au « tournant » des années 2000. Aussi, nous avons tenté de souligner l'inégalité des bénéfices de la mise sur pied d'aires protégées, au détriment des habitants de ces zones (7). Enfin, nous avons voulu mettre en évidence l'adaptation d'un projet fondamentalement politique à des cadres changeants de légitimité (8). Enfin, nous avons tenté de montrer que la construction d'une nouvelle légitimité locale par l'évolution de la gouvernance des PNF comporte des écueils importants qui entravent fondamentalement la capacité de cette institution à laisser place à une politique transformatrice à l'échelon local. En bref, nous avons tenté de souligner certains aspects problématiques dans la construction sociohistorique du mouvement international et des Parcs Nationaux français, qui auront laissé une marque durable sur ces espaces et leur gouvernance.

Nous allons maintenant décrire de façon succincte la méthodologie utilisée pour cette recherche avant d'analyser les résultats obtenus.

IV. Méthodologie

1) Description du cas d'étude

Nous avons tenté ci-dessus de synthétiser une revue de la littérature à la croisée de l'histoire sociopolitique de la conservation de la nature, du cadre politico-légal des Parcs Nationaux français, de la gouvernance de l'environnement et des communs, et des enjeux de conflit et de légitimité de la

protection de la nature au regard des populations locales. À partir de là, nous avons tenté de coupler cet état de l'art à une étude sur le terrain, dans les Alpes françaises. La recherche fut réalisée dans un territoire de montagne, partie intégrante du réseau d'espaces protégés alpins en Europe (*Figure 1*). Plus précisément, notre recherche s'est déroulée dans le Parc National des Ecrins, dans la vallée du Valgaudemar (*Figure 2*), située au centre du PNE.

Installée dans les Alpes du sud, la vallée alpine est encaissée, caractérisée par un relief abrupt, entourée d'une multitude de sommets qui dépassent 3 000 mètres d'altitude. Le Valgaudemar est en cul-de-sac, entourée d'un cirque de sommets. Dans sa longueur, ce site est parcouru par la Séveraisse, rivière aux crues violentes, historiquement centrale pour la vallée car utilisée pour alimenter parcelles agricoles, canaux et moulins (Catelan, 2021). Le peu d'ensoleillement du fond de vallée ainsi que son isolement firent du Valgaudemar une vallée autarcique et particulièrement difficile à vivre (Moustier, 2006). La vallée connaît un exode rural depuis le 19^{ème} siècle – pour des raisons topographiques et socioéconomiques – bien qu'encore animée par l'élevage (bovins, ovins et caprins) et une pluralité d'activités touristiques⁹. On observe en conséquence un déclin des activités agricoles, donc une croissance du couvert forestier et un renfermement du paysage, que les acteurs locaux combattent, notamment via les mesures agri-environnementales (Moustier, 2006). Ces mesures prennent principalement la forme de soutien au pastoralisme dans la vallée. L'ubac et l'adret étant escarpés, le développement du ski n'a pas pu avoir lieu, faisant du Valgaudemar une vallée au développement économique différent des vallées voisines. Les habitants du petit « Himalaya français » ont en effet développé un tourisme local basé sur l'alpinisme et la randonnée au printemps-été, le ski de fond en vallée en hiver ; aujourd'hui plébiscités comme pionniers d'un développement touristique durable (Savelli, 2012).

Cette recherche a donc été réalisée dans un territoire de montagne communément décrit comme « sauvage » où le Parc National des Ecrins est installé depuis 1973. Le Parc couvre aujourd'hui la quasi-totalité du territoire de la vallée, fruit de la ratification de la Charte par toutes les communes du Valgaudemar. Les communes où la recherche fut effectuée se trouvent donc en « aire d'adhésion » volontaire du PNE, la zone tampon des Parcs où l'objectif est d'y déployer un développement *durable*. Plus précisément, c'est à la Chapelle-en-Valgaudemar, un village en fond de vallée dont 88% du territoire se situe en « cœur » de Parc, que nous avons mené des entretiens. Le cœur, nous le verrons, est la zone des Parcs visant la protection stricte de l'environnement. D'un point de vue démographique, le village fait face à un important vieillissement de sa population (Insee, 2021) et à une décroissance de

⁹ Par souci de synthèse nous résumons ici des processus historiques complexes, façonnés par les relations institutionnelles entre l'Etat français et ses ruralités. Pour une analyse de l'évolution historique agraire des Alpes au regard des politiques mises en œuvre en Europe et en France, voir (Schermer, *et al.*, 2016). Pour une compréhension de l'adaptation historique complexe de ces socio-écosystèmes agraires alpins et de leur *path-dependency*, voir (Bruley *et al.*, 2021).

celle-ci. La Chapelle est aujourd'hui composée de 105 habitants, moitié moins que la population qui habitait le village en 1968 (Insee, 2021).

Le cadre français de l'étude fut choisi pour sa proximité avec le pays de résidence du chercheur et pour les enjeux autour de la protection de la nature qui animent la recherche dans le pays. Ce choix s'explique aussi pour des raisons linguistiques, la documentation légale et politique étant principalement rédigée en français, tout comme il s'agit de la langue parlée sur place. Le choix du Parc National des Ecrins s'explique tout d'abord car nous nous intéressons à la protection stricte de la nature dans des socio-écosystèmes de montagne. Nous avons travaillé sur le PNE et non sur la Vanoise ou le Mercantour car les recherches contemporaines sur les problématiques qui nous intéressent semblent se concentrer principalement sur ces deux Parcs Nationaux alpins. Enfin, cette recherche s'intéresse au Valgaudemar et au village de la Chapelle car nous y avons déjà effectué un séjour dans le passé et avons quelques contacts sur place. Nous avons par conséquent connaissance de l'existence d'enjeux d'acceptabilité du Parc sur place et nous pouvions nous appuyer sur nos contacts pour trouver des acteurs pertinents pour la recherche.

2) Collecte de données

a) Entretiens

En plus d'une nécessaire revue de la littérature et de la lecture de divers documents sur les PNF, ce travail s'appuie sur neuf entretiens semi-directifs individuels réalisés à la Chapelle-en-Valgaudemar. Cette méthode de collecte de données fut choisie pour notre ancrage dans les sciences sociales dites compréhensives, où nous nous efforçons de comprendre des faits sociaux entre autres par le sens subjectif que les acteurs donnent à leurs vies (Kaufman, 2011). En outre, la réalisation d'entretiens sur le terrain nous a paru être une méthode pertinente compte-tenu de la problématique de notre recherche. En effet, notre étude porte sur les questions de gouvernance locale d'un Parc National, sur la relation entre des acteurs aux cultures, intérêts et logiques divergentes, voire en opposition. Les entretiens visaient à comprendre de quelles manières le « tournant participatif » – qui anime les espaces protégés à l'international et les PN en France – est acté politiquement à l'échelle locale. Ce type de méthode apparaît pertinente afin de déceler l'assemblage de gouvernance ou micropolitique de gestion de l'environnement sur le terrain, d'autant plus lors de logiques de dévolution progressive des prérogatives étatiques comme c'est le cas pour les PNF. Dès lors, nous allions pouvoir accéder aux perceptions et discours sous-jacents des différents acteurs, comprendre leurs capacités d'action ainsi que les relations politiques qui façonnent cet espace. Le questionnaire d'entretien est en *Annexe 1*. Il reflète notre volonté d'aplanir les potentielles relations de pouvoir pouvant émerger lors d'un entretien universitaire, via l'introduction d'explication qui situent le chercheur et cadrent sa recherche (Kaufman, 2011).

Concrètement, les entretiens furent conduits lors d'un séjour de dix jours sur place, durant lesquels nous avons tenté d'approcher un maximum d'acteurs de la Chapelle-en-Valgaudemar. Comme décrit en détail dans l'*Annexe 2*, la collecte de données fut parfois laborieuse, étant donné le caractère sensible de notre recherche. Nous sommes finalement parvenus à réaliser dix entretiens, avec des figures importantes du système politique local. Un entretien, réalisé avec un gardien de refuge, fut malheureusement inexploitable en raison de la qualité de l'audio et ne put donc être mobilisé pour cette recherche. La liste des individus et leurs fonctions est regroupée dans le *Tableau 1*. Tous les acteurs ont donné leur consentement écrit et éclairé sur base d'un formulaire signé en début d'entretien (le formulaire est en *Annexe 3*). Toutes les retranscriptions des enregistrements sont disponibles sur demande au chercheur.

3) Méthode d'analyse des données

a) Analyse de contenu et des relations de pouvoir

Dans notre volonté de comprendre la gouvernance locale du Parc National des Ecrins, nous avons mené une étude qualitative du matériel récolté. Les entretiens sont analysés en partie pour leur contenu explicite. L'objectif était de rassembler des informations des individus faisant partie du système étudié, d'apprendre d'eux sur notre problématique (Biggs *et al.*, 2021). Nous avons cherché dans le contenu des réponses aux questions posées, ce qui permettait de comprendre entre autres, la gestion concrète du Parc, le tournant participatif, comment sont actuellement gérées les ressources, quelles évolutions observe-t-on en substance dans le travail réalisé par les différents acteurs dans le Parc. Nous avons pu évaluer comment, avec quels réajustements, se produit la décentralisation juridique et politique de la gouvernance ; et appréhender les impacts locaux des décisions nationales. L'objectif était de comprendre l'articulation entre les dimensions *institutionnelles*, le *contexte* d'un Parc en particulier, les capacités d'action des *individus*.

Pour répondre à notre question de recherche, nous avons analysé les données récoltées au regard des dynamiques de pouvoir en présence. Il fallait donc considérer comment le système politique est tributaire de l'héritage historique du PNE et de la dépendance au sentier. Sans oublier l'existence des rapports de force produits de façon renouvelée par la pratique quotidienne. Nous souhaitons comprendre l'évolution des relations entre les acteurs et leurs rôles au sein du Parc, étudier leurs façons de collaborer (ou non) et décrire les hiérarchies et ordonnancements qui émergeaient des entretiens. À nouveau, nous avons tenté de saisir au mieux comment l'évolution de la gouvernance des PNF modifie ou transforme la micropolitique sur place via l'analyse des relations de pouvoir. Pour guider notre réflexion, nous nous poserons des questions telles que : qui est inclus et exclus dans la gestion du Parc et de la zone cœur ? de quelles manières ? quels sont les rôles des acteurs et quelles sont les hiérarchies, tous deux générés localement par la Charte ? Dans la gestion de cet espace, quels types de dialogues et de collaborations se mettent en place entre les acteurs ?

b) Analyse critique de discours

Sans pour autant la scinder de l'analyse susmentionnée, cette recherche souhaite également effectuer une analyse critique de discours. Il nous semble en effet fondamental de déceler les représentations, subjectivités, visions du monde sous-jacentes aux mots énoncés. La langue ou le texte est ici pris comme une ressource ayant un pouvoir d'action où se logent des significations non explicites mais qui forment les perceptions, normes, identités et cultures des individus (Biggs *et al.*, 2021). Le discours, vu comme actif, est mobilisé pour (re)produire les structures et relations au sein d'une société (Fairclough, 2013) : il construit un certain monde. L'analyse critique permet d'accéder aux modèles de représentation qui façonnent les acteurs et leurs interactions ainsi qu'aux groupes produits par ces discours. Nous avons tenté de comprendre comment, dans leurs réponses à des questions identiques, les acteurs exposent une diversité de perspectives et donnent du sens à des éléments différents. L'objectif est de déceler comment ces discours s'articulent et interagissent les uns par rapport aux autres, parfois de façon conflictuelle, comme dans une arène discursive, fictive. À travers l'examen critique des discours, émergent des narrations et visions de la nature en compétition, des agencements particuliers des problématiques environnementales (Demeritt, 2002), ou encore des comportements voire des *cultures* politiques, donc la constitution de groupes et alliances entre acteurs (Escobar, 1998).

Plusieurs questions, articulées à celles précitées, ont accompagné nos réflexions : quels types de connaissances et entités sont considérés comme valides et par qui ? Quels thèmes sont sous-jacents à ce qui est énoncé ? Quels entendements ou cadrage d'une réalité cela crée-t-il ? Quelle définition du « problème » (et quelles solutions) sont ainsi proposées ? Quelle est la vision issue des relations à l'environnement et au Parc comme espace ? Quels agents sont considérés comme des acteurs impliqués dans le socio-écosystème ? Quelles sont les attentes par rapport aux interactions avec ces différents acteurs ? De quelles manières ces discours transforment-ils certains *endroits* en *lieux* de pouvoir ou comment les acteurs s'impliquent-ils dans les espaces décrits ? Dans le cadre de l'analyse de la gouvernance d'un Parc National, cela nous permet entre autres de décortiquer la micropolitique, le rapport à l'héritage historique et les enjeux de (manque de) légitimité de cette aire auprès de la population locale. Les discours portés par les différents acteurs ont des implications directes dans les façons d'acter la gouvernance.

V. Résultats

1) **Contexte hors entretiens**

Une fois sur le terrain, dans la vallée du Valgaudemar, nous avons rapidement été plongé dans les enjeux qui animent notre recherche. Dans la même journée, la lecture du journal du Parc nous donnait à voir une impressionnante combinaison des registres de légitimité de l'institution, en ce compris à

l'échelon local (PNE, 2021), nous apprenions parallèlement qu'une série de panneaux du PNE avaient été cassés par des habitants (Figure 7), remontés contre le Parc. Le lendemain, sur la route principale de la vallée, nous avons découvert un graffiti qui dénonce l'inaction présumée des acteurs du Parc face à la présence du loup (Figure 6). Ceci en complet décalage avec le journal, qui annonçait le renforcement du soutien aux bergers et éleveurs présents dans le Parc. Dans cette section, nous tenterons donc de mettre au jour les informations pertinentes recueillies lors des 9 entretiens afin de mieux saisir les enjeux derrière ce nouveau cadre de légitimité territoriale.

Avant tout, nous avons pu mieux comprendre les effets de la loi de 2006, et du processus d'élaboration de la Charte, à l'échelon local. Comme nous l'expliquait l'ancien Maire, La loi fut l'occasion pour la petite commune de recevoir une dotation environnementale revue à la hausse compte-tenu du nombre important d'hectares situés en cœur de Parc. En effet, 88% du territoire de la commune est en cœur de Parc, zone où le Parc est décisionnaire et gestionnaire. C'est un chiffre impressionnant qui nous a été répété maintes fois par les habitants. Historiquement, le maire a donc toujours été poussé à dialoguer et travailler avec le Parc, une situation visiblement particulière. Nous avons aussi appris que le Maire de la Chapelle joue historiquement un rôle important dans les arènes décisionnelles du PNE : il est membre du Conseil d'Administration (le territoire de la commune couvrant plus de 10% du cœur du PNE), membre du Bureau (depuis le début du PNE), membre de « l'association d'élus du Parc » (depuis 22 ans). En outre, selon l'actuel et l'ancien Maire, la loi a permis une représentativité accrue des élus au CA permettant une meilleure écoute de leurs réalités. Durant le processus d'élaboration de la Charte du PNE, le Maire du village a donc pu dialoguer avec tous les acteurs concernés par le Parc et peser sur les décisions. Il ressort par ailleurs des discussions avec les Maires que l'élaboration de la Charte fut principalement réalisée avec les élus qui siégeaient au Bureau et au CA, lors de réunions avec les instances dirigeantes. Ces élus jouaient véritablement un rôle d'interface entre les citoyens, les élus non présents dans les instances, et les structures décisionnaires du PNE.

Grâce à notre présence sur le terrain, nous avons par ailleurs pu apprendre que le village de la Chapelle-en-Valgaudemar est perçu dans la vallée comme un microsystème « à part », particulièrement isolé. Dans cette zone cœur du Parc, le dialogue s'est maintenu avec les autorités du parc, bien souvent sur fond de tension quant aux limites imposées aux activités des chapelins (habitants de la Chapelle). Ce Village en bout de route, tel une île habitée, nous a souvent été décrit comme beau et sauvage, toujours difficile à vivre, escarpé, encaissé, peu ensoleillé, enfermé par les pics alentours. Des conditions qui auraient nourri la résistance des habitants à la présence du Parc, vécue comme l'imposition de contraintes quant à leur liberté déjà restreinte, tel un organe de surveillance des comportements locaux. La présence du PNE se matérialise par la Maison du Parc située au centre du village, symbole visiblement important de ce sentiment de surveillance et de restrictions de liberté, tant le sujet revenait sans cesse lors de discussions avec les riverains. Le village nous a été décrit comme historiquement réticent, hostile parfois avec virulence à l'encontre du Parc, ce qui explique peut-être la difficulté

d'aborder le sujet de notre recherche avec les potentiels répondants une fois que nous prononcions le mot « Parc ». Il n'en demeure pas moins que la Chapelle est le village de la vallée où les relations politiques avec le Parc sont les plus anciennes et les plus animées, ce qui confirme probablement la pertinence de notre choix de lieu et d'échelle. Bien entendu, les autres villages de la vallée travaillent avec le Parc, mais ils sont bien moins concernés par les enjeux propres à la zone cœur et par conséquent, éprouvent moins les limitations liées à la logique de zonage.

L'échelle choisie est donc celle d'un microsystème politique en relation étroite avec le PNE, où une série d'acteurs interagit activement avec les représentants locaux de cette administration. Bien que connecté à d'autres échelles, notre choix d'échelle s'est avéré pertinent au regard des questions d'héritage conflictuel et d'évolution des relations politiques depuis le « tournant » des Parcs Nationaux de France. Les dix acteurs avec qui nous avons pu nous entretenir ont été sélectionnés, une fois sur place, pour leur lien direct avec le PNE et la diversité de leurs pratiques au sein du système local. La trentaine d'acteurs locaux avec qui nous avons échangé ont d'ailleurs confirmé le bien fondé de notre choix de répondants. Il est important de noter que la réalisation des entretiens avec les acteurs du Parc fut laborieuse. C'est au retour d'un comptage de bartavelles que nous avons finalement pu intercepter trois des sept gardes moniteurs dont deux des trois travaillent depuis plus de dix ans dans le dans le Valgaudemar (organigramme du PNE dans la vallée en *Figure 8*). Nous avons eu la chance de mener trois entretiens avec eux. En effet, ceux-ci travaillent en réalité très peu dans le Valgaudemar en basse saison. Nous déplorons cependant que le chef de secteur n'a pas donné suite à nos sollicitations. Après ces quelques éléments de contexte, nous passons à présent à l'analyse des entretiens par le prisme des questions guides énoncées dans la méthodologie. Notre analyse se fera en plusieurs étapes : nous allons d'abord tenter d'identifier les discours (et visions du monde) sous-jacents aux propos des acteurs, ensuite nous chercherons quelles sont leur influence dans le tissu relationnel et politique local. Enfin, nous tâcherons de déceler les évolutions qu'ont pu apporter la loi de 2006 et les années d'élaboration de la Charte dans la micropolitique de gestion du Parc à cet échelle.

2) Le Parc et les chapelins : visions divergentes, dualismes dans le discours

Les propos que nous avons recueillis chez les neuf répondants donnent à voir des visions différentes de la vallée et de la nature, qui s'ordonnent dans deux types de discours : un discours qui met l'accent sur une nature sauvage que l'on s'efforce de préserver et l'autre qui décrit un territoire habité ou un lieu de vie. Le premier semble porté par les gardes-moniteurs du Parc ainsi que par l'agent de l'ONF, le second par les habitants. En effet, en réponse à notre première question « qu'est-ce que le Valgaudemar pour vous, en tant que [fonction dans la vallée] ? », il semble se dégager deux groupes de réponse. Olivier, garde-moniteur, nous parle du travail de protection comme un rêve d'enfant. Bien qu'il ait eu connaissance de la vallée plus tard dans sa vie, cette dernière représente la montagne par

excellence, c'est-à-dire difficile d'accès et préservée grâce au rôle du Parc. Il rajoutera par ailleurs : « Ne rien faire, c'est la meilleure des gestions pour certains territoires, parce que bah c'est pas forcément de l'interventionnisme que je souhaiterais. Ce serait des fois qu'on puisse dire stop sur certaines zones ». Tommy, garde moniteur, nous décrit succinctement la vallée comme une référence en termes de naturalité : on y trouve de belles montagnes et le lieu est sauvage. Etienne, 3^{ème} garde interrogé, nous parle d'emblée du Valgaudemar comme d'une « zone protégée, avec une réglementation qui s'applique », une vallée sauvage dans laquelle son rôle est de faire appliquer la réglementation. Jean-Baptiste, l'agent de l'ONF, parle d'une vallée qui abrite des montagnes pures et dures, d'un contexte sauvage protégé grâce au travail du PNE.

Le registre de réponse des acteurs issus du village semble différent. Noël, ancien boucher et pilier du village, répond à la question en décrivant un lieu de vie, ayant connu d'importants changements de l'ordre de la modernisation et d'une mobilité accrue au sein de la vallée. Pierre, un éleveur, parle d'une « terre de naissance », d'un espace exigu et pentu ce qui rend donc son métier d'éleveur complexe. Il s'étendra sur la description de la difficulté de gestion des troupeaux dans des petites parcelles de montagne vulnérables aux attaques de loups. Alain, berger, s'inscrit dans un registre discursif similaire. Il parle du Valgaudemar comme « là où j'ai vécu », Une contrée raide, difficile, qu'il doit parcourir à pied dans sa pratique de berger. Lui aussi s'étendra sur la description de parcelles précises au sein de la vallée et des contraintes que posent l'exiguïté de ces zones. Tout comme Pierre, la description de cet espace passe rapidement par le prisme de la menace du loup, qui semble être un ennemi et concurrent pour un métier qui se fait dans la montagne. Ivan, le maire du village nous parle du lieu comme d'une ambiance et des gens particuliers. Jean-Claude, l'ancien maire, s'attardera souvent sur des lieux précis, comme les anciens villages aujourd'hui abandonnés, ou les différentes cabanes et prés au sein du massif.

On peut donc observer que les gardes et l'agent de l'ONF parlent de préservation, naturalité, sauvage, d'absence de développement, ainsi que d'une zone protégée, d'un lieu réglementé. En outre, ils parlent tous de l'espace dans son ensemble, nous le décrivant comme un paysage généralisé, dont l'unité est sa dimension naturelle préservée. Lorsque certains s'attardent sur des lieux, ils auront recours à des échelles spatiales régionales ou nationales, comme quand Olivier nous parlera des zones humides, d'un écosystème menacé à l'échelle du territoire national. A contrario, les habitants nous ont décrit cet espace comme un lieu de vie, que certains détaillent avec minutie. Il ne s'agit plus d'un paysage général, mais bien souvent d'une fresque composite de multiples lieux, parcelles de pâturages mais aussi anciens villages abandonnés. Aucun d'eux ne se réfère à l'entité « Parc » lors de son explication du lieu, tout comme ils ne mentionnent pas le registre du « sauvage » et de la « préservation de la nature ». Le Valgaudemar apparaît davantage comme un lieu traversé, vécu, où l'on effectue ses activités, où la Nature comme entité ou espace n'existe pas en tant que tel. Il semble donc que l'axe de référence autour duquel les discours s'articulent est différent : l'un se focalise sur la nature et sa préservation, l'autre sur un territoire et lieu de vie.

De ces visions différentes semble naître des mises en opposition d'un groupe vis-à-vis de l'autre. Les « autres » sont justement ceux ayant un rapport différent à un même espace, d'un côté ou de l'autre du continuum nature préservée – territoire vécu. Ces autres seront par ailleurs souvent érigés en un « Autre » archétypique et symbolique des différences qui divisent les groupes. Ainsi, les habitants de la vallée regardent généralement les acteurs du Parc au travers de leur extériorité et de leur non-intervention au sein de cette nature. L'ancien Maire nous parlera du Parc comme des acteurs extérieurs qui n'ont aucune connaissance du « pays », pas de compétence de vie en montagne, qui ne connaissent donc pas le monde avec lequel ils interagissent dans leur travail. Il catégorisera d'ailleurs souvent ces acteurs comme un groupe : celui « des écolos », entendu comme opposés à l'intervention humaine dans l'environnement et ne connaissant pas le territoire : « Alors voilà, c'est des écolos, purs et durs, certains des militants, et qui n'ont pas les mêmes visions que les gens du pays. Alors, ça fait un peu des frictions, quoi ». Il ajoutera, en parlant des habitants, « nous on est les premiers protecteurs de la nature, la nature c'est nous qui l'entretiens ». Le berger rira du travail d'observation et de recueil des données que font les gardes, par conséquent invisible à ses yeux : « Pas qu'ils fassent rien, mais ils doivent regarder les coléoptères ou je sais pas quoi. Voilà (rires) ». Quant à Noël, boucher et chasseur, il blâme les acteurs du Parc, justement pour leur non-intervention dans cet espace : « Ils n'y comprennent rien. Pour eux, protéger c'est interdire. Mais protéger c'est gérer ! On a plus de marmotte, plus de perdrix, de chamois, d'escargots. Parce que les sangliers, ils sont dans le Parc, l'hiver ils viennent dans le bois, on peut pas les tirer ». Il s'opposait aussi à ce groupe parce qu'ils « ne fréquentent pas les gens du pays ». Vision que l'on retrouve aussi chez Pierre, qui dénonçait le comportement des gardes qui laisseraient la nature se développer librement dans un lieu où lui doit conduire ses activités d'éleveur et qui doit donc être géré, aménagé.

Du côté des acteurs du Parc, la sensibilité aux questions environnementales et à la « nature », apparaît souvent comme l'axe de construction de bonnes relations avec les autres. Etienne expliquait maintenir de bonnes relations avec les bergers, plus qu'avec les éleveurs, parce que les premiers acceptent la présence du loup. Olivier dresse une liste des acteurs de la vallée en fonction de la considération qu'il leur porte : ainsi, il dit entretenir de bonnes relations avec les gardiens de refuge, les guides et accompagnateurs de montagnes ainsi que les bergers, justement parce qu'ils sont « branchés nature ». Tommy, lui, parle de très bonnes relations avec les gardiens de refuge, car ils sont le relais de la parole du Parc. Il décrit des gardiens comme des « contemporains », *donc* intelligents : « Mais après, c'est vraiment des gens qui sont contemporains. C'est pas des anciens, donc ils sont intelligents donc ça se passe bien ». Jean-Baptiste, l'agent de l'ONF, nous explique être arrivé il y a peu dans la vallée et avoir peu de relations avec les différents acteurs, si ce n'est une bonne relation avec le Parc *étant donné* leur rôle de préservation de l'environnement. En outre, bien qu'il explique travailler dans le compromis, « ménager la chèvre et le chou », il décrira à plusieurs reprises les habitants comme des « cailloux » avec qui la relation est difficile en contraste des acteurs du Parc.

Comme le dit Pierre (éleveur) à plusieurs reprises, « chacun à sa place », « on n'est pas du même monde ». Ce sont donc deux mondes distincts, imaginés et vécus, qui se dégagent des entretiens. Ces mondes sont imaginés d'abord, en ce que chaque groupe ou « communauté idéologique » voit en l'autre son opposé. Le discours produit par les individus invite ou rejette d'autres acteurs et les classe visiblement en deux groupes, valides et légitimes ou non. Ces groupes, face à face, semblent se positionner selon un axe d'interventionnisme ou de protectionnisme de la nature, de l'environnement. Les relations paraissent codées d'avance, en fonction de la perspective de chacun des individus face aux actions à mener dans l'environnement : le gérer, l'entretenir, le construire et le façonner, ou protéger une nature fragile, y limiter les actions, aimer la « nature ». Il est important de souligner que le groupe des habitants se constitue au travers du rejet de leur opposé, tandis que les gardes et l'agent de l'ONF structurent leur discours et définissent leur groupe davantage autour des personnes partageant les mêmes idées. Ce ne sont pas les mêmes acteurs qui sont perçus comme légitimes d'agir dans le territoire, tout comme les actions à y mener diffèrent. Puisque le discours des habitants s'axe sur le lieu de vie, il n'y a pas de « nature » mais bien un environnement traversé de toutes part, qui doit être géré continuellement afin d'y mener à bien les activités humaines, autant d'aspects qui discréditent d'emblée une l'approche de protection d'un Parc National. Les acteurs du Parc et de l'ONF agencent leur discours et leur groupe autour de la sensibilité à la nature, dressant un portrait d'alliés orientés vers la préservation, percevant le pastoralisme comme une activité à encadrer. Ces groupes sont donc bel et bien vécus, leur existence se maintient et s'entretient au jour le jour dans le travail autour du Parc National, puisque la matrice de leurs rapports à *l'environnement* s'oppose l'une à l'autre. Si cette logique d'opposition est aujourd'hui ancrée, il est important de comprendre comme elle s'est historiquement construite.

3) Des relations historiquement fragiles

À l'origine du Parc, en 1973, le choix des gardes-moniteurs s'est visiblement tourné vers des habitants de la vallée, voire du village. Un choix qui s'imposait pour faire accepter le Parc, compte-tenu des relations tendues que la vallée entretenait avec l'Etat. Ivan, le maire actuel, nous expliquait qu'au 19^{ème} et 20^{ème} siècle, l'Etat rachetait des terres afin de limiter le pâturage et de reboiser, notamment via l'ONF – anciennement « eaux et forêts ». Cet organe aurait donc considérablement retreint les libertés de gestion du paysage qu'avaient jusqu'alors les habitants. La création du PNE était vue comme le prolongement de cette histoire conflictuelle avec l'Etat, un organe supplémentaire de police et une couche supplémentaire de privation. Le Parc s'installe donc dans la vallée comme un prolongement d'un Etat contrôlant, « empêcheur de vivre » aux yeux des habitants, une perception encore vive chez Noël, qui figure parmi les doyens du village. Pour pallier cette illégitimité locale, le Parc fera donc appel à des habitants, « des gens du cru », pour endosser le rôle de garde-moniteur. Comme le relatent Pierre, Noël, Olivier, Alain ou Jean-Claude, les gardes semblent alors être surtout des ouvriers mobiles, aidant les communes aux petits travaux, travaillant à l'entretien des sentiers historiques, fournissant des aides pratiques aux autres habitants. Des prérogatives et un emploi local visiblement apprécié par les

Chapelins, auxquelles s'ajoutaient apparemment quelques comptages et suivis de faune emblématique, bien que non centralisés. La logique n'était donc pas celle de la préservation de la nature, pourtant chère aux Parcs Nationaux, mais plutôt d'une aide à un développement local respectueux de l'environnement, afin de promouvoir l'acceptabilité d'un Parc encore illégitime.

Tous les répondants expliquent que la logique a changé par la suite, à la fois concernant la sélection des gardes ainsi que leurs missions. Sans avoir pu obtenir de dates claires, il semblerait que les gardes locaux ont progressivement été remplacés par des gardes extérieurs à la vallée, cette fois avec la volonté de faire du Parc un outil de préservation de l'environnement. Comme l'expliquent Tommy et Olivier, les comptages se systématisent et deviennent un aspect fondamental du métier de garde. Observer, recenser, compter prennent le pas sur l'aide fournie aux riverains, comme le relate Tommy : « tu perds la tête tellement on pourrait faire des choses, de prendre de la donnée, rentrer de la donnée. Tous les piafs qu'on entend le moindre papillon qui vole, un caillou qui tombe ». Le recueil de ces données est alors transmis de façon croissante aux laboratoires de recherche suivant des protocoles scientifiques stricts, dans la logique de rapprochement des aires protégées avec les sciences naturelles. S'ajoute à cette mission centrale de documentation un rôle de police de l'environnement, afin de faire respecter la réglementation en vigueur dans le Parc. Cette prérogative, régaliennne, semble avoir pris une place importante dans le travail attendu d'un garde. Pierre nous explique qu'ils surveillent et font « tourner le carnet à PV », Noël s'énervait contre une surveillance et une interdiction des pratiques locales de chasse ou de coupe de bois, voire de libre circulation dans le Parc.

Ces deux dimensions d'observation et de surveillance ont réellement inscrit une distanciation progressive entre le travail du Parc et celui des habitants. Le Parc est désormais un organe étatique extérieur à la vallée, tourné vers une légitimité scientifique et conservationniste. Pierre et Alain parlent avec cynisme des appareils de mesure déployés et des missions scientifiques menées, décrites comme du travail invisible, des opérations inutiles à leurs yeux et très peu concrètes. La combinaison observation – surveillance a visiblement réinscrit l'illégitimité, ou du moins la mise à distance, du Parc. Le lien avec les habitants s'est « distendu », comme le décrit Olivier. Une mise à distance qui serait la résultante de ces prérogatives changées selon Etienne : « On a toujours du lien, mais peut-être moins qu'avant. On est pris aussi sur des suivis scientifiques, sur des opérations de surveillance, des trucs comme ça. Du coup, je pense qu'on consacre un peu moins de temps à faire du lien avec les gens ». Les gardes effectueraient aussi des animations et des actions de sensibilisation, missions apparemment tournées aussi vers l'extérieur de la vallée, bien que moins centrales à leur métier.

Le Parc, dans la vallée, devient donc incarné par des gardes-moniteurs issus de l'extérieur qui ne prennent plus part à la gestion de l'environnement local mais le recense et contrôlent les actions entreprises en son sein. Le paradigme suit pour beaucoup la logique de légitimité scientifique des PNF décrite par Arpin & Cosson : « savoir pour protéger et protéger pour pouvoir savoir » (2021, p. 183).

Des missions qui font visiblement perdre au Parc le peu de légitimité acquise, et qui ancreront l'opposition entre les habitants et les gardes. Les neuf répondants nous ont signalé cette bifurcation entendue par tous comme l'entame de l'érosion des relations Parc-Chapelins. En effet, les discours différents et s'opposent dès à présent : face à un registre discursif de la localité, de l'espace vécu, d'une nature gérée et exploitée, le Parc se présente comme un acteur de l'Etat, incarné par des agents externes à la vallée, qui y viennent dans une volonté de protection détachée des intérêts et besoins locaux. Un sentiment de manque de pertinence locale partagé par tous les habitants interrogés : le Parc est tourné vers l'extérieur de la vallée. Une extériorité caractéristique qui semble nourrir au quotidien les discours dualistes portés par les répondants. Les deux mondes se sont ainsi progressivement dressés l'un en face de l'autre, ce qui fera de la conflictualité une dimension coutumière de la relation entre les acteurs. Le Parc, en étant cet organe extérieur qui vient contrôler les us et coutumes, ravive le conflit à l'héritage encore marqué entre une ruralité et l'Etat central. Le Parc, c'est l'Etat, c'est-à-dire une entité externe, étrangère, imposée en ce qu'il vient sans connaissance du contexte, pour le surveiller, le policer. Noël décrit par exemple le Parc comme des « ennemis », des « occupants ».

4) Face au conflit, un système politique actif ?

Bien que la bifurcation des missions du Parc ait engendré une distanciation des deux groupes en présence, les entretiens laissent voir l'existence de relations (politiques) entre les différents acteurs. Certes, les fonctions des gardes moniteurs et des habitants du village diffèrent pour beaucoup, mais les différents groupes ont été amenés à échanger ou travailler ensemble depuis la création du Parc. Lorsque nous demandions aux répondants de nous parler des différents acteurs liés au Parc ou au village, les réponses montrent que les uns comme les autres se considèrent comme des acteurs prenant part au système. Si l'on combine les différents acteurs identifiés par les répondants, la liste comprend : les gardes, les gardes-ouvriers, le directeur de secteur, les bergers, les éleveurs, les chasseurs, les guides et accompagnateurs de montagne, les gardiens de refuge, le maire, la DDT, la communauté de communes, l'office de tourisme, les habitants du village, les restaurateurs et le milieu naturaliste de la vallée. Les gardes du Parc mettent parfois l'accent sur les acteurs avec qui ils interagissent tels que les gardiens de refuge, les guides de montagne, les naturalistes ou l'office de tourisme (qui se charge de l'accueil touristique en Maison du Parc). Tandis que les acteurs de la Chapelle mentionneront davantage des individus du village ou s'étendront sur le rôle du maire. Si tout le monde ne dresse pas une liste semblable, il n'en reste pas moins que le monde pastoral (éleveurs et bergers) apparaît comme un sous-système fondamental et particulièrement en interaction avec les acteurs du Parc.

Le système d'acteurs ayant cours au sein du village semble donc réunir particulièrement les acteurs du monde pastoral avec les acteurs du Parc. Bien entendu, si le lien est maintenu et ces acteurs interagissent, le conflit est une composante centrale de leur relation. Comme expliqué ci-dessus, les deux mondes semblent s'approcher dans une logique conflictuelle, même si Olivier souligne par exemple l'importance

du dialogue au quotidien ou que Jean-Baptiste mentionne l'importance de l'écoute et de l'empathie envers les locaux. Cependant, si les acteurs locaux parlent de leur relation avec le Parc sur le temps long, pointant vers l'importance d'un héritage de tensions, aucun des gardes du Parc ne situe ces relations dans une histoire longue. Dans les faits, la relation apparaît comme imposée pour Alain et Pierre, acteurs pastoraux, qui estiment ne pas avoir le choix de travailler avec le Parc, principalement quant à la cohabitation avec le loup. Ivan, maire du village, reconnaît que cette relation est animée par le conflit et que toutes les fautes et difficultés liées au pastoralisme sont généralement imputées au PNE. Une dynamique qui résulterait de l'héritage d'imposition de l'outil Parc à la population, ainsi que de son désancrage local. Si le rapport peut parfois être cordial, les gardes-moniteurs admettent s'en tenir pour la plupart à des relations professionnelles avec le monde pastoral. Olivier dit travailler surtout avec les acteurs pastoraux qui sont volontaires, ayant envie de travailler avec le Parc, reconnaissant que ce dernier est perçu comme un « emmerdeur » parmi le monde pastoral. Lassé des altercations conflictuelles couteuses en énergie, Tommy confie : « Après, ici à la Chapelle, en fait avec les gens avec qui ça va pas, ouais, on ne se parle pas. Je les évite. [...] Si je n'ai rien à leur dire quoi. Je les ignore, je passe à côté, je les ignore ». Il précisera par la suite que la relation existe toujours, mais qu'il se limite aux aspects professionnels.

La posture des gardes semble montrer qu'ils reconnaissent l'importance des interactions avec le monde pastoral, tout en évitant les conflits. Ils reconnaissent par ailleurs souvent leur propre extériorité au contexte et la difficile perception locale d'un rôle de policier de l'environnement. Les gardes paraissent aborder la relation en se retranchant parfois derrière une posture légaliste, abordant l'autre en fonction de son respect de la loi. Comme le dit Tommy, en parlant des bergers : « C'est pas parce que monsieur est là-haut qu'il peut aller se balader là-bas avec ses clébards. Non, ça marche pas comme ça mon gars. Euh voilà, donc des fois tu peux avoir des tensions. C'est toujours une relation par rapport à la réglementation, c'est voilà c'est tout ». Pierre soulignait : « Après faut pas qu'on débâte sur les sujets de fond, on n'est forcément pas d'accords. [...] Le jour où tu me trouves un éleveur qui va te dire « moi je suis pour le loup », tu me le présente. Les gardes, leur truc, c'est la gestion du loup. Mais pour nous, éleveurs, la gestion du loup c'est du pipeau parce qu'un loup ça mange ». La relation paraît souvent dépasser l'échelle des individus en interaction, il s'agirait en réalité de la rencontre de postures idéologiques et de communautés de pratiques fondamentalement différentes. Une rencontre difficile qui pousse visiblement les gardes à éviter les moments conflictuels ou à les aborder de façon légaliste. Combinés, l'évitement et l'approche légaliste produisent vraisemblablement des relations froides et souvent technico-professionnelles. Une posture de retrait qui entérine l'extériorité du Parc aux yeux des acteurs locaux, tels que Pierre, Jean-Claude, Alain ou Noël.

Même s'il est apparemment très peu présent sur le terrain, le chef de secteur semble jouer un rôle important dans le système politique local. Hiérarchiquement au-dessus des gardes-moniteurs, celui-ci semble être en interaction à la fois avec les acteurs du monde pastoral et le maire. Il jouerait donc un

rôle de pivot entre les deux mondes et deux échelons de pouvoir. Son rôle ou sa place dans le système apparaît moins aux prises de l'héritage conflictuel et des positions de principe que la posture des gardes. Même s'il incarne inévitablement le discours d'un Parc National, il est possible que la relation soit davantage déterminée par son caractère. Là où les gardes-moniteurs représentent, symbolisent le Parc et semblent en être le visage, le chef de secteur pourrait avoir davantage de marge de manœuvre en fonction de sa personnalité. Comme le dit Jean-Claude : « Il suffit qu'il y ait un con, et en plus comme je le disais au directeur, un bonhomme ça peut faire capoter une politique qu'on avait mis en place, de bonne gouvernance entre nous, confiance et tout. Un bonhomme il arrive avec ses grandes idées d'écolo et il fout tout en l'air. » [...] « Les relations de confiance ça se construit lentement mais ça se détruit vite et on avait un chef de secteur qui foutait la merde » [...] « Un bonhomme ça peut casser l'image du Parc ».

Au-delà de la relation gardes – monde pastoral, la relation du chef de secteur avec les élus et le monde pastoral serait centrale. Elle apparaît comme une relation de dialogue, réunissant des individus qui travaillent certes sur des questions épineuses, mais parviennent à piloter le conflit. Gardes comme chef de secteur personnifient le Parc, mais les gardes semblent moins à même de négocier leurs places attribuées « d'écolo » auprès des acteurs locaux. Ils sont peut-être bloqués dans des missions prédéterminées de police et d'observation, et font face au quotidien à ce qui apparaît comme un héritage inflexible de tensions. L'étiquette *Parc* – « écolo » et extérieur au contexte – collerait moins à la peau du chef de secteur, qui a certainement davantage de pouvoir dans les négociations avec les acteurs locaux ainsi qu'une importante marge d'appropriation des directives qu'il doit mettre en place. Les gardes apparaissent peut-être davantage comme des exécutants d'une politique de gestion préétablie dont ils sont le visage unifié, en opposition profonde avec les visions des acteurs locaux. Cependant, ce fut particulièrement complexe de saisir les dynamiques de pouvoir entre le chef de secteur et les acteurs locaux, le maire en particulier. Bien que le maire et l'ancien maire parlent souvent d'un travail en étroite collaboration, il nous a été difficile de d'observer les potentielles asymétries de pouvoir. Il s'agit d'une des raisons pour lesquelles un entretien avec le chef de secteur aurait été particulièrement pertinent.

Passons maintenant à la dernière section de notre analyse. Nous allons tenter de mettre au jour les éléments que la loi de 2006 et que le processus d'élaboration de la Charte ont changé dans le système politique local.

5) Une micropolitique en transformation ? le PNE entre ajustements et héritage historique

Il semblerait que les relations entre le Parc (incarné par les gardes et le chef de secteur) et les acteurs locaux (surtout représentés par le monde pastoral et le maire) se caractérisent par la discordance. En effet, les discours s'opposent souvent, les narrations des enjeux présentent des mondes très différents. Une opposition accentuée par l'évolution des prérogatives du Parc et le recrutement de gardes-moniteurs

externes qui permet difficilement de traiter les questions qui fâchent. Bien que cet héritage ait un poids important sur les relations actuelles, il semblerait qu'une forme de bricolage politique met en relation de façon active le chef de secteur et le maire, voire les habitants. Nous allons tenter de déterminer si les années de 2006 à 2013 ont pu modifier les relations sur le terrain. Nous avons été surpris d'observer qu'aucun répondant n'a mentionné spontanément les changements de gouvernance apportés par la loi de 2006 et la charte, signée en 2013. Du moins concernant la réalité de terrain. Lorsque nous avons demandé aux répondants de parler des changements qu'ils pouvaient observer dans le travail du Parc, ceux-ci donnaient des réponses qui soulignaient davantage la mise à distance historique de l'institution par rapport à la vallée. Gardes comme acteurs locaux parlaient alors du changement de type de garde, de la part croissante d'observation dans leur travail, du manque d'aide fournie aux acteurs locaux. Toutefois, lorsque nous creusions le sujet, les différents acteurs présentaient toujours les « mesures agri-environnementales » (ou MAE) comme *le* nouvel outil aux mains du Parc à l'échelon local. Olivier et Tommy le présentait comme la nouvelle dimension de leur travail avec les locaux, visant notamment à les convaincre de laisser certaines zones en friches. Olivier admettait que le travail était difficile, en ce que les éleveurs préfèrent exploiter toutes leurs terres. Alain en parlait comme d'une mesure aux perspectives financières intéressantes pour les agriculteurs, Jean-Claude expliquait qu'il s'agissait là d'un outil important pour le dialogue entre acteurs.

Bien qu'il s'agisse d'une dimension nouvelle, elle n'occupe visiblement qu'une part mineure par rapport au rôle grandissant du Parc dans la gestion du loup et de l'agropastoralisme. D'après les répondants, il s'agit-là d'une évolution importante du Parc, qui prend depuis quelques années une place croissante dans cette gestion. Ivan nous expliquait qu'il s'agit d'une mission à l'échelle du PNE, stimulée par le plan de relance de 2021, passant par le financement de nouvelles cabanes pour les bergers et de conseils aux pratiques pastorales. Pierre rapporte que le Parc offre une aide technique et financière croissante pour les périodes d'alpage. Jean-Claude rajoutait que le Parc employait maintenant des assistants-bergers pour aider les bergers face au loup, notamment après les attaques. Selon Alain, ils suivent les demandes du Parc, en faisant du gardiennage en filet, des montées douces en alpages, ... Un dialogue et un travail commun accru donc qui reflète en partie la Charte de 2013 dans son axe pastoral. Toutefois, expliquent Pierre ou Alain, la relation ne semble pas évoluer même s'il y a des réunions, de la collaboration lors d'hélicoptages et des dialogues informels. Les acteurs locaux expliquent que, s'ils respectent les demandes du Parc, encouragés financièrement à coopérer comme le confie Pierre, ils n'y trouvent pas leur compte. Selon Alain : « on nous dit 'là il faudrait pas y aller' on dit 'd'accord, on va pas y aller' », mais le sentiment que le Parc représente plutôt une entrave à leur métier demeure. Ils se plient aux demandes sans y trouver de plus-value à leurs yeux. Jean-Claude souhaite à ce titre que le Parc laisse les habitants gérer par eux-mêmes certains petits projets, car « on n'est pas là pour détruire notre environnement ! ». Une logique à sens unique qui n'améliore visiblement pas la relation avec le Parc sur le terrain, et donc n'accroît pas l'acceptabilité du Parc auprès des locaux.

D'après les gardes-moniteurs, à côté de la nécessité de concertation accrue avec les bergers près du cœur de Parc, leur travail s'oriente de façon croissante vers l'ensemble de la vallée, voire même le secteur. Selon Tommy et Etienne, depuis que les secteurs du Valgaudemar et du Champsaur ont fusionné suite à la restructuration du Parc, l'équipe travaille aujourd'hui davantage dans le Champsaur et donc délaisse le Valgaudemar. Pour Olivier, la loi de 2006 pousse les Parcs, et donc les gardes sur le terrain, à se tourner vers les dimensions économiques, agricoles et de tourisme, mais moins sur la protection de la nature, et donc sur les zones cœur. Il déplore là un glissement des prérogatives du Parc vers une logique proche de celle des Parcs Naturels Régionaux. Il pense que les agents travailleraient bien moins à la protection de l'environnement mais davantage à la concertation avec tous les acteurs dans un territoire étendu. D'après Tommy, cette ouverture au « grand monde », au-delà du cœur de Parc, amène de nouvelles missions aux gardes du Parc. Le garde se retrouve devant un spectre de travail trop étendu ce qui l'oblige à faire des choix. Selon Jean-Claude, cette dispersion de leurs tâches est mal vécue par les gardes, qui n'y voient pas des missions de leur ressort et qui préfèrent travailler à l'observation et au rôle de police de l'environnement. Il ressort des réponses de Tommy et d'Olivier qu'ils sont encouragés à s'inscrire dans les processus de cogestion de territoires larges dans une logique de développement durable, sans pour autant avoir de réel pouvoir décisionnel. Ce manque de pouvoir n'étant guère motivant, les deux répondants semblent préférer travailler en zone cœur, se cantonnant là où ils sont décisionnaires.

Si Ivan décrit la charte comme la mise sur papier d'un travail préexistant qui réunissait déjà tous les acteurs autour de la table dans la vallée, elle semble tout de même avoir fait évoluer la relation qu'entretient le Parc avec les élus. À en croire l'ancien maire, Jean-Claude, les changements de gouvernance qu'apportent la loi et les chartes se situent à l'échelon décisionnel, dans cette relation entre maire et administrations du Parc. Il argue par exemple que la loi de 2006 signe l'amorce d'un changement de mentalité dans les administrations du Parc vers un paradigme intégratif, considérant les élus comme des acteurs centraux dans la gestion d'un Parc National. Au-delà de ce changement idéologique, la nouvelle gouvernance octroierait donc davantage de pouvoir aux élus au sein du Parc ainsi que de nouveaux financements pour les communes. Selon Jean-Claude, ces deux éléments seraient le fruit d'un combat politique intense, et offrent aujourd'hui de la reconnaissance aux élus en donnant de l'air aux communes. Les communes recevraient en effet davantage de fonds du Parc pour le petit patrimoine, et des partenariats quant à l'aménagement du territoire se mettent en place. Selon l'ancien maire, l'heure est donc à la concertation et à la codécision au niveau décisionnel, un sentiment renforcé également par le processus d'élaboration de la charte. Ivan explique d'ailleurs avoir de très bonnes relations avec le Parc aujourd'hui, ayant tout l'espace pour échanger régulièrement avec les autorités sur les sujets liés au Cœur, particulièrement lors de la réunion annuelle avec le PNE où la discussion s'oriente vers les projets communs et les problèmes rencontrés.

La charte a visiblement surtout modifié les relations entre les instances dirigeantes du PNE et les élus, notamment par l'octroi de nouveaux fonds et la mise en place d'un dialogue équitable et pérenne. Jean-Claude expliquait donc que peu de changements sont visibles sur le terrain mais que ceux-ci s'observent davantage au niveau décisionnel. Il estimait que la loi ou la charte ne modifie en rien la composante centrale des tensions, à savoir la stricte réglementation d'application dans le cœur du Parc, tel un paysage des rapports de pouvoir inégaux, visibles au quotidien. Ivan mentionnait en outre que toutes les fautes liées à l'aménagement du territoire et à la gestion de l'environnement restent imputées à l'ennemi facile : le PNE. Il semblerait tout du moins que les acteurs locaux ne puissent que peu profiter des modifications apportées par la charte, entre l'accroissement du travail d'observation et recueil de données pour les gardes moniteurs et des acteurs locaux ne reconnaissant aucune légitimité au Parc comme outil de protection de la nature. S'il y a eu des changements, des ajustements, dans les relations entre ces acteurs, elles concernent davantage le retour du loup, ou des projets précis en alpages et non une ouverture nouvelle de dialogue et de coopération engendrée par la charte. Tel qu'Etienne, Olivier, Tommy, Pierre et Alain le décrivent, la relation semble progressivement se distendre plutôt que l'inverse. Ils ne semblent pas relever de changement notable suite au processus d'élaboration de la charte ou à son application.

À cet égard, il est surprenant de constater que les relations positives tissées par l'ancien et actuel maire avec l'institution PNE ne semblent pas avoir eu d'effet de contagion à l'égard de la population. Les habitants, mais aussi les gardes, semblent surtout témoins de l'inflexibilité de la logique Parc au quotidien, ou du moins de l'inertie d'une logique de protection stricte d'un cœur sanctuaire. Les maires n'agissent pas comme un relais local de la légitimation du Parc auprès de la population du village. Face au risque de l'éparpillement de leurs missions, les gardes semblent quant à eux se cantonner aux missions régaliennes attendues de leur fonction en cœur de Parc, n'ayant apparemment que peu de moyens pour entreprendre un travail plus approfondi avec les acteurs locaux.

VI. Discussion : une nouvelle gouvernance motrice de transformations des relations historiques à l'échelle locale ?

Protected areas, in this context, are the quintessence of the post-political, but at the same time they appear to be hyper-political spaces. [...] The paradigm of biodiversity, with the aim of providing neutral and external support, produces a paradoxical situation that is implicit in the post-political condition. An increasing number of social and daily practices are guided and controlled by rules, sanctions and regulations that may not succeed in the restoration of native biological diversity, but have an enormous impact upon the socioeconomic, political and biological regulation of the islands.

(Celata & Sanna, 2012, p. 987)

Les discours sur les espaces protégés ont bien évolué – et évoluent encore – depuis la naissance du concept de protection de la nature. Les théories et conceptualisations de la conservation changent, au gré des modifications des registres de légitimité, et donnent naissance à des refontes programmatiques et politiques. L'appel contemporain à la participation et à l'inclusion dans le modèle des aires protégées reflète le renouveau conceptuel des relations sociétés-environnement qui anime notamment les Parcs Nationaux de France. Si la décentralisation de leur gouvernance, amorcée depuis 2006, peut sembler évidente en ce qu'elle témoigne de ce nouvel impératif de légitimité locale, un examen des changements qu'apportent de telles réformes institutionnelles à l'échelon local nous a paru fondamental. Au-delà du changement discursif majeur, l'analyse de l'inscription concrète des PNF dans leurs « territoires » semble en effet cruciale pour comprendre la portée de ce tournant dans l'évolution de la « façon de faire Parc » localement, donc de la micropolitique locale. Des enjeux au centre de ces espaces délimités de conservation, *de facto* profondément inscrits dans un échelon local.

Une chose est certaine : l'histoire du Parc National des Ecrins dans la vallée choisie pour cette étude a été rythmée par des rapports de force entre deux camps qui se perçoivent en opposition : les habitants et les agents du Parc. Le village de la Chapelle-en-Valgaudemar peut être abordé comme un « bastion de résistance » selon la typologie de Depraz & Laslaz (2017), c'est-à-dire un endroit où le conflit originel de l'existence du Parc réémerge à la moindre tension, mais aussi un lieu où ce conflit se présente comme un bruit de fond présent en permanence et guidant les relations entre acteurs. L'héritage historique conflictuel semble par conséquent jouer un rôle important dans les relations d'aujourd'hui. Un héritage qui remonte pour beaucoup à l'arrivée progressive de gardes extérieurs à la vallée, à la croissance des relevés scientifiques dans leur travail, ainsi qu'à la sanctuarisation du cœur de Parc. Ces effets, combinés, ont eu pour effet d'éloigner le Parc du lieu dans lequel il s'inscrivait, renforçant les divergences de visions de la nature et de sa protection entre autochtones et Parc. Le Parc semble dès lors s'être cantonné au rôle de relais de l'Etat, vu localement comme lointain et contraignant. Aux yeux des

populations locales, Le PNE est dès lors une institution, portant la vision uniforme de l'administration que sont les PNF, acteur étatique et symbole homogénéisé de la structure imposée (Del Marmol, Siniscalchi & Estrada, 2016).

C'est aussi dans les pratiques quotidiennes que se réactualisent visiblement en permanence les différences idéologiques entre les deux camps construits comme opposés. Le Parc se détache du contexte dans lequel il opère car, porteur d'une vision de protection, ses gardes travaillent à observer les lieux et recenser sa biodiversité pour des laboratoires recherche, ainsi qu'à surveiller et protéger le cœur du Parc en y interdisant certaines pratiques. Les deux missions n'ont pas de pertinence localement : la première témoigne d'un Parc qui tourne le dos à une ruralité qu'il aidait auparavant, la seconde fait du Parc un acteur intrusif et un gendarme illégitime des us et coutumes. Un manque de légitimité locale d'autant plus fort que le PNE, à ses débuts, a pu avoir d'autres fonctions dans la vallée. Il s'agissait de fonctions d'entraide et de soutien aux communes pour le maintien de leur vie rurale, ce qui était visiblement apprécié. Les acteurs locaux ont vécu une bifurcation et ont depuis lors vu des gardes s'afférer au quotidien à la protection du cœur réglementé et aux comptages scientifiques. Ceci accentue progressivement la mise en opposition conflictuelle entre les groupes en présence.

Si le conflit est la matrice de la relation entre les deux groupes, il s'agit d'un conflit à la fois idéologique – une nature, menacée par les humains, à protéger *versus* un environnement, traversé et où l'on vit, à gérer – et opposant des pratiques – mises en défens, interdiction d'accès et de pratiques, observations *versus* gestions de troupeaux, chasse, abatages, construction. Ce sont donc de véritables politiques culturelles ou *cultural politics* qui semblent être à l'œuvre. Comme le décrit Escobar (1998), il s'agit d'un « processus à l'œuvre lorsque des ensembles d'acteurs sociaux façonnés par, et incarnant, des significations et des pratiques culturelles différentes entrent en conflit les uns avec les autres ». Ce sont donc des communautés idéologiques, de pratiques et culturelles qui se rencontrent et structurent le bricolage politique local autour de la formation de camps, en conflit du fait de leur appartenance à des groupes culturels différents. Des groupes binaires hérités pour beaucoup de la réorientation des prérogatives du Parc, dont la raison d'être a justement fait l'objet d'une révision par la dévolution de la gouvernance, prévue par la loi de 2006 et entamée avec les chartes.

Sous notre angle d'analyse, ce nouvel agenda de décentralisation des PNF et de tournant participatif via l'élaboration des chartes pouvait être l'occasion d'ouvrir les enjeux historiquement conflictuels entre les différents acteurs et de détricoter la séparation entre les deux mondes construits. Une réouverture de cet héritage tendu qu'amorcerait les réunions autour de la charte ainsi que son contenu et qui serait pérennisée par après au quotidien. La charte, signée en 2013, n'a pas revu la logique fondamentale des PNF (c'est-à-dire le cœur de Parc strictement protégé). Alors même qu'il s'agit justement de la matrice idéologique conflictuelle et que la Charte accorde une attention discursive à l'inscription du PNE dans les territoires. Le choix s'est porté sur un ancrage territorial à l'échelle des vallées en mettant l'accent

sur les communes adhérentes situées en zone périphérique plutôt qu'en cœur de Parc. Aussi, au vu des résultats de notre recherche, le processus d'écriture des chartes n'a pas permis la réouverture des tensions historiques ni le détricotage du jeu de rôles figé entre les acteurs. Comme la littérature le souligne, les PNF sont mus par un désir de gain urgent d'acceptabilité des Parcs à l'échelon local. Et c'est bien ce projet concerté de vision territoriale qui devait permettre cette acceptabilité accrue, si chère aux yeux de l'institution. Dans les faits, ce projet ne laissait pas de place au détour historique ainsi qu'au questionnement de l'impératif moral de conservation de la nature dans les communes situées en cœur. Le processus conviait donc des acteurs à une problématisation préétablie de la gestion des paysages alpins, étrangère aux acteurs locaux.

Dans un climat de discours conservateur hégémonique, le mouvement de décentralisation et de collaboration avec les acteurs locaux n'offrait que peu de place aux autochtones quant à l'expression de leurs ressentiments ou revendications. Mais au-delà de ces écueils du processus de décentralisation, notre question de recherche demeure : **en quoi le tournant participatif des PNF, effectué via l'innovation institutionnelle que sont les Chartes, change les relations entre acteurs et leurs positions à l'échelon local, dans le Valgaudemar ?**

Globalement, nous avons été surpris de constater une dimension paradoxale de cet acte de décentralisation : s'il est révolutionnaire pour l'institution centralisée et démontre sa capacité d'évolution, il ne permet visiblement pas le dépassement des barrières sociales de « l'acceptabilité », ce pour quoi la dévolution a notamment été initiée. Les résistances au projet de conservation et à sa spatialisation par le Parc sont encore actives dans le village et prennent parfois la forme de destruction de la signalétique ou de graffiti, comme nous l'avons vu. Les réticences demeurent, malgré un processus long et novateur, les locaux ne percevant que l'impressionnante inertie des missions du Parc. Au-delà du manque de possibilité d'expression transformatrice du conflit lors du « moment Charte », nous avons également pu observer l'absence d'arènes de débats entre les groupes. Après la théâtralisation de la participation, c'est surtout une image de *statu quo* des actions des gardes du Parc et de la friolité des relations entre les acteurs que les entretiens dessinent. Les mondes continuent à se dresser l'un contre l'autre, les locaux ne trouvant pas leur compte dans l'existence d'un Parc vécu comme un gendarme et dont les gardes-moniteurs remplissent des fonctions régaliennes (police de l'environnement et observations scientifiques) inchangées.

Le bricolage politique local a malgré tout vécu quelques évolutions depuis une dizaine d'années. Depuis le retour du loup en 2013, le Parc prend un rôle grandissant d'aide aux activités pastorales, ce qui entretient par conséquent la relation avec les acteurs de cette communauté de pratiques. Des relations régulières, mais qui se cantonnent visiblement pour beaucoup à des relations professionnelles froides où l'on évite les sujets de fond. En plus de cette mission relativement nouvelle, attribuée notamment aux gardes du Parc, ces derniers ont pour charge de convaincre les agriculteurs d'instaurer des MAE,

dialoguant par conséquent avec de nouveaux acteurs ou sur de nouveaux terrains. Toutefois, bien que ces missions reconfigurent pour partie les relations politiques locales, elles ne permettent pas vraiment de questionner l'impératif moral de conservation à cet échelon très local. Les transformations semblent davantage visibles à un niveau pivot village-PNE, via les élus. En effet, ce renversement de gouvernance historique paraît leur accorder une place grandissante dans la gestion du PNE. Ils se font le relais d'une voix rurale, de ce monde et de ses priorités aux échelons décisionnels, dans une relation parfois conflictuelle mais en tous cas profondément politique. Selon les répondants, les maires sont aussi en relation étroite avec le chef de secteur, bien que cela dépende pour beaucoup du tempérament de ce dernier et de sa compréhension des enjeux locaux.

Les gardes-moniteurs du PNE, visage local du Parc, ne jonglent donc pas entre l'application technique du cadre réglementaire et des pratiques de concertation avec les acteurs locaux. Leur travail se cantonne à l'application du cadre, par manque de temps et par souhait d'éviter le conflit, mais aussi parce que la concertation n'a pas réellement lieu au sein du village, qu'elle soit organisée par le Parc ou l' élu. Si le Parc met parfois en place de la cogestion (notamment sur les questions pastorales), elle ne traite pas des questions qui opposent les parties et laisse apparemment peu de place à l'écoute et à l'échange réciproque de bonnes pratiques. Plutôt, la gestion pastorale en Cœur semble guidée par le Parc, qui indique les zones autorisées, les façons de gérer les troupeaux, le rythme de déplacement et autres. Cette logique verticale ne plaît pas aux Chapelins et leur offre peu d'agencité. En outre, les gardes œuvrent difficilement, voire pas du tout, à la refonte locale du cadre de légitimité, lorsqu'ils se retranchent derrière une attitude légaliste et d'évitement de conflit. Une double posture caractéristique de l'institution et de ses acteurs, comme le soulignent notamment Isabelle Arpin (2020) et Arnaud Cosson (2014 ; & Tournay, 2018). Notre terrain ne nous permet pas non plus de dire que de nouvelles relations de confiance se tissent localement, où règne plutôt une stabilité du conflit, tel un bruit de fond.

Si l'on appréhende la décentralisation au regard du travail d'Elinor Ostrom (1990 ; 2000) sur la décision polycentrique, trois niveaux sont visibles : les règles constitutionnelles, les règles sur les choix collectifs, et les règles sur les choix opérationnels. La loi de 2006 visait à modifier les règles constitutionnelles, les chartes sont par essence des objets liés au choix collectifs, là où notre recherche interroge l'arène de choix opérationnels. Si les arènes s'enchevêtrent souvent, elles mobilisent cependant des acteurs différents dans des cadres d'action délimités de coopération, de confrontation, via des relations de pouvoir. Au vu de nos résultats, il semblerait que la micropolitique locale au centre de cette recherche ne soit pas l'arène où ont cours des modifications des dynamiques historiques. Les reconfigurations de l'assemblage politique semblent en réalité concerner le niveau méso : c'est-à-dire que la décentralisation fait du Parc un acteur « local » au niveau des preneurs de décisions. La transformation concerne visiblement une activation des relations Maire-PNE et Maire-chef de secteur, chargés des décisions quant aux choix collectifs. Des relations alimentées par les composantes de la décentralisation de la gouvernance : ouverture grandissante du CA du Parc aux élus locaux, création du CESC, coécriture des

chartes. Cela crée donc de nouveaux assemblages politiques à cet échelon-là qui porteront peut-être leurs fruits dans le chantier de l'acceptabilité des PNF auprès des élus locaux. Des modifications non négligeables donc, mais qui ne modifient pas les positions hiérarchiques entre les acteurs sur le terrain : le maire se fera représentant de la population, le chef de secteur celui des gardes. Des dialogues et relations politiques actives qui ne percolent apparemment pas au niveau micro.

La décentralisation amorcée par l'institution centrale que sont les PNF ne semble pas modifier l'héritage conflictuel sur le terrain, entre les acteurs locaux. Certes, *l'anthropos* est reconnu dans le discours et la charte est un projet territorial holistique qui court sur quinze ans ; mais les pratiques réalisées par les gardes de Parc changent peu, tout comme leur discours et leur posture vis-à-vis des acteurs locaux, et vice-versa. La méfiance règne de part et d'autre, entre des mondes qui se toisent, s'évitent s'ils le peuvent. Les acteurs de la micropolitique locale sont inscrits dans une relation basée sur la réglementation qui fait des leurs échanges des rapports contractualisés. On peut probablement voir là ce que la littérature présente comme un espace *post-politique*. Comme vu dans notre revue de la littérature, une telle condition se produit lorsque les interactions politiques se basent sur des absolus moraux non discutables et que les réponses apportées à des problématiques sont dépolitisées et abordées de façon technique (Celata & Sanna, 2012 ; Zhouri, 2015). La post-politique est caractérisée par la conversion de la politique en des formes de gestion et d'organisation techn(olog)iques, via des moyens techniques, organisationnels et administratifs (Wilson & Swyngedouw, 2014). Bien qu'éminemment politiques, les espaces et les relations de pouvoir que les Parcs créent, tendent à soustraire la dimension politique de l'échange, résumant les interactions à une logique de négociation individualisée sur des enjeux techniques. Comme les résultats le montrent, c'est particulièrement le cas pour la relation entre les gardes et le monde pastoral.

La confrontation est régulière, mais celle-ci n'octroie pas de place à l'expression des objectifs différents pour le territoire. Plutôt, les prises de décision s'attellent à des situations précises, saucissonnant la conservation en petits travaux, où il est question de la répartition du travail et des techniques nécessaires pour atteindre un objectif fixé auparavant et ailleurs. La narration morale de la conservation stricte du Cœur reste en vigueur, une narration vécue localement comme une domination sur leurs modes de vie et leur culture. Si « tout est politique » dans la gestion de l'espace Parc, c'est la rationalité technique et les relations contractuelles qui dominent dans l'interaction. Les relations existent donc malgré un héritage historique conflictuel, mais elles n'offrent qu'un mince espace de dialogue et de confrontation. Une confrontation qui semble exister uniquement sous la forme des positions de principes et des jeux de rôles, postant les deux mondes face à face comme ennemis et antagonistes. Les acteurs n'ont pas d'espace réellement politique dans l'échange et ne se perçoivent donc pas comme des opposants légitimes porteurs de visions divergentes sur la gouvernance et la gestion de ce socio-environnement. Un cadre restreint où les relations peinent à évoluer vers une gouvernance environnementale locale renouvelée et où le Parc risque difficilement de gagner en légitimité. Toutefois, le lien existe et les

relations de pouvoir ne sont pas caractérisées par une domination nette des acteurs des PNF sur les acteurs locaux, comme c'est davantage le cas dans les aires protégées des pays du sud. Des contextes davantage paradigmatiques de ces rapports de pouvoir asymétriques et de la post-politique qu'analysent les chercheurs en *political ecology* que nous avons mobilisés.

Finalement, nous nous demandons quelles évolutions de la micropolitique peuvent être attendues sous le cadre actuel des PNF et de leur logique de zonage. L'existence même des Parcs Nationaux en France repose sur l'existence d'une zone « cœur » fortement réglementée, une gestion spatiale qui semble justement faire l'objet de tant de tensions historiques. Est-il possible d'imaginer des transformations politiques localement au-delà de la cohabitation des mondes avec ce cœur rigide ? Un cœur qui englobe 88% du territoire de la commune, comme le répètent si souvent les acteurs locaux. Peut-on attendre des gardes, sélectionnés avant tout pour la sauvegarde de la biodiversité, qu'ils soient les acteurs d'une mue des relations à l'échelle locale sous ce cadre-là ? Est-ce le rôle que l'on peut attendre d'eux depuis la décentralisation de la gouvernance des PNF ? La refonte institutionnelle vise-t-elle finalement à faire émerger une cogestion des communs à l'échelon communautaire, en ce compris en cœur ? Les aires protégées sont très certainement face à un cadre de légitimité locale encore naissant qui force la remise en question quant aux fonctions attendues de tels outils et des individus qui les façonnent.

1) Limites de l'étude et réflexivité

Le pari initial de ce mémoire nous a paru ambitieux sinon difficile à accomplir : parvenir à contextualiser historiquement et politiquement le modèle de protection de la nature que sont les Parcs Nationaux tout en laissant la place à l'exploration des débats contemporains sur le sujet fut un véritable défi. S'ajoute à ce défi, notre volonté d'offrir au lecteur les clés de compréhension nécessaires pour saisir les nouveaux paradigmes de conservation, avec concision mais sans en perdre la complexité. Plus précisément, nous regrettons que l'écriture d'une partie théorique chargée nous ait parfois poussé à simplifier des processus historiques complexes, tels que les négociations permanentes entre échelles et sujets liés à la conservation de la nature.

Il était par ailleurs audacieux de miser l'entièreté de notre méthodologie sur un séjour relativement court dans un lieu où la question au centre de notre recherche n'est pas aisée à amener. Une telle méthodologie requérait de notre part une capacité d'adaptation constante face à l'incertitude. Cela exigeait de notre part d'être continuellement présent sur le terrain tout en veillant à discuter de notre sujet avec précaution pour ne pas froisser de potentiels répondants. Une incertitude qui, couplée au temps pressant, nous a aussi parfois poussé à voir en certains acteurs locaux peu concernés des répondants pertinents, ou à laisser de côté des entretiens complexes et chronophages à réaliser mais qui auraient été enrichissants. Des choix que nous avons remis en question par la suite. Ce fut par exemple le cas de l'entretien avec Noël, intéressant pour ses positions de principes marquées mais finalement peu enrichissant vu les inlassables répétitions des quelques mêmes phrases. Ce fut encore le cas pour le chef de secteur dont

nous regrettons beaucoup l'absence de réponse durant notre court séjour, auprès duquel nous aurions pu aller à la rencontre dans le Champsaur si nous avions davantage de temps. Ces éléments nous prouvent l'importance d'une prise de contact préalable avec le terrain, voire d'un séjour plus long.

Si nous ne pouvons certainement pas prétendre à l'exhaustivité des répondants de notre cas d'étude, nous nous interrogeons donc tout de même sur la validité de notre choix des neuf répondants. Nous avons par exemple été surpris de la difficulté de nous entretenir avec des femmes. Leur absence apparente s'explique pour partie par le fait que les métiers avec lesquels nous avons été en contact sont assurés principalement par des hommes. Une absence sur le temps court de notre séjour qui les invisibilise donc malheureusement dans notre recherche. Peut-être aurions-nous dû nous focaliser sur certaines communautés de pratiques (le monde pastoral et les acteurs du Parc par exemple) et moins sur le socio-système de La Chapelle dans son ensemble, sans doute moins pertinent sans la réalisation d'un grand nombre d'entretiens. Par ailleurs, le fait de réaliser des entretiens impliquait une grande attention de notre part quant à la façon de parler de notre sujet vu tensions et conflits *vécus* par les répondants. Bien que nous nous soyons efforcés d'être respectueux et d'aplanir la relation de pouvoir entre les répondants et le chercheur, nous avons parfois pu susciter de vives émotions chez eux, peut-être par un manque d'expérience de notre part.

Par ailleurs, nous avons parfois été déconcertés par la brièveté des réponses des personnes interrogées. Les répondants, eux, semblaient parfois surpris par des questions qui avaient pour but de comprendre des relations qu'ils n'avaient jamais eu à *expliquer* à autrui. Une tâche qu'ils admettaient trouver difficile, et qui les bloquait parfois dans l'usage répété de mêmes mots. Si cette recherche était à refaire, nous opterions sans doute pour des questions moins générales. Par ailleurs, en tant que chercheur sur le terrain, nous aurions souhaité adopter une démarche plus active, par exemple via la réalisation d'ateliers participatifs sur le thème de la gouvernance nouvelle du Parc. Une telle entreprise était irréalisable du fait de l'organisation qu'elle implique en amont, la nécessaire connaissance des acteurs qu'elle requiert, mais aussi parce que nous étions seul sur le terrain. Au vu du climat entre les acteurs sur place et des positions de principes parfois figées de longue date, la mise en place de telles méthodes participatives au sein d'un programme de recherche apparaît pertinente, initiatrice de logiques transformatrices. Des méthodes similaires au travail précité d'Enora Bruley (2021 ; *et al.*, 2021) permettent de convier les acteurs autour d'une même table afin de lever les barrières dites « sociales » de la conservation, tout en accompagnant l'ouverture des sujets épineux avec des chercheurs outillés et jouant le rôle d'intermédiaires.

Enfin, l'articulation d'une analyse théorique et une partie pratique au sein d'une recherche était une première pour nous. Nous pensons manquer de formation dans la réalisation du volet pratique et de l'analyse des résultats obtenus. Il fut en effet compliqué de parvenir à extraire de notre matériau des éléments concrets quant à la gestion du cœur du Parc National des Ecrins *et* de déceler les discours, les

constructions de groupes, les rapports de pouvoir entre acteurs. Démêler les deux est une tâche ardue qui requiert de la pratique afin d'éviter de tomber dans une analyse polarisante. A posteriori, nous regrettons que notre analyse puisse parfois simplifier une réalité complexe vécue sur place. Nous pensons que les recherches sur les positions et les interactions entre acteurs au sein des PNF doivent être poursuivies, si possible en élargissant l'analyse à tous les acteurs concernés par le système « Parc National ». Des analyses systémiques et critiques qui approfondiraient la compréhension des rapports de force en présence.

VII. Conclusion

Le mouvement de conservation de la nature a connu de nombreuses évolutions depuis la création des premiers espaces protégés il y a plus de cent ans. Créés pour le maintien de paysages considérés comme somptueux, les Parcs Nationaux ont vu leur raison d'être se renouveler à travers le temps. La proximité des acteurs de la conservation avec les sciences naturelles à travers le monde a fait des zones protégées des laboratoires à ciel ouvert. Véritables vitrines d'une nature perçue comme intacte, donc esthétisée, ces espaces ont longtemps rejeté les humains du modèle. Le « naturel » était conçu comme le sauvage, et l'*anthropos* devait donc être maintenu loin de là. Ces espaces autres, ces hétérotopies, étaient alors des interfaces pour la documentation de cette nature isolée, d'espèces emblématiques. Des lieux strictement surveillés, aux frontières dressées face à monde industrialisé et menaçant. Toutefois, ce registre de légitimité s'est progressivement estompé, à mesure que le modèle de sanctuaire perdait sa valeur scientifique et que les paradigmes de la conservation étaient remis en question. Bientôt, on parlait de connectivité entre les territoires, de corridors écologiques et de maintien d'écosystèmes entiers.

Le glissement progressif des paradigmes a opéré une réflexion profonde chez les acteurs de la conservation. Une mue des conceptions et des programmes a peu à peu inclus les populations locales dans le discours. Les Parcs Nationaux de France (PNF), qui occupent depuis toujours une place de choix dans le mouvement international ont traversé et participé à ces évolutions. Depuis maintenant plus de vingt ans, la logique invite au dialogue entre échelles : les zones protégées jusque-là gérées loin des territoires où elles s'inscrivent doivent se réancrer pour gagner en légitimité localement mais, parallèlement, elles sont à présent appréhendées scientifiquement comme prenant part à un maillage large d'espaces où coévoluent les espèces. De nouvelles conceptions qui ont poussé les institutions à revoir le modèle de mise sous cloche tant scientifiquement qu'au regard des enjeux de gouvernance.

Dans cette recherche, nous nous sommes intéressés aux enjeux de la refonte de la gouvernance des zones protégées, en nous focalisant sur un cas concret : le village de la Chapelle dans la vallée du Valgaudemar, situé dans le cœur du Parc National des Ecrins (PNE). Plus précisément, nous nous sommes interrogés sur les potentielles transformations de la légitimité locale du PNE suite à d'importants changements institutionnels de cet organe. Les PNF ont en effet amorcé depuis 2006, via une loi nationale, une modification de leur gouvernance, se dirigeant vers une dévolution des pouvoirs à l'échelle locale. La

loi a initié un « tournant participatif » dans les Parcs Nationaux du pays en invitant les différents acteurs concernés par la gestion de chacun des Parcs à se mettre autour de la table afin d'élaborer une vision partagée pour le territoire. Ces années de discussions et de réunions ont alors abouti à l'écriture d'une Charte ayant pour but de fixer ce projet territorial pour une durée de quinze ans. Le PNE achevait l'écriture de sa charte en 2013, fruit d'un long travail avec les acteurs locaux.

Toutefois, bien que la modification de la loi et le moment de coécriture furent révolutionnaire pour l'institution historiquement centralisée que sont les PNF, d'importants écueils demeurent si la volonté était de transformer les logiques historiques. L'héritage que porte les Parcs est lourd, rythmé par nombre de tensions et conflits avec les différentes localités où ils s'inscrivent. Le processus participatif et de décentralisation aurait donc gagné à traiter ce passé, à ouvrir la dimension politique de la conservation et à rendre possible une véritable transformation des relations au cœur de sa gouvernance historique. Pourtant, la rupture avec le passé fut difficile dans un moment réalisé en grande pompe, théâtralisé, qui devait par conséquent aboutir à un résultat positif, une réussite. Le « moment charte » ne laissait par ailleurs que peu de place à l'expression du ressentiment historique et au désaccord avec le discours de la conservation. Les logiques de protection stricte du cœur restaient pour beaucoup inchangées, bien que la cogestion prît une place grandissante dans les zones périphériques. Une chose est sûre, l'initiative était sans précédent et ouvrait peut-être la voie à des reconfigurations des relations entre les acteurs à l'échelon local, dans les vallées. C'est la question qui animait notre étude de terrain.

Nous avons pu constater que la transformation de la micropolitique à l'échelon local n'était pas à l'ordre du jour. Nos entretiens ont plutôt dessiné un portrait relativement inchangé des relations entre acteurs et de la gestion du cœur de Parc dans la vallée du Valgaudemar. Les habitants du village s'opposent encore à l'idée même du Parc, tantôt dans les discours, tantôt dans les actes, notamment via la destruction de la signalétique du PNE. Le conflit originel reste ancré dans le village et tend à opposer deux mondes visiblement irréconciliables. Les acteurs locaux, habitants ou gardes du Parc, ne semblent pas se considérer comme légitimes, qu'il s'agisse de leurs conceptions du monde ou de leurs activités professionnelles. Le conflit porte sur des visions antagonistes où chacun évolue globalement de son côté, bien que des missions précises amènent les acteurs à tisser des relations professionnelles. Dans cette étude, nous avons appréhendé la situation d'action comme un espace post-politique, qui cantonne le dialogue sur des sujets techniques en créant peu de place aux actes politiques, notamment puisque l'impératif moral de la conservation est imposé et dépolitisé.

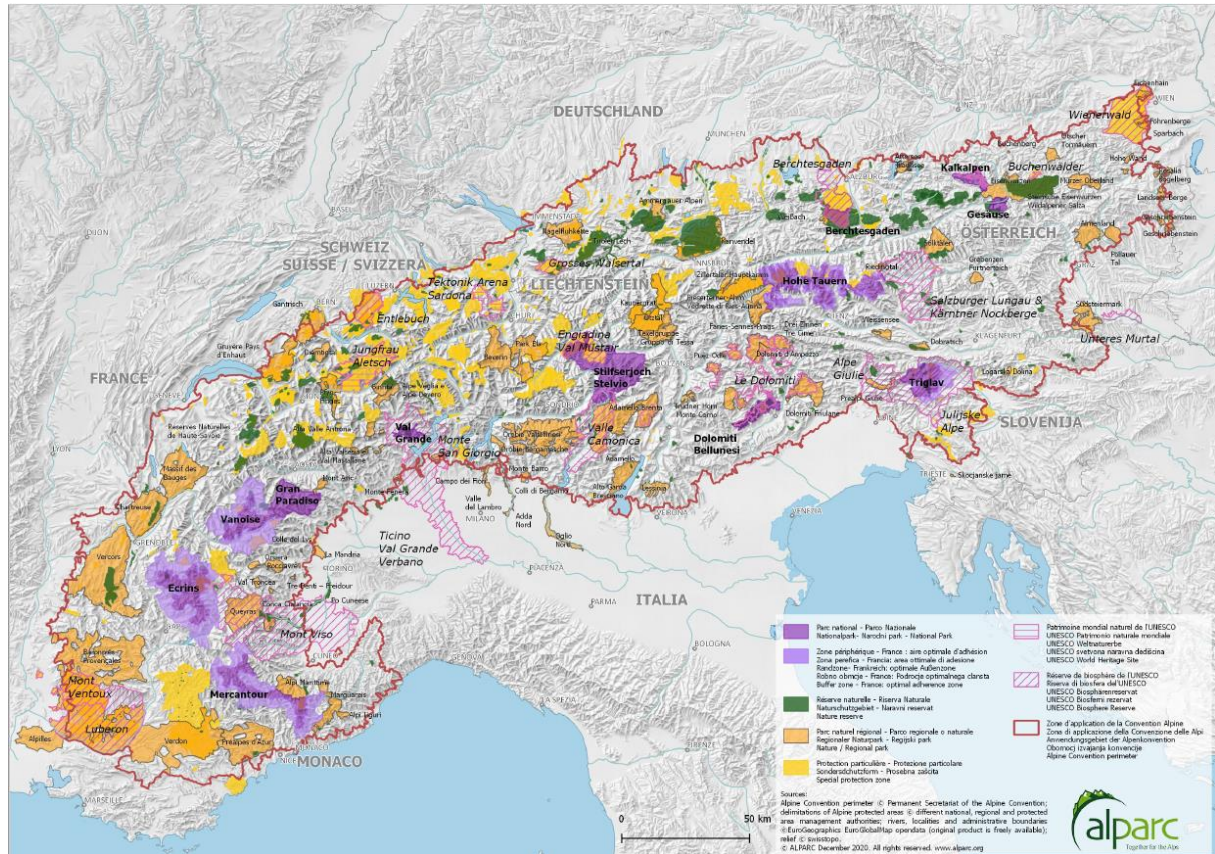
Avec cette recherche, nous souhaitons contribuer à la littérature qui souligne combien la décentralisation et les moments participatifs sont des opérations politiques. Nous avons constaté que les relations de pouvoir sont centrales dans le projet de conservation, bien que parfois difficiles à déceler à un échelon très local. Aussi avons-nous réalisé que les évolutions du bricolage politique local semble se dérouler à une autre échelle que celle que nous avons analysé. Les changements pointent vers une

intensification des relations entre les élus et le chef de secteur du PNE ainsi qu'avec les instances dirigeantes du Parc. Nous manquons de matière pour l'affirmer, mais il semblerait que les échanges entre ces acteurs soient basés sur le dialogue et l'écoute entre acteurs considérés comme légitimes même si parfois opposés. Au terme de cette recherche, nous nous demandons donc si le ruissellement de telles relations à l'échelle des villages est nécessaire afin de voir émerger une préservation de la nature coconstruite. Sans souhaiter une réconciliation, peut-on imaginer un modèle de cogestion qui permette le dépassement du conflit historique via des changements de l'assemblage des relations locales ? Peut-être des moments d'accompagnement de ces cultures en opposition, qui ne visent pas à purger le conflit, permettraient-ils de construire une conservation tant durable écologiquement que juste socialement.



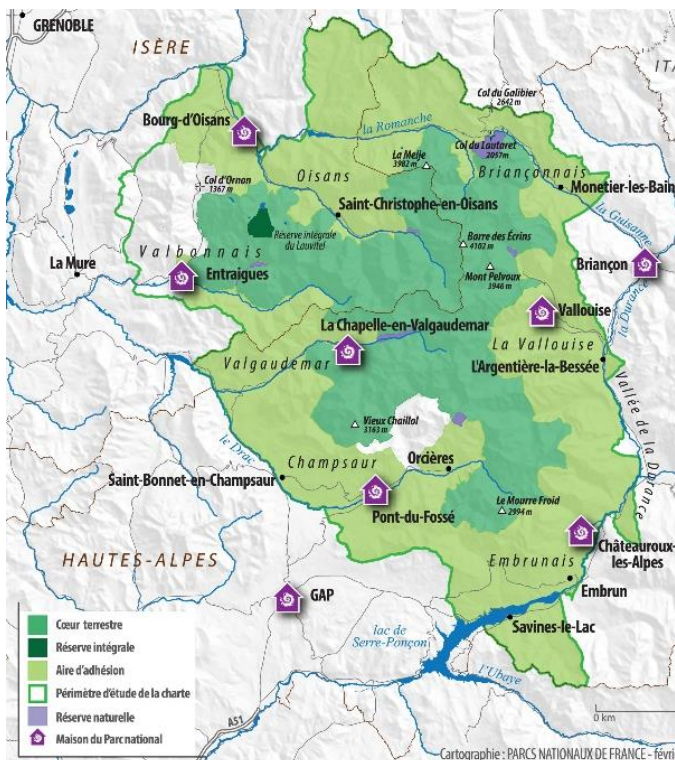
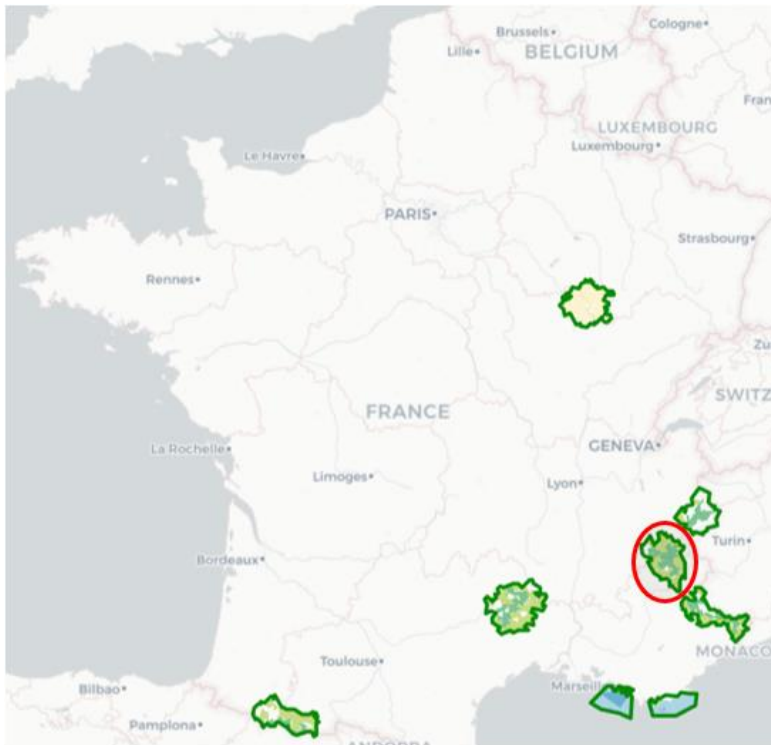
Tableaux et figures

Figure 1: carte des espaces protégés alpins européens



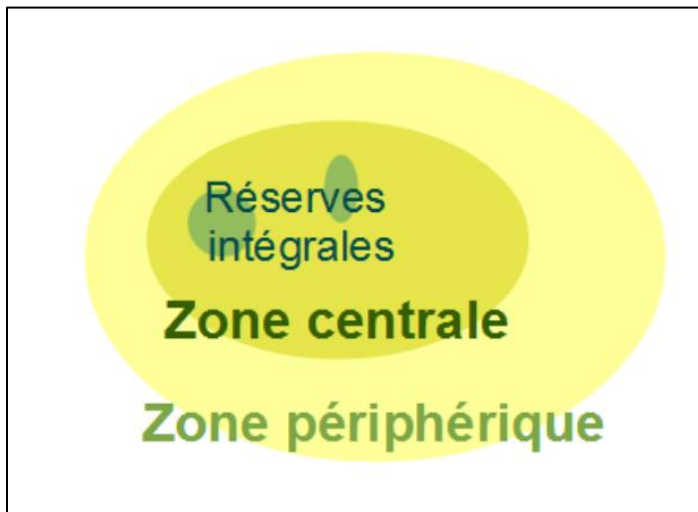
Source : Alparc, 2020

Figure 2: Carte de la localisation du PNE en France et du cas d'étude dans le PNE







Sources : PNF, 2022 ; PNE, 2016

Figure 3: Logique radio-concentrique historique de zonage des Parcs Nationaux français, tels que pensés à leur création



Source : Alban & Hubert, 2013, p. 5

Figure 4: Evolution des logiques de conservation

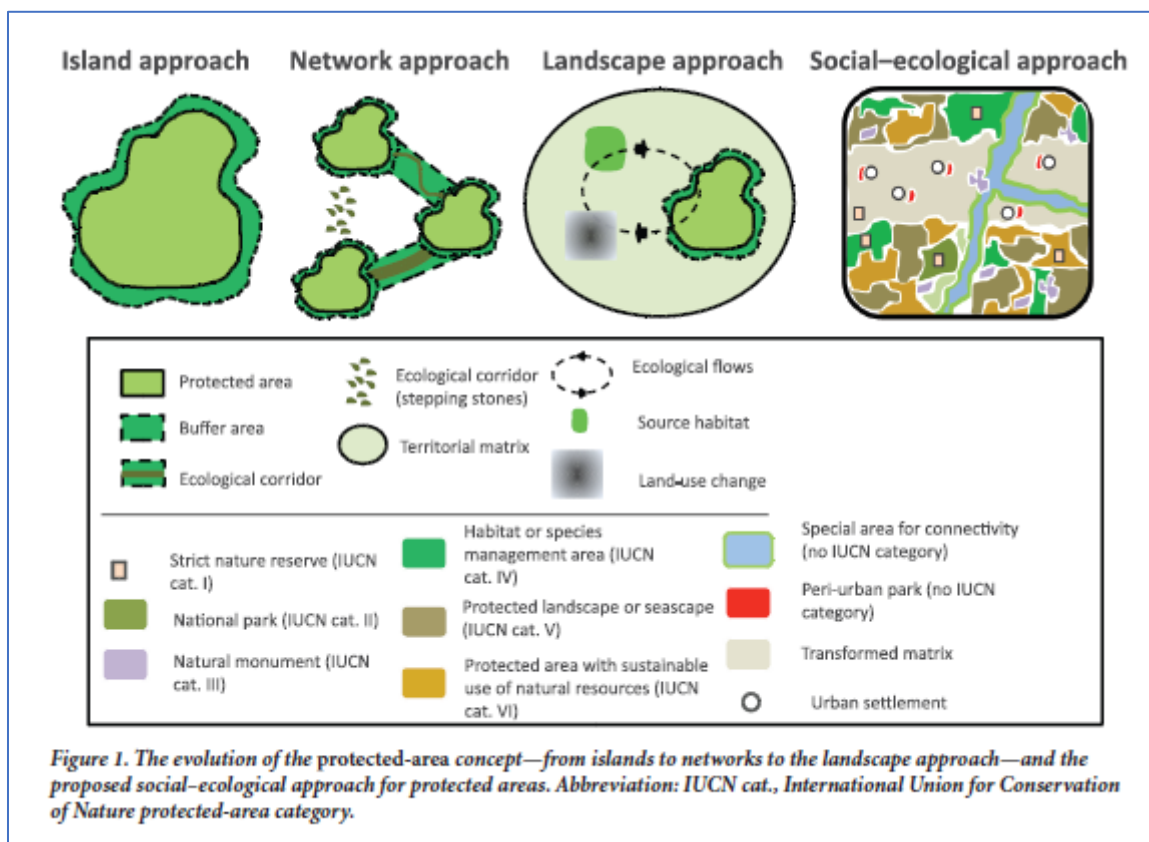
Rough timeline	Framing of conservation	Key ideas	Science underpinning
1960	Nature for itself 	Species Wilderness Protected areas	Species, habitats and wildlife ecology
1970			
1980	Nature despite people 	Extinction, threats and threatened species Habitat loss Pollution Overexploitation	Population biology, natural resource management
1990			
2000	Nature for people 	Ecosystems Ecosystem approach Ecosystem services Economic values	Ecosystem functions, environmental economics
2005			
2010	People and nature 	Environmental change Resilience Adaptability Socioecological systems	Interdisciplinary, social and ecological sciences

Source : Mace, 2014, p. 1559

Figure 5: Evolution du concept d'aire protégée : des îles aux réseaux aux paysages à l'approche socio-écologique

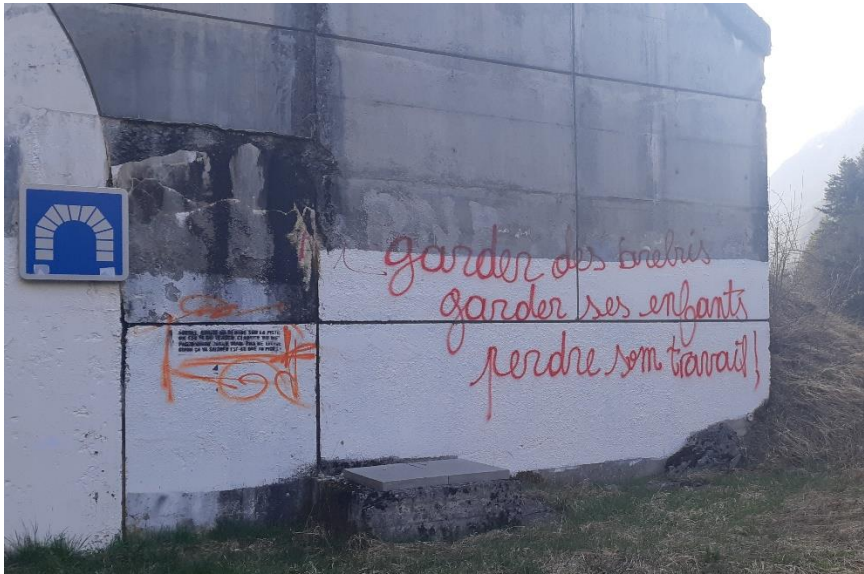
Table 1. Evolution of the protected-area concept: From islands to networks to landscapes to the social-ecological approach.

Attributes	Approach to protected areas			
	Island approach (ca. 1872–1980s)	Network approach (1990s–mid-2000s)	Landscape approach (mid-2000s–today)	Social-ecological approach (today–?)
Type of management	Static: Seeks to maintain the status quo	Dynamic: Some natural changes are considered necessary	Dynamic: Some natural changes are considered necessary	Adaptive: Natural and social changes should be incorporated into management
Conservation values considered	Intrinsic values of ecosystems, biodiversity and cultural values	Intrinsic values of ecosystems, biodiversity and cultural values	Intrinsic values of ecosystems, biodiversity, ecological processes (functions, ecological integrity), and cultural values	Intrinsic and Instrumental values of ecosystems and biodiversity (ecosystem services)
Knowledge involved	Scientific and technical	Scientific and technical	Scientific and technical	Scientific, technical, and local ecological knowledge
Resilience against perturbations	Reduction of variability	Moderate resilience	Moderate-high resilience	High resilience
Competition against other land uses	Partly competitive because of low demand for the landscape	Competitive because of high demand for the landscape	Highly competitive because of the high demand for the landscape	Cooperative: Multifunctional landscapes
Local population involvement	Managed without the local population, which is seen as a threat; managed by researchers and environmental experts	The local population is included in some participatory management processes	The local population is included in participatory management processes	Truly managed with the local population
Landscape management	No integrated landscape management	No integrated landscape management	No integrated landscape management; the landscape is managed to avoid harming the protected area	Integrated landscape management; management of the landscape as a whole



Source : Palomo et al., 2014, pp. 2-3

Figure 6: Graffiti à propos du loup dans le Valgaudemar



Source : photo du chercheur, Valgaudemar, 16 avril 2022

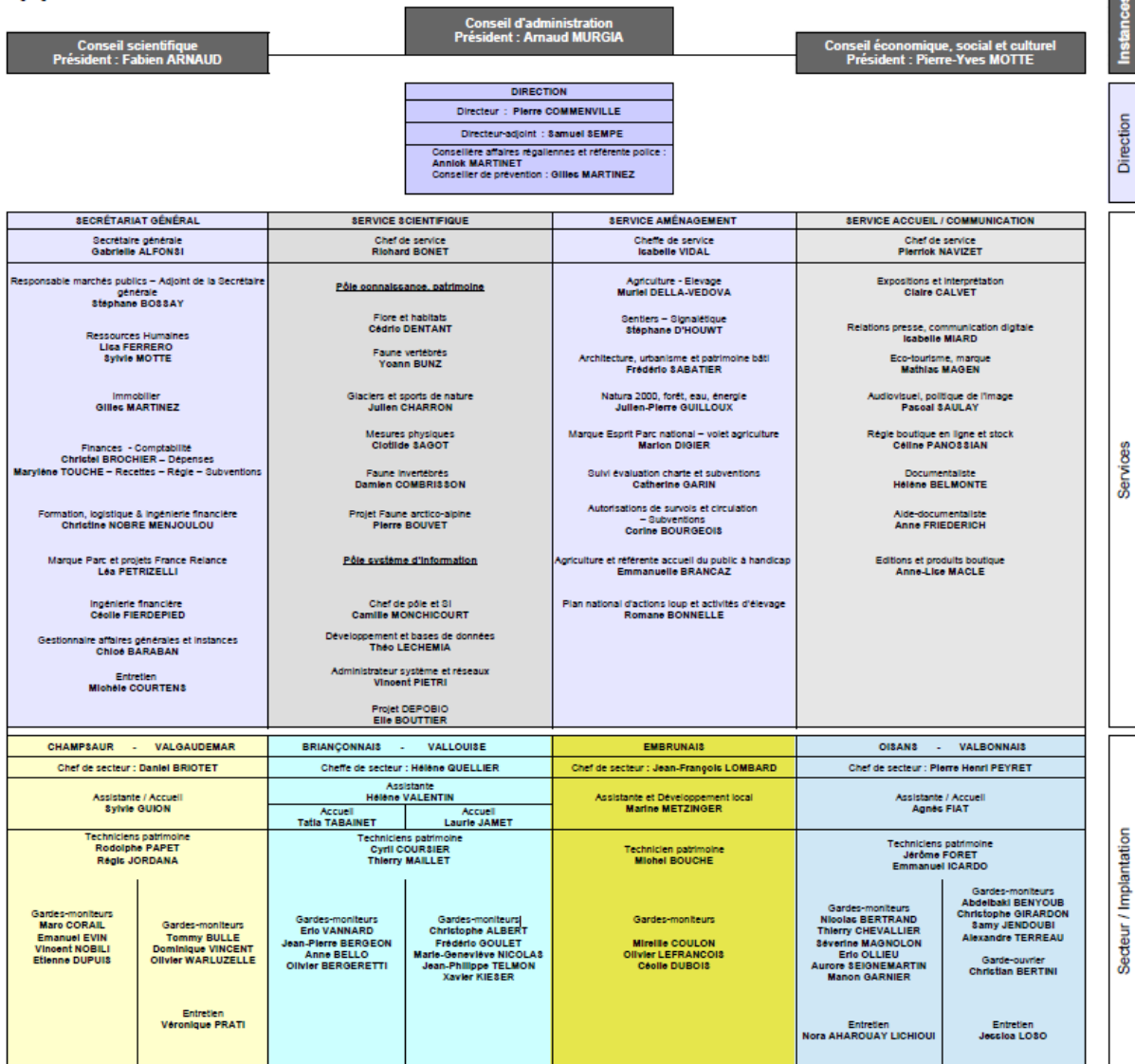
Figure 7: signalétique du Parc cassée par les habitants de la Chapelle



Source : photo du chercheur, Valgaudemar, 18 avril 2022

Figure 8: organigramme du PNE

Organigramme au 01/08/2022 – POSTES PERMANENTS ET AGENTS SUR PROJETS



Source : PNE, 2022

Tableau 1: liste des acteurs interrogés pour les entretiens

Prénom	Fonction
Pierre	Éleveur d'ovins
Alain	Berger et chargé de la tonte dans la vallée.
Jean-Claude C.	Ancien Maire de la Chapelle-en-Valgaudemar (jusque 2020)
Ivan	Maire de la Chapelle-en-Valgaudemar (depuis 2020). Anciennement agent local de l'ONF.
Jean-Baptiste	Agent local de l'ONF (depuis 2020)
Noël	Ancien boucher du village (retraité) et chasseur
Olivier	Garde-moniteur du PNE
Tommy	Garde-moniteur du PNE depuis 2007. (A vécu jusque 2020 à La Chapelle)
Etienne	Garde-moniteur du PNE (dans le secteur depuis fin 2020, principalement actif dans le Champsaur depuis la fusion des secteurs).

Annexes

Annexe 1 : questionnaire d'entretien

Questionnaire pour acteurs non PNE

- 1) Présentation orale du chercheur, de son parcours et du propos de la recherche (par volonté de transparence et d'horizontalisation de la relation)
- 2) Le Valgaudemar c'est quoi pour vous [en tant que XXX] ?
- 3) Le Valgaudemar est dans le Parc National des Ecrins, une grande partie est même dans le cœur, vous le savez mieux que moi. Quel est le travail des gardes-moniteurs du Parc dans le Valgaudemar ?
- 4) Comment décririez-vous votre rapport avec les agents du Parc dans la vallée ?
- 5) Cela dépend-il des gardes ?
- 6) Travaillez-vous avec les gardes sur certains enjeux ? Comment cela se passe-t-il ?
 - a. Par exemple, est-ce que vous échangez sur les enjeux environnementaux que vous voyez et vivez ?
- 7) Est-ce que le travail des gardes-moniteurs change dans le Valgo ? Qu'y a-t-il de nouveau et depuis quand ?
- 8) Voyez-vous une *évolution* dans vos relations avec les gardes-moniteurs, le Parc ?
- 9) Si vous vous projetez, comment imaginez-vous le Valgaudemar en 2040 [écon, écol, socialement] ?
- 10) Pourrais-je prendre une photo de vous ? *J'aimerais joindre des portraits à mon mémoire, afin de respecter les personnes derrière mon travail, qui ne seront pas là le jour où je le présenterai. C'est grâce à vous que ce travail sera exécuté.*

Questionnaire pour acteurs du PNE :

- 1) Présentation orale du chercheur, de son parcours et du propos de la recherche (par volonté de transparence et d'horizontalisation de la relation)
- 2) Le Valgaudemar c'est quoi pour vous, en tant qu'acteur du Parc ?
- 3) Observez-vous des changements dans les actions que vous devez faire pour le Parc ces dernières années ? Avez-vous de nouveaux moyens ?
- 4) Comment décririez-vous vos relations avec les différents acteurs dans la vallée ?
 - a. Cela dépend-il d'une personne à l'autre ?
- 5) Travaillez-vous ensemble, sur certains enjeux ? Comment cela se passe-t-il ?
 - a. Par exemple, est-ce que vous échangez sur les enjeux environnementaux que vous voyez et vivez ?

- 6) Voyez-vous une *évolution* dans vos relations avec les acteurs du territoire ?
- 7) Si vous vous projetez, comment imaginez-vous le Valgaudemar en 2040 ?
- 8) Pourrais-je prendre une photo de vous ? *J'aimerais joindre des portraits à mon mémoire, afin de respecter les personnes derrière mon travail, qui ne seront pas là le jour où je le présenterai. C'est grâce à vous que ce travail sera exécuté.*

Annexe 2 : Processus de collecte de données

Cette section vise à étayer l'explication de la méthode de collecte de données de cette recherche. Notre méthodologie avait pour but de parvenir à réaliser au minimum dix entretiens dans le Valgaudemar, une vallée du Parc National des Ecrins.

Certains entretiens (deux) purent être fixés avant l'arrivée sur place, mais la plupart ont requis notre présence sur le terrain en raison de la difficile accessibilité des acteurs locaux par téléphone depuis l'étranger. En effet, puisque nous souhaitions interroger ces acteurs à propos du Parc vis-à-vis duquel les relations sont parfois tendues, il était crucial d'être physiquement présent afin d'expliquer au mieux le propos de cette recherche au sujet sensible qui suscite des crispations chez ces personnes. Le choix des répondants était basé sur la volonté d'interroger tous les acteurs que le Parc concerne directement dans le travail de protection de l'environnement dans un lieu donné (Ritchie, Lewis & Elam, 2003) : agriculteurs, gardiens de refuge, chasseurs, pêcheurs, maire, guides de montagne, directeur de secteur du Parc, gardes-moniteurs du Parc. Le terrain était donc approché comme un système politique, mais aussi socio-écologique, dont nous avions à cœur de comprendre le fonctionnement, donc la position des acteurs qui le composent.

Une fois sur place, nos premiers entretiens ont permis un effet « boule de neige », bien que modéré, pour avoir une série de contacts pertinents. Nous avons ainsi organisé notre premier entretien dès notre arrivée, avec le Maire actuel de la Chapelle-en-Valgaudemar, nous espérions que ce dernier, de par sa fonction, nous donne une série de contacts et confirme la pertinence de certains noms trouvés depuis Bruxelles. Ces éléments pourraient alors considérablement nourrir la recherche de répondants, mais sa réticence ou pudeur à l'idée de divulguer une série de noms nous a contraint à trouver d'autres solutions. Il nous a donc fallu être présent quotidiennement dans le village et parler informellement avec les habitants afin d'accéder à la composition de ce système politique et à une liste pertinente de personnes à interroger. Lors de la recherche de répondant, nous avons constaté que les personnes se montraient très méfiantes dès que nous abordions la question du parc. Nous avons dû prendre notre temps et faire attention à la façon dont nous nous présentions

En outre, nous circulions dans la vallée en autostop, ce qui nous a permis de nourrir l'effet « boule de neige » et de parler de notre sujet avec une vingtaine d'habitants supplémentaires de la vallée. Cette présence active sur le territoire nous a considérablement aidé dans notre volonté d'approcher

l'expérience vécue par la population locale, tout comme la formation de groupes sociaux et leurs logiques discursives de mise en opposition. Aussi, ce travail de terrain nous a permis de nous rendre dans des espaces où le conflit s'est matérialisé (exemple graffiti et destruction de signalétique du Parc [Figure 6 ; Figure 7]). En somme, nous avons donc tenté par-là de nourrir notre autoréflexivité mais aussi de « rentrer dans » notre cas d'étude afin d'approcher les relations humains-environnement en présence et la complexité propre au système analysé¹⁰.

En parallèle, nous avons contacté une série d'acteurs par appels ou via du porte-à-porte afin de nous présenter, une tâche parfois difficile tant la situation est tendue, notamment avec les éleveurs. Nous avons dû nous adapter à l'incertitude de ne pouvoir finaliser la collecte des données nécessaires à notre étude. De plus, nous étions sur place en basse saison touristique mais en haute saison agricole et une série d'acteurs n'était pas présents ou était indisponible. *In fine*, une fois confrontée à la réalité de terrain, la liste des acteurs aux différents profils que nous avons pu interroger a relativement correspondu avec nos projets de départ. Nous déplorons toutefois de ne pas avoir pu nous entretenir avec le directeur de secteur du Parc qui n'a pas répondu à nos sollicitations. Un entretien fut réalisé sur le mode de « walking interview »¹¹, avec l'agent de l'ONF, qui semblait se sentir plus à l'aise de répondre à nos questions à distance du village.

Il nous aurait été utile d'avoir connaissance de l'ouvrage de Stéphane Beaud et Florence Weber (1997), découvert par après, qui accompagne le jeune chercheur dans la réalisation de ses premiers terrains.

Annexe 3 : formulaire de consentement

Les formulaires complétés et signés sont disponibles sur demande au chercheur.

¹⁰ Ce regard sur l'objet d'étude est influencé par le concept de « dwelling » articulé par Tim Ingold et par les courants qui s'attachent à une approche centrée sur les lieux et leurs dynamiques. Le postulat est que l'environnement est construit, vécu de différentes façons, situées. Utilisées de façon croissante en gestion de l'environnement, ces approches d'épistémologie de la pratique poussent le chercheur à se décentrer des modes de connaissance de la recherche universitaire, sans pour autant en perdre la rigueur. Cela permet d'approcher une connaissance ancrée dans l'expérience. Voir (Beilin & West, 2016) mais aussi (Cooke, West & Boonstra, 2016) pour plus d'informations.

¹¹ Cette méthode de recherche qualitative consiste à réaliser l'entretien tout en marchant avec le répondant. Elle permet de prendre de la distance par rapport à des lieux de tension comme dans notre cas, mais aussi de comprendre en profondeur l'interaction du répondant avec son environnement, d'approcher l'identification de celui-ci au lieu et à l'espace. Elle permet par exemple d'observer la spatialisation du pouvoir et du conflit. Une telle méthode permet en effet d'accéder à l'expérience vécue du répondant, tout en instaurant un lien de confiance avec le chercheur. Voir (King & Woodroffe, 2017) pour plus d'information.

ENTRETIEN – La gouvernance des Parcs Nationaux et l'évolution des relations entre acteurs sur le terrain.

Ce formulaire de consentement est destiné aux répondant-e-s à une étude sur l'évolution de la gouvernance des Parcs Nationaux et des relations entre acteurs sur le terrain, dans le Valgaudémar et le Champsaur. Il fait partie de la recherche de mémoire d'Orson Dubois, étudiant en master à l'ULB (Université Libre de Bruxelles). Conformément aux directives déontologiques pour la recherche, ce document vous fournit des informations sur la forme de l'entretien et le contexte de la recherche, afin que vous soyez bien informé-e de la signification de votre participation.

Objectif de l'entretien : Mieux comprendre votre rôle dans le Valgaudémar et les différentes relations entre acteurs dans la vallée au regard des changements de gouvernance du Parc National des Ecrins, avec une attention particulière aux relations entre agents de Parc et les autres acteurs.

Chercheur responsable : Orson Dubois

Encadrante : Maria Mancilla Garcia

Programme et Université : Master en Sciences et Gestion de l'Environnement – ULB.

Partie I : Fiche d'information

Objectif de l'entretien

Ma recherche de mémoire porte sur les Parcs Nationaux français et l'évolution de la gestion de ces espaces. Je m'intéresse particulièrement aux relations entre les acteurs sur le terrain et à l'évolution de ces relations.

L'objectif de cette recherche est de recueillir votre vision du Valgaudémar, votre rôle dans la vallée et vos relations avec les autres acteurs. A partir de votre expérience, je cherche à comprendre les relations entre les agents du Parc National des Ecrins sur le terrain et les autres acteurs qui agissent dans la vallée (Maire, éleveur-euse-s, gardien-ne-s de refuge, agriculteur-trice.s, ...). Le but est de comprendre les différentes visions qui coexistent dans le Valgaudémar. Finalement, je souhaite comprendre *l'évolution* des relations sur le terrain, au regard de la demande croissante d'inclusion des différents acteurs dans les Parcs Nationaux. Après un travail théorique de lecture de textes (académiques, juridiques et politiques), je rassemble ainsi différents témoignages pour comprendre votre réalité de terrain.

Photo

Je souhaiterais clôturer l'entretien en prenant une photo de vous. J'aimerais joindre ces portraits, ces visages à mon mémoire afin de remercier et mettre en lumière les personnes « derrière » mon travail qui ne seront pas présentes le jour où je le défendrai. Je souhaiterais mentionner votre prénom, sans votre nom, pour nommer ces portraits tout en respectant votre vie privée. Vous pouvez conserver votre anonymat et aucune mention de votre nom sera faite. Ces portraits seront uniquement utilisés dans le cadre de cette recherche, ils figureront seulement dans le mémoire.

Participation volontaire

Votre participation à cet entretien est entièrement volontaire. Vous pouvez décider de prendre part à l'entretien et révoquer cette décision à tout moment, sans avoir à en donner la raison.

Procédure et résultats

L'entretien prendra la forme d'un entretien ouvert et individuel avec le chercheur, structuré autour de quelques thèmes clés et de questions ouvertes. L'entretien comporte une dizaine de questions et devrait durer entre 1h et 2h. En complément, le participant peut également apporter sa contribution sur d'autres sujets. Un total de 10 à 15 répondant-e-s participeront à l'étude sous cette forme d'entretiens individuels.

Afin de pouvoir saisir et traiter les idées et les informations de la conversation, un enregistrement sonore sera réalisé pendant la durée de l'entretien, à moins que le participant ne s'y oppose. Cet enregistrement et les notes de l'entretien ne seront accessibles qu'au chercheur et ses superviseurs.

Les résultats de l'entretien seront présentés sous forme d'un travail scientifique. Toutes vos réponses seront traitées comme confidentielles et ne seront pas associées à votre identité complète.

En signant ce formulaire, vous donnez votre autorisation d'utiliser votre contribution à des fins scientifiques. Vous pouvez révoquer cette autorisation à tout moment.

Contact

Si vous avez des questions, des commentaires ou des plaintes, vous pouvez toujours contacter le chercheur : orson.dubois@ulb.be ; 0032 476 63 59 18.

Vous pouvez aussi contacter l'encadrante si vous avez des inquiétudes ou plaintes que vous ne souhaitez pas adresser au chercheur directement : Maria.Mancilla.Garcia@ulb.be

ENTRETIEN – La gouvernance des Parcs Nationaux et l'évolution des relations entre acteurs sur le terrain.

Partie II : formulaire de consentement

J'ai été invité-e à participer à un entretien. Je peux confirmer ma participation ci-dessous :

Je confirme que j'ai reçu et compris les informations concernant l'entretien et le cadre de la recherche et que d'éventuelles questions ont fait l'objet de réponses satisfaisantes.	<input type="checkbox"/>
Je comprends comment les résultats de l'entretien seront traités et documentés, que j'aurai accès aux résultats de la recherche et que j'aurai la possibilité de faire des ajustements lorsque mes déclarations seraient reprises littéralement dans une publication.	<input type="checkbox"/>
J'accepte que l'entretien soit enregistré et transcrit par après.	<input type="checkbox"/>
Je participe volontairement à l'entretien.	<input type="checkbox"/>
Je suis d'accord pour qu'une photo de moi soit prise en fin d'entretien	<input type="checkbox"/>
J'accepte que mon prénom soit associé à la photo dans la recherche	<input type="checkbox"/>

Nom du/de la participant-e :

Date : ___/___/___ Signature du/de la participant-e :

Remarques : _____

Déclaration sur l'honneur du chercheur

J'ai présenté la fiche d'information au/à la participant-e et je me suis assuré qu'il ou elle comprenait l'intention et le but de l'entretien. Je confirme qu'il-elle a eu la possibilité de poser des questions sur l'étude et que ces questions ont été renseignées au mieux. Je confirme que le/la participant-e a participé à l'entretien de manière entièrement volontaire. Il-elle a donné son consentement à l'enregistrement sonore pendant l'entretien.

Une copie de ce formulaire de consentement sera fournie au/à la participant-e.

Nom du chercheur : Orson Dubois

Date : _____ Signature du chercheur :

Annexe 4 : portraits des répondants











Bibliographie

- ADAMS, William Bill (2013). *Against extinction: the story of conservation*. Routledge.
- ALBAN, Nicolas et HUBERT, Gilles (2013). Le modèle des parcs nationaux à l'épreuve du territoire. *VertigO : la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 13, no 2.
- ALPARC, (2020). *Map of Alpine Protected Areas 2020*, The Alpine Network of Protected Areas.
- APOSTOLIDIS, Andreas (2009). *A Place Without People*. Athens : Anemon Productions, 55 min.
- ARPIN, Isabelle, (2020). La participation des acteurs locaux, gage de succès des aires protégées ? In : FONDATION POUR LA RECHERCHE SUR LA BIODIVERSITÉ (FRB). *Après-midi Journée FRB 2020. Les aires protégées peuvent-elles sauver la biodiversité au XXIe S. ?* [online] [Consulté le 3/11/2021]. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=UDuEFGuaFoQ>
- ARPIN, Isabelle et COSSON, Arnaud (2021). Seeking legitimacy in European biodiversity conservation policies: The case of French national parks. *Environmental Science & Policy*, vol. 116
- BARTHOD, Christian (2010). Préface-Quelques réflexions sur l'acceptation sociale de la politique de création et de gestion des espaces protégés. In : LASLAZ, et al., *Espaces protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux*, Collection EDYTEM. Cahiers de géographie, vol. 10, no 1.
- BEAUD, Stéphane et WEBER, Florence (1997). *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*. La découverte.
- BEILIN, Ruth et WEST, Simon. (2016) Performing natures: Adaptive management practice in the 'eternally unfolding present'. In: HEAD, Lesley, SALTZMAN, Katarina, SETTEN, Gunhild et al. (eds.) *Nature, Temporality and Environmental Management*. Routledge.
- BENISTON, Martin, STOFFEL, Markus, et HILL, Margot (2011). Impacts of climatic change on water and natural hazards in the Alps: can current water governance cope with future challenges? Examples from the European "ACQWA" project. *Environmental Science & Policy*, vol. 14, no 7
- BERKES, Fikret, FOLKE, Carl, et COLDING, Johan (ed.). (2000) *Linking social and ecological systems: management practices and social mechanisms for building resilience*. Cambridge University Press.
- BERKES, Fikret, COLDING, Johan, et FOLKE, Carl (ed.). (2008) *Navigating social-ecological systems: building resilience for complexity and change*. Cambridge University Press.
- BIGGS, Reinette, DE VOS, Alta, PREISER, Rika, et al. (2021) *The Routledge handbook of research methods for social-ecological systems*. Taylor & Francis.
- BIXLER, R. Patrick, DELL'ANGELO, Jampel, MFUNE, Orleans, et al. (2015). The political ecology of participatory conservation: institutions and discourse. *Journal of Political Ecology*, vol. 22, no 1.
- BLANDIN, Patrick (2009). *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*. Éditions Quae,
- BOUET, Bruno (2019). *Reconnaissance de l'autochtonie et déclinisme environnemental au sein des Parcs nationaux français: L'exemple du Parc national de La Réunion*. Thèse de doctorat. Université de Bordeaux.
- BOULANGEAT, Isabelle. (2018). A practical framework to analyse the functioning of socio-ecological systems in the European Alps. Poster. *Laboratoire Ecosystèmes et Sociétés en Montagne (LESSEM)*

- BROCKINGTON, Daniel (2002). *Fortress conservation: the preservation of the Mkomazi Game Reserve, Tanzania*. Indiana University Press.
- BROCKINGTON, Daniel et IGOE, James (2006). Eviction for conservation: a global overview. *Conservation and society*, vol. 4, no 3.
- BROUARD Annabelle et PREVOST Myriam, (2019). *Vanoise, un parc national pour qui ?* [online] LSD, la série documentaire, France Culture [Consulté le 25/12/2021]. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.franceculture.fr/emissions/series/vanoise-un-parc-national-pour-qui>
- BRULEY, Enora (2021). *Les populations travaillent avec la nature pour co-produire l'adaptation aux changements globaux dans les Alpes françaises*. Thèse de doctorat. Université Grenoble Alpes.
- BRULEY, Enora, LOCATELLI, Bruno, VENDEL, François, *et al.* (2021). Historical reconfigurations of a social–ecological system adapting to economic, policy and climate changes in the French Alps. *Regional Environmental Change*, vol. 21, no 2.
- BRULEY, Enora, LOCATELLI, Bruno, et LAVOREL, Sandra. (2021). Nature's contributions to people: Coproducing quality of life from multifunctional landscapes. *Ecology and Society*, vol 26, no 1.
- CATELAN, Jean-Claude (2021). *Navette, Les Pennes, Le Clot, Mémoire d'autrefois en Valgaudemar*. Diaporama en fondu enchaîné
- CASTREE, Noel (1995). The nature of produced nature: materiality and knowledge construction in Marxism. *Antipode*, vol. 27, no 1.
- CONVENTION ON BIOLOGICAL DIVERSITY (CBD) (2010). *COP 10 Decision X/2: X/2. Strategic Plan for Biodiversity 2011–2020*. United Nations.
- CELATA, Filippo et SANNA, Venere Stefania (2012). The post-political ecology of protected areas: Nature, social justice and political conflicts in the Galápagos Islands. *Local Environment*, vol. 17, no 9.
- COOKE, Benjamin, WEST, Simon, et BOONSTRA, Wiebren J. (2016). Dwelling in the biosphere: exploring an embodied human–environment connection in resilience thinking. *Sustainability Science*, vol. 11, no 5.
- COSSON, Arnaud (2014). *Réformateurs au quotidien : approche sociologique du travail de réforme dans la mise en œuvre d'une nouvelle loi sur les parcs nationaux*. Thèse de doctorat. Institut d'études politiques de paris-Sciences Po.
- COSSON, Arnaud, THERVILLE, Clara, MATHEVET, Raphaël, *et al.* (2017). Dynamiques d'intégration des espaces naturels protégés en France : une approche comparative entre parcs nationaux et réserves naturelles. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 25, no 3.
- COSSON, Arnaud et TOURNAY, Virginie (2018). Le changement institutionnel en question. Travail institutionnel ordinaire et travail de réforme dans les parcs nationaux français. *L'Espace Politique*, vol 34, no 1.
- COULMIN, Anthony, DELELIS, Caroline et BOUSSOU, Véronique (coord.) (2021). *Les Parcs Nationaux de France, chiffres clés*. Datalab, Ministère de la Transition Ecologique.
- CROUZAT, Emilie, ARPIN, Isabelle, BRUNET, Lucas, *et al.* (2018). Researchers must be aware of their roles at the interface of ecosystem services science and policy. *Ambio*, vol. 47, no 1.

- CUNDILL, Georgina et FABRICIUS, Christo (2010). Monitoring the governance dimension of natural resource co-management. *Ecology and society*, vol. 15, no 1.
- DEBAISE, Didier (2017). Chapter 1: The Cosmology of the Moderns. In: DEBAISE, Didier. *Nature as Event*. Duke University Press.
- DEL MÁRMOL, Camila, SINISCALCHI, Valeria, et ESTRADA, Ferran (2016). Reflecting on heritage and power: dynamics, strategies and appropriations in the Catalan Pyrenees and the French Alps. *International Journal of Heritage Studies*, vol. 22, no 5.
- DEMERRITT, David (2002). What is the ‘social construction of nature’? A typology and sympathetic critique. *Progress in human geography*, vol. 26, no 6.
- DEPRAZ, Samuel et LASLAZ, Lionel (2017). Conflicts, acceptance problems and participative policies in the national parks of the French Alps. *Journal on Protected Mountain Areas Research and Management*, vol. 9, no 1.
- DESCOLA, Philippe (2004). Le sauvage et le domestique. *Communications*, vol. 76, no 1.
- DÍAZ, Sandra, DEMISSEW, Sebsebe, CARABIAS, Julia, et al. (2015). The IPBES Conceptual Framework—connecting nature and people. *Current opinion in environmental sustainability*, vol. 14.
- DOBREMEZ, Laurent, NETTIER, Baptiste, LEGEARD, Jean-Pierre, et al. (2014). Les alpages sentinelles. Un dispositif original pour une nouvelle forme de gouvernance partagée face aux enjeux climatiques. *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, no 102-2.
- DORAN, Niall E. et RICHARDSON, Alastair MM (2010). History of biodiversity conservation, protected areas and the conservation movement, vol 1. In: DORAN, Niall E. et RICHARDSON, Alastair MM. *History and philosophy of science and technology*, Encyclopedia of Life Support Systems.
- DUDLEY, Nigel (éd.). (2008). *Guidelines for Applying Protected Area Management Categories*. International Union for Conservation of Nature (IUCN), Gland, Suisse.
- ESCOBAR, Arturo (1996). Constructing nature: Elements for a post-structuralist political ecology, *Futures*, vol. 28, no 4.
- ESCOBAR, Arturo (1998). Whose knowledge, whose nature? Biodiversity, conservation, and the political ecology of social movements. *Journal of political ecology*, vol. 5, no 1.
- FAIRCLOUGH, Norman (2013). Critical discourse analysis. In: GEE, James Paul & HANDFORD, Michael. *The Routledge Handbook of Discourse Analysis*. Routledge
- FOLEY, Jonathan A., DEFRIES, Ruth, ASNER, Gregory P., et al. (2005). Global consequences of land use. *Science*, vol. 309, no 5734.
- FOLKE, Carl, CARPENTER, Stephen R., WALKER, Brian, et al (2010). Resilience thinking: integrating resilience, adaptability and transformability. *Ecology and society*, vol. 15, no 4.
- FONDATION FRANCOIS SOMMER, (2018). *Entretien sur le sauvage – Isabelle Arpin – sociologue*. [online] Fondation François Sommer [Consulté le 27/02/2022]. Disponible à l’adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=C8XV8QiYX34>
- FROCHOT, Isabelle (2017). A National Park in Turmoil: the case study on Vanoise National Park in the Alps. In: CHEN, Joseph, PREBENSEN, Nina (ed.) *Nature Tourism*, Routledge.

- GAVIN, Michael C., MCCARTER, Joe, BERKES, Fikret, *et al.* (2018). Effective biodiversity conservation requires dynamic, pluralistic, partnership-based approaches. *Sustainability*, vol. 10, no 6.
- GERBAUX, Françoise et ZUANON, Jean-Paul (1995). La voie étroite de la Convention alpine/The narrow path of the Alpine Convention. *Revue de géographie alpine*, vol. 83, no 2.
- GROSINGER, Julia, POTTS, Matthew D., BUCLET, Nicolas, *et al.* (2021). Memory over matter? A conceptual framework to integrate social–ecological legacies in agricultural NCP co-production. *Sustainability Science*, vol 17, no 3.
- GUNDERSON, Lance H. et HOLLING, Crawford Stanley (ed.). (2002) *Panarchy: understanding transformations in human and natural systems*. Island press.
- HAJER, Maarten A. (1995). *The Politics of Environmental Discourse: Ecological Modernization and the Policy Process*. Clarendon Press.
- HOLMES, George (2013). Exploring the relationship between local support and the success of protected areas. *Conservation and Society*, vol. 11, no 1.
- INSEE, (2021). *Evolution et structure de la population en 2018. Recensement de la population*. Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, France.
- IGOE, James Joseph et IGOE, Jim (2004). *Conservation and globalization: A study of national parks and indigenous communities from East Africa to South Dakota*. Wadsworth Publishing Company.
- IPBES (2019). *The global assessment report on biodiversity and ecosystem services: Summary for policy makers*, [DÍAZ, Sandra Myrna, SETTELE, Josef, BRONDÍZIO, Eduardo, *et al* (eds.)]. IPBES secretariat, Bonn, Germany.
- IPCC (2021). Summary for Policymakers. In : MASSON-DELMOTTE, V., P. ZHAI, A. PIRANI, S.L. *et al.* (eds.), *Climate Change 2021: The Physical Science Basis*. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, Cambridge University Press.
- IPCC (2022). Summary for Policymakers. In: H.-O. PÖRTNER, D.C. ROBERTS, M. TIGNOR *et al.* (eds.) *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, Cambridge University Press.
- IUCN, (2022a). Protected Area Categories. *Category II: National Park*. International Union for Conservation of Nature (IUCN) [online]. [Consulté le 15/05/2022]. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/about/protected-areas-categories/category-ii-national-park>
- IUCN, (2022b). Theme – protected areas. *Our work*. (IUCN) [online]. [Consulté le 20/05/2022]. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/our-work>
- KALAORA, Bernard (1998). *Au-delà de la nature, l'environnement : l'observation sociale de l'environnement*. L'Harmattan.
- KAUFMANN, Jean-Claude (2011). *L'entretien compréhensif*. Armand Colin.
- KING, Alexandra C. et WOODROFFE, Jessica (2017) *Walking Interviews*. In: Liamputtong P. (ed) *Handbook of Research Methods in Health Social Sciences*. Springer, Singapore

- KUPPER, Patrick (2014). *Creating wilderness: a transnational history of the Swiss National Park*. Berghahn Books.
- LASLAZ, Lionel (2006a). Terre d'élevage ou « nature préservée » en zone centrale des parcs nationaux français des Alpes du Sud?. *Méditerranée. Revue géographique des pays méditerranéens/Journal of Mediterranean geography*, no 107
- LASLAZ, Lionel, (2006b). *Autour de la nouvelle loi sur les Parcs nationaux français : enjeux et conflits*. La France : des territoires en mutation. *Géococonfluences*, [online]. [Consulté le 20/05/2022]. Disponible à l'adresse suivante : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMutScient6.html>
- LASLAZ, Lionel (2011). Produisons du conflit, il restera toujours de l'acceptation. Tensions et concertations autour des chartes des parcs nationaux français. *Bulletin de l'Association de géographes français*, vol. 88, no 4.
- LASLAZ, Lionel, GAUCHON, Christophe, DUVAL, Mélanie, *et al.* (2014). *Les espaces protégés. Entre conflits et acceptation*. Belin.
- LASLAZ, Lionel et LEBLAN, Vincent, (2020). Ce que les zones périphériques nous disent des effets territoriaux des espaces protégés : une comparaison entre la France et la Côte d'Ivoire. In : FONDATION POUR LA RECHERCHE SUR LA BIODIVERSITÉ (FRB). *Après-midi Journée FRB 2020. Les aires protégées peuvent-elles sauver la biodiversité au XXIe S. ?* [online]. [Consulté le 3/11/2021]. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=UDuEFGuaFoQ>
- LÉGIFRANCE, (2006). *Loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux* (1). DEVX0500070L. Journal officiel de la République française [online] [Consulté le 27/05/2022]. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000609487/>
- LEPART, Jacques, *et al.* (2016). Conservation de la nature et dynamiques agricoles dans le territoire d'un Parc National. Difficile convergence. In : BORY, Stéphanie, et BARANYAI, Gábor (dir.) *Les espaces naturels protégés sont-ils nécessaires ?* Presses universitaires de Bordeaux.
- MACE, Georgina M. (2014). Whose conservation? *Science*, vol. 345, no 6204.
- MANCILLA GARCÍA, María, HERTZ, Tilman, SCHLÜTER, Maja, *et al.* (2020). Adopting process-relational perspectives to tackle the challenges of social-ecological systems research. *Ecology and Society*, vol. 25, no 1.
- MARTIN, Jacky (2014). Yosemite, naissance d'une hétérotopie et la pensée paysagère de Frederick Law Olmsted. *Cycnos*, vol. 30, no 2.
- MARTINEZ, Carole, PETIT, Jean-Marie, BARTHOD, Christian *et al.*, (2007). Les Parcs nationaux à la française : modèle original de l'importance des enjeux de gouvernance au sein de la catégorie II UICN. *International Union for the Conservation of Nature (UICN)*
- MICOUD, André, (2010). « Espaces protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux », Compte-rendu de colloque (Chambéry, 16-18 septembre 2009). *Nature Sciences Sociétés*, no 18, vol. 2

- MOUSTIER, Philippe (2006). Déprise agricole et mutations paysagères depuis 1850 dans le Champsaur et le Valgaudemar (Hautes-Alpes). *Méditerranée. Revue géographique des pays méditerranéens / Journal of Mediterranean geography*, no 107.
- NELSON, Donald R., DE SOUZA FILHO, Francisco de Assis, FINAN, Timothy J., *et al.* (2014). Trajectories of adaptation: a retrospectus for future dynamics. *In: SAKAI, Shoko, UMETSU, Chieko, Social-Ecological Systems in Transition*. Springer, Tokyo
- NETTIER, Baptiste, DOBREMEZ, Laurent, LAVOREL, Sandra, *et al.* (2017). Resilience as a framework for analyzing the adaptation of mountain summer pasture systems to climate change. *Ecology and Society*, vol. 22, no 4.
- OLDEKOP, Johan A., HOLMES, George, HARRIS, W. Edwin, *et al.* (2016). A global assessment of the social and conservation outcomes of protected areas. *Conservation Biology*, vol. 30, no 1.
- OLSSON, Per, FOLKE, Carl, *et BERKES, Fikret.* (2004) Adaptive co-management for building resilience in social–ecological systems. *Environmental management*, vol. 34, no 1.
- OSTROM, Elinor (1990). *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*. Cambridge university press.
- OSTROM, Elinor (2000). Collective action and the evolution of social norms. *Journal of economic perspectives*, vol. 14, no 3.
- OTEROS-ROZAS, Elisa, MARTÍN-LÓPEZ, Berta, DAW, Tim M., *et al.* (2015). Participatory scenario planning in place-based social-ecological research: insights and experiences from 23 case studies. *Ecology and Society*, vol. 20, no 4.
- OSTROM, Elinor (2009). A general framework for analyzing sustainability of social-ecological systems. *Science*, vol. 325, no 5939.
- PALOMO, Ignacio, MONTES, Carlos, MARTIN-LOPEZ, Berta, *et al.* (2014). Incorporating the social–ecological approach in protected areas in the Anthropocene. *BioScience*, vol. 64, no 3.
- PARC NATIONAL DES ECRINS (PNE), (2008). *La création du Conseil Economique, Social et Culturel du Parc*. Le journal du Parc. Actualités [online] Parc National des Ecrins [Consulté le 21/05/2022]. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/la-creation-du-conseil-economique-social-et-culturel-du-parc>
- PARC NATIONAL DES ECRINS (PNE), (2010). La Charte prend forme. *L'écho des Ecrins, le journal d'information du Parc National*, n°33
- PARC NATIONAL DES ECRINS (PNE), (2013). *Charte du Parc national des Ecrins*. Gap
- PARC NATIONAL DES ECRINS (PNE), (2014). *Règlement intérieur du Conseil économique social et culture (CESC) du Parc national des Ecrins*. Conseil d'administration du 14 novembre 2014, Résolution n°2014/26 – CA
- PARC NATIONAL DES ECRINS (PNE), (2016). *Carte PNE*. Découvrir le Parc National des Ecrins [online] Parc National des Ecrins [Consulté le 10/07/2022]. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ecrins-parcnational.fr/decouvrir-le-parc-national-des-ecrins>
- PARC NATIONAL DES ECRINS (PNE), (2021). *L'écho des Ecrins, le journal d'information du Parc National*, n°44

- PARC NATIONAL DES ECRINS (PNE), (2022). *Organigramme du Parc National des Ecrins au 01/06/2022 – postes permanents et agents sur projets*. Parc National des Ecrins, Gap.
- PARCS NATIONAUX DE FRANCE (PNF), (2014). *Les parcs nationaux de France – le film*. [online] Parc Nationaux de France, Parachute Productions. [Consulté le 21/05/2022]. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=jCkTqKO-n6g>
- PARCS NATIONAUX DE FRANCE (PNF), (2021). *L'organisation administrative d'un Parc National* [online] Parc Nationaux de France [Consulté le 21/05/2022]. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.parcsnationaux.fr/fr/des-decouvertes/les-parcs-nationaux-de-france/lorganisation-administrative-dun-parc-national>
- PARC NATIONAUX DE FRANCE (PNF), (2022). *Carte interactive*. Parc National des Ecrins [online] Parc Nationaux de France [Consulté le 10/07/2022]. Disponible à l'adresse suivante : <http://map.parcsnationaux.fr/?=PNE>
- PEET, Richard, ROBBINS, Paul, et WATTS, Michael (2010). Global nature. In: Peet, R., Robbins, P et Watts, M., (ed.). *Global political ecology*. Routledge.
- PODGORSKI, Ferialle. (2016). Les stratégies communicationnelles des parcs nationaux français pour concilier protection de la nature et développement touristique. In : BORY, Stéphanie, et BARANYAI, Gábor (dir.) *Les espaces naturels protégés sont-ils nécessaires ?* Presses universitaires de Bordeaux.
- POUILLARD, Violette (2019). *Histoire des zoos par les animaux : Impérialisme, contrôle, conservation*. Editions Champ Vallon.
- RITCHIE, Jane, LEWIS, Jane, et ELAM, Gillian. Designing and selecting samples. In: RITCHIE, J. et LEWIS, J (éd.) (2013) *Qualitative research practice. A guide for social science students and researchers*, pp. 77–108, Sage, London.
- ROBBINS, Paul (2004). *Political ecology: a critical introduction*. Oxford: Wiley-Blackwell.
- ROBBINS, Paul (2012). Qu'est-ce que la *political ecology*? In : DENIS, Gautier (éd.), *Environnement, discours et pouvoir* (pp. 21-36). Versailles: Éditions Quæ.
- SABATIER, Michelle, MERVEILLEUX DU VIGNEUX, Pierre et JAFFREUX, Henri (2010). *Pionniers, aux origines des parcs nationaux : un album de famille*. Parcs nationaux de France, cinquante ans d'histoire.
- SAVELLI, Nicolas (2012). Géopolitique touristique d'un « bout du monde ». Le développement territorial du Valgaudemar en question. *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine*, no 100-2.
- SCHERMER, Markus, DARNHOFER, Ika, DAUGSTAD, Karoline, et al. (2016). Institutional impacts on the resilience of mountain grasslands: an analysis based on three European case studies. *Land Use Policy*, vol. 52.
- SCHLÜTER, Maja, HERTZ, Tilman, et MANCILLA GARCÍA, María (2020). Social-ecological intertwinedness: an attempt at a clarification. Available at SSRN 3727968.
- SCHULLERY, Paul (2004). *Searching for Yellowstone: ecology and wonder in the last wilderness*. Montana Historical Society.
- SELMİ, Adel (2006). *Administrer la nature : le Parc national de la Vanoise*. Editions Quæ.

- SINISCALCHI, Valeria (2008). Économie et pouvoir au sein du Parc National des Écrins. Penser la nature, définir l'espace. *Techniques & Culture. Revue semestrielle d'anthropologie des techniques*, no 50.
- SKOGEN, Ketil, MAUZ, Isabelle, et KRANGE, Olve (2008). Cry wolf ! narratives of wolf recovery in France and Norway. *Rural Sociology*, vol. 73, no 1.
- STEPHAN, Jean-Marie (2010). Espaces remarquables, espaces ordinaires : de la sanctuarisation des sites à la fonctionnalité des territoires. *Pour*, no 2
- THERVILLE, Clara, MATHEVET, Raphaël, et BIORET, Frédéric (2012). Des clichés protectionnistes aux discours intégrateurs : l'institutionnalisation de réserves naturelles de France. *Vertigo: la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 12, no 3.
- THORN, Jessica P., KLEIN, Julia A., STEGER, Cara, *et al.* (2020). A systematic review of participatory scenario planning to envision mountain social-ecological systems futures. *Ecology and Society*, vol. 25, no 3.
- UNITED NATIONS, (1992). *Convention on Biological Diversity* (CBD). Art. 2, Use of terms.
- VALETTE, Robert (2017). *Heure de culture française - Les utopies réelles ou lieux et autres lieux*, par Michel Foucault, 1ère diffusion : 07/12/1966, France Culture [online]. [Consulté le 27/12/2021]. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.franceculture.fr/emissions/les-nuits-de-france-culture/heure-de-culture-francaise-les-utopies-reelles-ou-lieux-et>
- WALKER, Brian, HOLLING, Crawford S., CARPENTER, Stephen R., *et al.* (2004). Resilience, adaptability and transformability in social–ecological systems. *Ecology and society*, vol. 9, no 2.
- WALKER, Peter A. (2005). Political ecology: where is the ecology? *Progress in human geography*, vol. 29, no 1.
- WALKER, Peter A. (2006) Political ecology: where is the policy? *Progress in human geography*, vol. 30, no 3.
- WALLNER, Astrid et WIESMANN, Urs Martin (2009). Critical issues in managing protected areas by multi-stakeholder participation - Analysis of a process in the Swiss Alps. *Eco.Mont - journal on protected mountain areas research*, vol. 1, no 1.
- WAYLEN, Kerry A., BLACKSTOCK, Kirsty L., et HOLSTEAD, Kirsty L. (2015). How does legacy create sticking points for environmental management? Insights from challenges to implementation of the ecosystem approach. *Ecology and Society*, vol. 20, no 2.
- WEST Paige, IGOE James et BROCKINGTON Dan. (2006). Parks and peoples: The social impact of protected areas. *Annual Review of Anthropology*, no 35.
- WILSON, Japhy et SWYNGEDOUW Erik (ed.). *Post-political and its discontents: Spaces of depoliticisation, spectres of radical politics*. Edinburgh University Press, 2014.
- ZHOURI, Andréa (2015). From 'participation' to 'negotiation': suppressing dissent in environmental conflict resolution in Brazil. *In: The international handbook of political ecology*. Edward Elgar Publishing.

